
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 27 mai 2013

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel nominal</i>	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Adoption</i> des procès-verbaux des séances publiques des 28 mars et 18 avril 2013	(p. 4)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée (dossier n° 2013-3906)	(p. 4)
<i>Désignation</i> de représentants au sein de l'assemblée d'actionnaires de la société Euronews (dossier n° 2013-3955)	(p. 16)
<i>Annexe 1</i> - Pôle d'échanges multimodal Part-Dieu et création de la voie L (dossier n° 2013-3908) - Documents projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Buna	(p. 33)
<i>Annexe 2</i> - Carte rectificative jointe à la note au rapporteur concernant le dossier n° 2013-3954	(p. 44)
<i>Annexe 3</i> - Lancement de la prime à l'accession abordable du Grand Lyon (dossier n° 2013-3947) - Document projetés lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brachet)	(p. 45)

Le texte des délibérations n° 2013-3906 à 2013-3955 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 427.

N° 2013-3906 <i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 15 avril 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée -</i>	(p. 4)
---	--------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3907 <i>Mise en place de services d'autopartage et de bornes de recharges de véhicules électriques - Approbation de redevances d'occupation du domaine public pour les opérateurs ayant obtenu le label autopartage -</i>	(p. 4)
N° 2013-3908 <i>Lyon 3° - Projets du Pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Objectifs et modalités de la concertation préalable unique et processus d'organisation de la concertation entre les maîtres d'ouvrage -</i>	(p. 6)
N° 2013-3909 <i>Vernaison - Extension du parking de la gare (P + R) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	retiré
N° 2013-3910 <i>Grigny - Requalification du haut de la rue de Bouteiller (entre les rues Pierre Sépard et Caraca) - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2013-3911 <i>Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de l'avenue de la Paix et la place du 11 novembre 1918 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2013-3912 <i>Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
N° 2013-3913 <i>Lyon 8° - Aménagement de voirie rue de Champagneux au droit du groupe scolaire Marie Bordas - Versement d'un fonds de concours de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon - Approbation d'une convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2013-3914	<i>Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 10)
N° 2013-3915	<i>Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à l'association Axelera pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 10)
N° 2013-3916	<i>Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 10)
N° 2013-3917	<i>Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 10)
N° 2013-3918	<i>Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à l'association Lyon urban truck and bus - Rhône-Alpes automotive cluster (LUTB-RAAC) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 11)
N° 2013-3919	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 31)
N° 2013-3920	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 14)
N° 2013-3921	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 31)
N° 2013-3922	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 14)
N° 2013-3923	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 14)
N° 2013-3924	<i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions 2013 "Entrepreneurs dans la Ville" -</i>	(p. 31)
N° 2013-3925	<i>Avenant n° 1 à la convention financière 2012-2013 avec la Fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Année 2013 -</i>	(p. 15)
N° 2013-3926	<i>Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 4^e édition du salon Les Rendez-vous Carnot 2013 du 9 au 10 octobre 2013 -</i>	(p. 31)
N° 2013-3927	<i>Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 31)
N° 2013-3928	<i>Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de la démarche Citytechs 2013 -</i>	(p. 31)
N° 2013-3929	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon dans le cadre du soutien au projet de l'Institut des épilepsies (IDEE) -</i>	(p. 31)
N° 2013-3930	<i>Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2012-2013 -</i>	(p. 31)
N° 2013-3931	<i>Demande de subvention auprès du Ministère des affaires étrangères pour l'organisation du Bureau exécutif de l'association Cités gouvernements locaux unis (CGLU) du 5 au 7 juin 2013 à Lyon -</i>	(p. 32)
N° 2013-3955	<i>Assemblées d'actionnaires de la société Euronews - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 16)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3932	<i>Rapport annuel 2012 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) -</i>	(p. 16)
N° 2013-3933	<i>Fourniture et mise en oeuvre de logiciels informatiques dans les domaines de la gestion et du décisionnel et prestations d'assistance technique - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 32)
N° 2013-3934	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 18)
N° 2013-3935	<i>Mise à disposition partielle du service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la Communauté urbaine de Lyon à la Ville de Lyon - Avenant n° 1 à la convention -</i>	(p. 18)

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3936	<i>Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 32)
---------------------	---	---------

N° 2013-3937	<i>Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Convention avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour les années 2013 à 2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 -</i>	(p. 32)
N° 2013-3938	<i>Aménagement des berges du Rhône - Service public de distribution d'eau potable - Gestion des compteurs d'eau pour les bateaux de croisière - Avenant à la convention du 7 novembre 2006 signée avec Veolia eau -</i>	(p. 32)
N° 2013-3939	<i>Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux Charmy - Enlèvement des atterrissements et réhabilitation de la canalisation sous le Vieux Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2013-3940	<i>Meyzieu - Réalisation des aménagements permettant de garantir la conformité de la station d'épuration de Meyzieu vis-à-vis de la directive Eaux résiduaires urbaines (ERU) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché -</i>	(p. 32)
N° 2013-3941	<i>Plan énergie climat - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (Mdef) de Lyon -</i>	(p. 20)
N° 2013-3942	<i>Accès aux unités de valorisation énergétique des déchets - Approbation d'une convention-type -</i>	(p. 21)
N° 2013-3943	<i>Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2013 -</i>	(p. 21)
N° 2013-3944	<i>Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Avenant à la convention tripartite de financement -</i>	(p. 32)
N° 2013-3954	<i>Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains 8(PENAP) sur le territoire de la Communauté urbaine - Secteurs de la Plaine de l'est lyonnais, Val d'Ozon et Balmes Viennoises, des Plateaux du sud-ouest, des Vallons de l'ouest lyonnais, des Monts d'Or, du Franc lyonnais - Consultation de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de périmètre de PENAP -</i>	(p. 22)

COMMISSION URBANISME

N° 2013-3945	<i>Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Convention locale -</i>	(p. 24)
N° 2013-3946	<i>Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de Demain - Projet Pass urbain - Convention avec SETEC ITS -</i>	(p. 24)
N° 2013-3947	<i>Plan de soutien 2013 - Aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf -</i>	(p. 26)
N° 2013-3948	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Place Cavellini - Requalification provisoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2013-3949	<i>Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Projet de renouvellement urbain - Création d'une voie et d'un espace public - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 32)
N° 2013-3950	<i>Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation du foyer Nicolas Garnier - Attribution d'une subvention à l'association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) -</i>	(p. 32)
N° 2013-3951	<i>Lyon 5° - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Demande de subvention auprès de l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2013-3952	<i>Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran/Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 29)
N° 2013-3953	<i>Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanades et douves - Parc nature - Lot n° 4 : aménagements paysagers - Autorisation de signer l'avenant n° 1 -</i>	(p. 30)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le lundi 27 mai 2013 à 17 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 17 mai 2013 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons commencer notre séance de Conseil. Je vous propose de désigner monsieur Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David, MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Braillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Dame JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Rivalta (pouvoir à M. Bolliet), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Kabalo (pouvoir à M. Longueval), Mme Tifra (pouvoir à M. Roche).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 28 mars et 18 avril 2013

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 28 mars et 18 avril 2013. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2013-3906 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 15 avril 2013 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du dossier numéro 2013-3906. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des Présidents

N° 2013-3907 - déplacements et voirie - Mise en place de services d'autopartage et de bornes de recharges de véhicules électriques - Approbation de redevances d'occupation du domaine public pour les opérateurs ayant obtenu le label autopartage - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3907. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Il s'agit d'approuver les éléments d'une convention, que vous devez signer le 3 juin prochain avec le Président du groupe Bolloré, portant les conditions d'occupation du domaine public du Grand Lyon par un nouveau service d'autopartage électrique en *one way*, service dont l'ouverture progressive d'une première phase de 50 stations est prévue entre début septembre et début octobre prochains.

Je rappelle : 250 véhicules électriques en tout, sur une centaine de stations, 80 à Lyon, 20 à Villeurbanne, répartis en deux phases : 130 véhicules sur 50 stations d'ici le 10 octobre et 120 véhicules sur 50 nouvelles stations début 2014, avec une centaine de bornes de recharge grand public puisque chacune de ces stations de 5 places comportera une place de recharge accessible au grand public.

C'est un service dont Paris n'a été que le "brouillon". Vous savez qu'en matière de nouvelle mobilité, Paris est condamnée à

être la copie ou le brouillon de Lyon, la copie avec Vélib' et le brouillon avec Autolib', ce qui permet néanmoins de bénéficier d'un système qualifié et de ne pas essuyer les plâtres sur le territoire du Grand Lyon.

Les plus, par rapport à Paris, c'est l'apparition d'un arrêt intermédiaire, la possibilité de s'arrêter hors station à mi-tarif pendant le trajet ; c'est un plus que le Grand Lyon a proposé et qui, finalement, correspond assez à notre ancienne expérience de Car2go, qui s'appelle le *free flow* ou le *free floating* et qui donne de la souplesse et rend le service encore plus attractif.

Une offre bi-modèle également -des discussions sont en cours avec Renault pour la Twizy- et de l'énergie 100 % renouvelable -discussions en cours avec EDF et CNR- qui permet d'agir global tout en agissant local ; un nom lyonnais que vous dévoilerez, monsieur le Président, le 3 juin prochain et dont je vous laisse bien sûr la primeur.

Je rappelle qu'il s'agit d'une opération 100 % privée qui ne coûte rien à la collectivité et qui participe néanmoins à l'atteinte des objectifs des politiques publiques en matière de mobilité ; notamment, c'est un service qui cumule les avantages de l'autopartage et de l'électromobilité.

Pour l'électromobilité, je ne les rappelle pas puisque ce sont des rues moins bruyantes, moins polluées et moins stressantes.

Les avantages de l'autopartage sont la démotorisation des ménages (42 % des ménages interrogés annoncent qu'ils rendront une voiture ; c'est peut-être la troisième ou la deuxième mais, en tout cas, il y a de la déprise automobile grâce à ce service) ; démotorisation des déplacements puisqu'on baisse sa consommation automobile dès lors qu'on n'a pas son véhicule sous la main, de l'ordre de 30 à 50 % ; libération de l'espace public de stationnement puisque c'est une voiture qui remplace jusqu'à 6 à 8 voitures individuelles, espace de stationnement qui peut donc être ré-alloté sur les nouvelles mobilités, et libération de l'espace public en voirie également puisqu'on fait coup double, on fait aussi souvent du covoiturage en même temps qu'on fait de l'autopartage et là, on remplit mieux les voitures en plus de mieux les faire tourner, c'est le double effet "Kiss Cool".

Donc on complète le bouquet, le pack de mobilité partagée dont le territoire innovant du Grand Lyon se veut le champion. Ce sera une carte partenaire Vélo'v : la carte Bolloré donnera accès à une heure de gratuité Vélo'v et permettra de retirer un Vélo'v.

Ce service a bénéficié bien sûr du label autopartage du Grand Lyon et bénéficiera, pour les usagers, de tarifs modiques, sensiblement équivalents au service Car2go.

Avis favorable de la commission.

Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération indique que des études récentes au niveau national ou local ont montré les effets bénéfiques de l'autopartage. Il est indiqué que 42 % des abonnés renoncent à une de leurs voitures personnelles, que les abonnés diminuent de 50 % leur kilométrage effectué en voiture et qu'ils utilisent plus fréquemment les autres modes de déplacement. Sauf que les chiffres indiqués dans la délibération proviennent d'une enquête de France-Autopartage, réseau auquel appartient

l'Autolib lyonnais de Lyon Parc Auto, enquête qui a été réalisée auprès d'abonnés de systèmes d'autopartage où le véhicule emprunté est ramené à son point de départ et est utilisé pour un besoin bien spécifique.

Ces effets ne sont pas encore vérifiés pour le système Autolib parisien qui est le système Bolloré qui va être mis en place à Lyon, où le véhicule emprunté peut être déposé à une autre station que celle de départ. En effet, dans une étude récente menée à Paris auprès des abonnés d'Autolib parisien, il ressort que 33 % des abonnés pourraient envisager de vendre une de leurs voitures, dont 17 % parmi eux de façon sûre ; c'est encore une intention aujourd'hui et non pas un résultat constaté et c'est dix points de moins que le résultat de l'autopartage classique. Aucune information non plus dans l'étude faite sur l'Autolib de Paris sur la réduction du kilométrage réalisé en voiture ou sur l'utilisation plus importante d'autres modes de transports. Cela nous questionne fortement sur les effets induits par ce mode d'autopartage.

Dans ce contexte, la tarification différenciée proposée dans la délibération, qui est plus favorable, dans un rapport de 1 à 2, au système Bolloré, nous semble discutable. Le seul critère du mode électrique par rapport au mode thermique ne peut justifier une telle différence. Notre collectivité se doit de soutenir le système d'autopartage de LPA qui, lui, a montré son efficacité et qui est à développer, en particulier avec de nouvelles stations de surface. Aussi, nous souhaitons que la tarification pour l'occupation de l'espace public évolue à l'avenir en tenant compte des indicateurs de résultats sur la démotorisation des ménages et des déplacements.

Nous souhaitons aussi que l'on travaille à une véritable interopérabilité des différents opérateurs lyonnais et nationaux. Par exemple, aujourd'hui, l'abonnement à l'Autolib lyonnais permet d'utiliser le même système dans d'autres villes comme Grenoble, Nantes, Bordeaux ou Toulouse, soit une vingtaine de villes au total. C'est ce type de réseau qui est aussi une véritable incitation à se passer de sa voiture individuelle.

Ayons donc un objectif beaucoup plus ambitieux que celui de ne travailler qu'à l'interopérabilité avec l'Autolib parisien. Les systèmes sont complémentaires et on voit bien tout l'intérêt qu'il y aurait à avoir une carte d'abonnement unique pour les différents systèmes lyonnais qui permettrait aussi un accès au réseau France-Autopartage.

Nous souhaitons donc que cette tarification soit modifiée à l'avenir, après une véritable évaluation des différents systèmes selon les critères que nous proposons ;

Dans l'attente, nous voterons cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une demande de temps de parole pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. le Conseiller JOLY : Monsieur le Président, mes chers collègues, soutenir les déplacements intelligents est un concept que notre groupe soutient pleinement. Mon collègue Christophe Geourjon est intervenu plusieurs fois en ce sens. Nous souhaitons qu'à terme, une solution de charge compatible pour tous les opérateurs puisse voir le jour.

Néanmoins, je voudrais mettre à profit ce dossier sur les déplacements pour entretenir le conseil d'une situation liée elle aussi aux

déplacements. Certes, il ne s'agit pas d'aborder un beau quartier tout neuf comme Confluence, ni des véhicules électriques, ni les Vélo'v ou autre mode doux ! Mon propos concerne très simplement une petite et lointaine commune de l'ouest, je veux parler de Marcy l'Etoile, une petite commune qui a une particularité : proposer, sur son territoire, quasiment deux fois plus d'emplois que d'habitants. C'est rare, en ces temps de crise.

Or, qu'avons nous appris dernièrement, à notre grande stupeur ? Marcy l'Etoile est desservie par les lignes TCL 72 et 98 vers Gorges de Loup et accessoirement par une navette vers la gare SNCF. La ligne 72 va perdre 33 bus sur 75 par jour en semaine, soit près de la moitié de son trafic, au profit de la desserte de Sainte Consorce, commune membre de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ; la ligne 98, quant à elle, reste stable.

Pour ceux qui ne la connaissent pas, cette ligne 72, avec la ligne 98, dessert, outre les habitants, les sociétés Sanofi et BioMérieux, deux entreprises qui font la fierté de notre agglomération et que vous citez volontiers, monsieur le Président, comme un exemple du rayonnement international de notre agglomération et de sa capacité d'innovation. Que vont penser les salariés et les dirigeants de ces sociétés quand ils verront cela alors qu'ils sont, en outre, de très gros contributeurs du versement transport ?

Cette décision est aussi arbitraire qu'incompréhensible. Ou plutôt si, les mauvaises langues ont d'ores et déjà trouvé une explication : apparemment, Marcy n'a pas la chance de la riante commune de Sainte Consorce et de ses 1 872 habitants ; nous sommes certes membres du Grand Lyon depuis plus de quarante ans mais nous n'abritons pas la demeure du Vice-Président du SYTRAL... Bien sûr, cette interprétation est à l'évidence excessive mais comment en bâtir une autre devant l'attitude autoritaire du SYTRAL ? Dure réalité !

Dans le même registre, on devrait aussi s'interroger sur la régularité de la ponction annuelle de près de 30 000 € que la Commune de Marcy l'Etoile est contrainte de verser au SYTRAL pour financer la navette GE6 qui dessert la gare SNCF, alors que, comme chacun sait, la Commune n'a pas compétence en matière de transports.

Il apparaît donc indispensable que le SYTRAL revoie sa copie concernant sa politique sur notre secteur.

Toujours est-il que ce genre de décision arbitraire, prise sans la moindre concertation ni connaissance des territoires, nous laisse augurer de la façon dont seront traitées les Communes quand la Métropole, dont vous assumez la paternité, monsieur le Président, sera opérationnelle.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Vous verrez avec le SYTRAL et avec notre collègue Rivalta, je ne doute pas qu'il soit ouvert à toutes les suggestions.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-3908 - déplacements et voirie - Lyon 3° - Projets du Pôle d'échange multimodal (PEM) Part-Dieu et création de la voie L - Objectifs et modalités de la concertation préalable unique et processus d'organisation de la concertation entre les maîtres d'ouvrage - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3908. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le Vice-Président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. J'irai très vite puisque je laisserai la parole à mon collègue Gilles Buna qui va présenter quelques slides sur ce projet. Il s'agit de valider la procédure et les modalités de la concertation préalable unique et le processus d'organisation de la concertation entre les maîtres d'ouvrage. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Buna.

(Projection de diapositives -VOIR annexe 1 page 33-).

M. le Vice-Président BUNA : Comme vient de le dire Gilles Vesco, l'objet de la délibération c'est la concertation préalable, cela veut dire qu'elle porte sur les principes, elle ne porte pas évidemment sur un projet précis ni en termes d'architecture ni en termes de plan masse. Simplement, il faut rappeler le cadre dans lequel nous travaillons déjà, il y a un comité stratégique stratégique qui réunit le Grand Lyon, l'Etat, RFF, SNCF, la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux, le SYTRAL et la Ville de Lyon et, malgré le nombre ou peut-être à cause du nombre de partenaires, les choses avancent bien.

Le 4 avril a été validé un projet, je le dis dans les conditions qui sont celles de l'enquête publique, un projet cible qui permet simplement de faire la concertation réglementaire, de voir la réaction de tous ceux qui voudront bien y participer. Sont concernés sur ce projet trois maîtres d'ouvrages : bien évidemment le Grand Lyon puisqu'il sera celui qui va requalifier les espaces publics, RRF pour une voie supplémentaire, la voie L et Gares et Connexions qui devraient s'appesantir sur la restructuration de la gare.

Je vais passer rapidement sur le rôle de la gare elle-même. D'abord, son emplacement puisqu'il y a toujours débat comme les gares parisiennes sont en centre-ville et, deuxièmement, celle là, on a toujours dit que c'était le "hub métropolitain".

Simplement, plusieurs rapports ont été faits sur le positionnement de cette gare et je voudrais simplement rappeler d'abord ce que disait la sénatrice Fabienne Keller quand elle a fait son rapport en 2009 : elle a demandé que cette gare soit classée au même titre que les six gares parisiennes ; cela veut dire qu'il faut dégager des crédits qui soient identiques et dans des rythmes qui soient les mêmes, évidemment toutes proportions gardées, pour la gare de la Part-Dieu et les six gares parisiennes considérées comme prioritaires.

Quant à un deuxième rapport, il a été réalisé en 2011 par Marie-Line Meaux, Inspectrice générale de l'administration et du développement durable qui a confirmé l'intérêt du renforcement de la Part-Dieu comme pôle central de correspondance TGV/TER et la nécessité de moderniser ces installations ; enfin, elle a indiqué -mais s'il le faut, j'y reviendrai dans les questions- que le renforcement ne pouvait pas venir du développement du pôle de Saint-Exupéry.

Sur le projet lui-même -je passe encore rapidement puisqu'on a déjà vu plusieurs fois ce slide-, il faut rappeler que le projet de

restructuration et de requalification de la gare est simplement un élément, pas le moindre, du vaste projet urbain qui est maintenant sous l'égide de l'équipe AUC avec les quatre secteurs qui ont été distingués, qu'il s'agisse du cœur de la Part-Dieu, du lotissement intégré, de la gare ouverte ou de Part-Dieu sud. Mais je dirai qu'on aura l'occasion d'y revenir dans d'autres séances.

Là, on vous montre le rôle que jouent, au niveau international et au niveau européen, ce quartier et cette gare. Je rappelle qu'il y a tout de même 120 destinations nationales et européennes possibles à travers cette gare, 150 TGV, 400 TER -d'où quelquefois des difficultés à enchaîner-, 28 millions de voyageurs par an.

Et, ce que vous avez tous pu constater évidemment, ce qui s'aggrave dans les périodes de vacances ou de grands départs, de transhumance, c'est que cette gare dysfonctionne à plusieurs niveaux.

D'une part, elle n'a pas été conçue pour ces flux ; je crois qu'elle n'avait été conçue, à l'époque, que pour 35 000 voyageurs par jour. Aujourd'hui, on en est à 120 000 voyageurs et, dans dix ans, cela aura doublé, d'où des problèmes de sécurité qui se posent quand vous êtes piéton et qu'il faut traverser la gare, soit quand vous venez prendre le train des problèmes de lisibilité -on ne sait plus où on est-, une offre commerciale dont on ne peut pas dire qu'elle soit très satisfaisante, elle est obsolète, elle a vieilli, elle est mal située. Donc le Préfet lui-même avait conclu, dans un comité de pilotage, que l'une des urgences était de la mettre en sécurité.

On vous rappelle que la gare n'est pas qu'un pôle international ou national, elle ouvre également sur la métropole et on vous indique : "gare TGV/TER : 89 300 usagers/jour". C'est également un pôle multimodal et on pense qu'il ne faut pas séparer tout ce qui est bus, métro, tramway, de l'entrée de la gare. Notez que la gare est traversée par 123 600 personnes par jour, celles qui ne sont pas des voyageurs en train mais qui traversent pour aller prendre autre chose que le train ou pour passer d'un côté à l'autre de la gare.

Une particularité est qu'elle est placée en centre-ville et c'est en même temps une chance extraordinaire pour les liaisons internationales, nationales et pour les déplacements dans la métropole.

On arrive au projet, en tout cas les éléments qui doivent permettre de régler un certain nombre de problèmes.

Vous avez, en jaune, des éléments qui permettraient de fluidifier : c'est enlever évidemment tout ce qui gêne, encombre le passage d'est en ouest ou d'ouest en est. Tout ce qui est bleu à l'intérieur du grand rectangle jaune, est destiné à disparaître : ce sont les commerces, les émergences de signalétique, etc.

Evidemment, on ne va pas nous laisser sans service dans la gare, on ne va pas nous laisser sans offre commerciale : vous allez retrouver ces services modernisés -c'est ce qui est en bleu- dans des galeries, dont vous voyez d'ailleurs qu'on rejoint une entrée sur l'avenue Pompidou. Il y aurait donc une entrée de plus et on estime que 20 % des voyageurs aujourd'hui qui passent dans la gare pourraient utiliser cette entrée ; on vérifiera. Ensuite, les services, vous les retrouvez également dans le bas de ce qu'on appelle "le Two Lyon", vers ce qu'on a appelé le "Cluster hotel" ; en rez-de-chaussée, il y aurait des services également dédiés à la gare.

Cela suppose aussi -je l'ai dit tout à l'heure- de requalifier la place de Francfort et la place Béraudier. Je passe peut-être sur les requalifications.

Une place souterraine sous la place Béraudier, ou en tout cas utiliser le creusement, pour permettre l'accueil de fonctions de mobilité -je pense évidemment à Vélo'v- et un nouvel accès au métro, parce qu'on ne peut pas dire que celui qui existe soit très confortable. Enfin, les bus seraient réorganisés sur Vivier-Merle.

Je passe là-dessus, je l'ai dit, ce ne sont que des croquis d'ambiance, rien à voir avec un dessin d'architecture ou avec un plan d'urbanisme. Je passe également : après la démolition du B10, on imagine la place Béraudier. Je passe également sur les perspectives, celles que l'on pourrait voir depuis l'entrée Pompidou jusque vers la place Béraudier et la diapositive suivante qui nous propose une vision inverse et symétrique.

Une fois que l'on a dit cela, il y a quelques questions qui vont être posées.

C'est évidemment le calendrier, ce peut être éventuellement les coûts. Je rappelle tout de même qu'il ne s'agit que d'une concertation préalable, ce sont les études qui vont permettre d'affiner l'échelle financière nécessaire.

Le calendrier : 2013, concertation et lancement des études d'avant-projet de la tranche 1 des travaux ; 2014, avant-projet et études d'impact ; 2015, études de projet multipôle, permis de construire et enquête publique ; 2016, début de travaux. Il y a deux tranches :

- la première, côté sud, avec les créations des nouvelles galeries de la gare avec l'entrée Pompidou, la libération du hall, l'aménagement des places Béraudier et Francfort, la création du sous-sol sud de la place Béraudier, la création de la voie L -il y a déjà eu la voie K- et l'extension des voies pour permettre plus de trains sur les sillons. C'est un premier temps de dessaturation. Le coût estimé aujourd'hui est de 180 M€, plus 83 M€ pour la voie L, soit 233 M€ pour la première tranche ;

- deuxième tranche, côté nord et est. C'est moins immédiat puisque cela serait de 2020 à 2028. Cette tranche concernerait la façade nord Béraudier, avec le projet de la place de Milan. Vous voyez les emprises au sol, en gris-vert, en bas à gauche. Il est prévu la démolition de l'immeuble Aquilon et la création de nouvelles surfaces de services et de commerces ; enfin, l'élargissement des quais et la gare routière. Cela nous mène à des montants de 180 M€ (deuxième tranche) pour la gare et 135 M€ pour l'élargissement des quais, soit 315 M€ ; sur la totalité, 600 M€, cela donne 120 M€ pour le Grand Lyon.

Voilà pour faire très très vite. Si d'autres posaient la question "Pourquoi développer la gare ici plutôt qu'ailleurs ?", nous reviendrons sur les explications données maintenant depuis sept ou huit ans avec constance.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère CHEVALLIER : Monsieur le Président, chers collègues, cet accord entre les différents partenaires pour un projet de réaménagement de la gare et de ses accès était très attendu. En effet, la gare de la Part-Dieu est au bord de l'asphyxie et il est plus qu'urgent de réaliser un réaménagement qui permettra une circulation facile et sécurisée des usagers, aussi bien des trains, des transports en commun mais aussi des habitants du quartier qui transitent par la gare.

Nous approuvons le projet de dégager le hall de la gare de la billetterie et des différents commerces et services et de réaliser des galeries à l'est et à l'ouest pour l'ensemble de ces fonctions. Nous approuvons aussi le projet d'un nouvel accès au sud depuis l'avenue Pompidou.

Plusieurs remarques par rapport à ce projet, même s'il n'est encore qu'à l'état d'intention.

Il est indiqué une augmentation de flux de voyageurs pour 2013 de près de 80 %, cela nous paraît extrêmement important. A-t-on pris en compte une répartition des flux avec d'autres gares de l'agglomération comme Perrache, Vénissieux ou Jean Macé ? Il nous paraît indispensable, dans le cadre de l'étude sur le noeud ferroviaire lyonnais, d'étudier la répartition des flux sur plusieurs gares et d'éviter de trop concentrer sur la Part-Dieu. Dans la même lignée, l'objectif de quasiment doubler le nombre d'emplois dans le projet de développement de la Part-Dieu est-il raisonnable du point de vue du fonctionnement de la gare et du pôle de transports en commun ? Nous vous rappelons notre demande d'un débat sur le noeud ferroviaire lyonnais au sein de notre assemblée, débat qui pourrait reprendre ces questionnements.

Pour les traversées piétonnes qui concernent aussi bien la correspondance entre les pôles de transports en commun à l'est et à l'ouest ou le transit des habitants entre quartiers, nous renouvelons -ce qui n'est pas encore prévu dans les intentions du projet- notre proposition de mise en place d'un système de traversée rapide, comme un tapis roulant que l'on trouve fréquemment dans les aérogares ou dans de longs couloirs de métro. Cela peut concerner une part non négligeable des usagers : avec la population vieillissante, on a des usagers qui ont du mal à se déplacer ou qui peuvent être chargés. L'avenue Pompidou doit être aussi aménagée, pas simplement comme un accès à la gare mais comme une vraie traversée piétonne alternative sous les voies ferrées.

Pour le stationnement des vélos, dans la délibération, il y a deux projets de vélo-stations en sous-sol, le côté place Béraudier ne nous paraît pas incitatif pour les cyclistes. Notre proposition est de réaliser cette vélo-station en surface pour une vraie visibilité ; pourquoi pas au pied des nouveaux bâtiments qui vont être construits ? Les 450 places envisagées côté Villette sont insuffisantes et programmées bien trop tardivement dans la deuxième phase (2021-2028). Profitons du réaménagement provisoire de la place de Francfort qui va être fait en 2015-2016 pour réaliser un vrai parking vélos comme on en trouve souvent à proximité de gares de différentes villes françaises.

Enfin, nous attendons une véritable concertation sur ce projet de très grande ampleur : plusieurs réunions, différentes hypothèses sur les projections de flux de voyageurs, un site internet qui rende accessible à tous informations et présentations publiques et qui permette de recueillir les avis. Dans ce domaine, le site internet du débat public sur le TOP a été d'une grande qualité pour permettre aux citoyens de s'informer ; il faudrait faire un site de cette qualité.

Nous voterons bien sûr le démarrage de cette concertation préalable très attendue.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, mes chers collègues, la présente délibération nous demande de valider le

lancement de la concertation préalable à la construction d'une nouvelle voie dans la gare de la Part-Dieu ainsi qu'une série de réaménagements.

Travailler sur l'adaptation de la gare à sa fréquentation est une bonne chose, construire une nouvelle voie permettra de soulager un peu cette gare qui perd son souffle. Nous savons tous l'urgence de donner de l'air à la Part-Dieu. Cette gare qui était prévue pour accueillir 32 000 voyageurs par jour lors de son inauguration en supporte aujourd'hui 90 000 et demain, en 2020, les perspectives donnent 160 000 voyageurs quotidiens. On ne peut que s'interroger. Aussi, nous approuvons de libérer le hall de la gare et de réaménager les entrées de la gare ainsi que la réalisation de la voie L.

Au-delà, nous ne pouvons pas passer à côté de ce défi pour le Grand Lyon. Nous devons voir plus loin et nous devons absolument proposer, en toute indépendance, une solution globale et durable pour notre agglomération, sans quoi nous irons au devant de graves problèmes. Monsieur le Président, il sera nécessaire à l'avenir de désengorger le noeud ferroviaire lyonnais. On nous dit aujourd'hui que la seule solution est une gare souterraine mais cette solution ne prend pas toute la mesure de l'enjeu.

Pourquoi ne pas se servir de l'atout Saint-Exupéry ? Cet aéroport et cette gare qui devrait être un vecteur de rayonnement international de notre agglomération, qui devrait nous permettre de nous comparer à d'autres grandes métropoles européennes n'est pas utilisé comme une entrée dans Lyon. Saint-Exupéry devrait être une porte sur la ville des Lumières ! J'irai même plus loin : Saint-Exupéry devrait être intégré à la Métropole sans quoi le terme d'Eurométropole n'aura guère de sens.

Ceci-dit, monsieur le Président, la solution avec Saint-Exupéry ne pourra se faire qu'à la condition de relier efficacement le centre-ville à l'aéroport et à la gare grâce à un moyen de transport en commun rapide et fiable : la solution pouvant être un train-métro, métro dans la partie la plus urbaine, train en périphérie. Ce n'est que par la mise en place de ce train-métro entre Part-Dieu et Saint-Exupéry que nous trouverons une solution pour le désengorgement de la gare de la Part-Dieu, pour l'essor de son quartier d'affaires, pour la croissance économique de l'est lyonnais, pour le développement d'Eurexpo et, enfin, pour faire de Saint-Exupéry la porte principale de Lyon depuis l'est et surtout un véritable hub multimodal international.

Gilles Buna a évoqué le rapport de madame Meaux, je l'ai lu : sur un rapport de 136 pages, il y a une page pour parler de Saint-Exupéry ; les deux principales remarques sur Saint-Exupéry c'est l'incertitude que l'on a sur la volonté de la Région de développer des TER grande vitesse à Saint-Exupéry et la plus grosse critique sur la solution Saint-Exupéry c'est l'absence de transports urbains.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous réitérer la demande que j'avais faite dans mon intervention en octobre 2012 d'inclure véritablement Saint-Exupéry dans les solutions étudiées pour désengorger le noeud ferroviaire lyonnais.

Monsieur le Président, faire face aujourd'hui aux défis du futur c'est préparer un avenir serein. Servons-nous de nos atouts qui dorment ! Développons nos ambitions en regardant plus loin !

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, lors de la présentation du dossier de mise en concertation du projet Part Dieu dans son intégralité le 10 septembre dernier, nous avons émis des réserves sur ce dossier, notamment en matière de concertation, ou plutôt d'information car vous aviez déjà vendu le projet au Mipim avant le début de la procédure.

Certes, la gare de la Part Dieu a une vocation d'agglomération et doit être réaménagée au regard du nombre d'utilisateurs, tant voyageurs que piétons vers les transports en commun.

La Part-Dieu est un quartier d'affaires au milieu d'un quartier de vie, il doit retrouver une image moderne car il est saturé, vieillissant, le stationnement y est quasiment impossible, les liaisons intermodales insuffisantes et ses abords parfois peu engageants.

Mais nous souhaitons principalement réaffirmer que la gare de la Part-Dieu ne peut pas devenir à elle seule une gare à deux niveaux, européen et international. Cet aménagement doit se faire en symbiose avec le développement du centre multimodal de Saint-Exupéry.

Ce dossier concernant aujourd'hui le lancement d'une concertation, nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président et chers collègues, en septembre 2012, nous avons décidé d'une concertation préalable sur le projet Lyon Part-Dieu dans son intégralité, ceci à titre volontaire pour recueillir le plus en amont possible l'avis des habitants.

En février, nous avons conduit l'enquête publique sur la modification numéro 10 du PLU qui concernait notamment le projet Two Lyon et nous ouvrons donc aujourd'hui la concertation réglementaire sur le pôle d'échanges multimodal tout en organisant la concertation entre les multiples partenaires concernés dont Gilles Buna a parlé.

Je rappelle que sous votre impulsion, monsieur le Président, le projet Part-Dieu a été lancé pour faire évoluer ce quartier et lui permettre de s'adapter aux défis actuels. Certaines parties sont terminées comme la tour Oxygène, d'autres sont en cours comme la rénovation de la rue Garibaldi, la tour Incity ou la ZAC de la Buire, d'autres sont à venir comme le pôle d'échanges multimodal et la création de la voie L ou le programme Two Lyon.

Tout ceci va permettre une réelle mutation de ce quartier d'affaires, le second de France derrière la Défense. Ce projet urbain a pour ambition de conforter cette place, en diversifiant l'offre tertiaire, en modifiant les usages sur ce territoire et en offrant de nouveaux immeubles de bureaux, en régénérant les immeubles existants et aussi avec un objectif de 2 000 à 2 500 nouveaux logements. La Part-Dieu, c'est la gare mais c'est aussi le quartier d'affaires et c'est encore et surtout le quartier à vivre.

La gare a été créée en 1983. Gilles Buna, d'une part, a donné les chiffres et, d'autre part, a expliqué pourquoi Saint-Exupéry, à notre avis, n'est pas la solution. Et, comme la gare actuelle explose, il faut ajouter qu'il y a la gare mais qu'il y a aussi les transports en commun et qu'aujourd'hui, les transports en commun -c'est pour cela qu'on parle de multimodalité- c'est 164 000 passagers par jour ; ils seront 225 000 en 2020 et 300 000 en 2030. Donc c'est bien une réorganisation globale du pôle qui est impérative.

La comparaison avec les autres villes a été faite aussi par Gilles Buna. Il convient de rappeler que la Part-Dieu fait partie des 15 gares françaises qui accueillent plus de 10 millions de voyageurs par an, très exactement 26,1 millions l'année dernière et Gilles Buna vous a dit ce que les rapports de 2008 et de 2011 ont dit à ce sujet.

Par ailleurs, les infrastructures ferroviaires doivent s'adapter : on a parlé de la voie L, on a parlé de la voie K et, surtout, on a parlé de la nouvelle entrée de la gare sur l'avenue Pompidou qui est une des solutions retenues et qui est une solution extrêmement intéressante, très soutenue par les habitants du troisième arrondissement et, je pense, de l'ensemble de l'agglomération.

Sans répéter ce qui a été dit par les autres, je voudrais parler du pôle d'échanges multinodal, qui ne se réduit pas seulement à la gare et aux trains. C'est aussi un maillon fort de notre réseau de transports en commun : les bus, les trams et le métro y sont présents. Il est donc important de faire de la Part-Dieu un vrai lieu de vie ; les commerces y contribueront -on l'a dit-. Quant à l'aménagement, il permettra de passer de la Villette à Vivier-Merle facilement, ce qui est primordial pour permettre aux usagers de naviguer entre leurs différents modes de transports mais aussi entre la gare, les différents tours, le centre commercial et c'est pour cela que le projet Part-Dieu prévoit des sols faciles qui faciliteront la lecture par le public et permettront de rendre les déplacements beaucoup plus simples.

Ce grand projet va s'étaler sur plusieurs mandats avec deux tranches : la première de 2016 à 2021, la seconde de 2020 à 2028. Sur la place de Milan, je précise -parce que c'est un grand débat- qu'il est clair qu'il ne se passera rien sur la place de Milan avant 2020 -c'est indiqué dans cette délibération-.

A travers ce grand chantier, nous préparons donc l'avenir de notre Métropole. Nous sommes au carrefour d'un réseau que Gilles Buna nous a montré sur les diapositives et la gare doit donc être à la hauteur de la place que nous souhaitons prendre dans le concert des Métropoles européennes.

Le futur pôle devra véhiculer à la fois une image de modernité mais aussi de convivialité, ce qui lui manque aujourd'hui et cette concertation montrera -je l'espère- aux Lyonnais et aux Grands Lyonnais, que la Part-Dieu à vivre reste au cœur de nos préoccupations.

Le groupe Socialiste et apparentés votera évidemment ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Buna, quelques mots.

M. le Vice-Président BUNA : Quelques mots, d'abord pour dire qu'il y a eu de nombreuses suggestions qui ont été faites, je pense au groupe Europe Ecologie-Les Verts en particulier, tant mieux ! Pour le moment, on en est aux phases de l'enquête préliminaire et des études et on a le temps d'intégrer toute une série de remarques, quelle que soit la sensibilité qui s'exprimera.

Mais il y a une discussion à laquelle Thierry Philipp a fait allusion, c'est la question de la gare de la Part-Dieu dans ses fonctions par rapport au nœud ferroviaire lyonnais. Vous dites, monsieur Geourjon, que la rapporteuse -si j'ose dire- Mary-Line Meaux, qui avait été chargée d'étudier justement le nœud ferroviaire, sa saturation et les conditions de dessaturation, expédierait en deux pages cette question. En réalité, elle a choisi six scénarii qu'elle expose et elle n'en retient que trois, dont un qui imagine que l'on pourrait transférer, pour l'essentiel, le trafic qui est à la Part-Dieu du côté de Saint-Exupéry. Vous n'avez lu

peut-être que les pages 24 et 25, il y en a quelques autres. Elle le réfute, pourquoi ? Elle dit deux choses :

- d'abord -je l'ai esquissé dans la présentation-, quelle est la richesse de cette situation ? Elle dit que l'existence d'un pôle fort de correspondances et les grandes lignes sont un atout pour la dynamique métropolitaine et régionale et la desserte du quartier d'affaires de la Part-Dieu ;

- deuxième niveau de réfutation, elle dit que l'éclatement du pôle des correspondances grandes lignes est perçu comme une dégradation du niveau de service et, certainement, ce serait une réalité. Et surtout, elle passe à l'alternative : elle dit que, pour produire une véritable alternative à la saturation du nœud ferroviaire, le délestage de la Part-Dieu sur Saint-Exupéry représente l'équivalent seulement de l'offre grandes lignes actuelles en cœur de lot.

L'intérêt d'une gare de correspondances du niveau de Part-Dieu est précisément d'offrir un haut niveau de service dans les correspondances et dans la densité entre rails/rails, rails/transports urbains, etc. Page 25 : "couper le cœur métropolitain, où sont les grands nœuds du réseau urbain, de ces grandes lignes serait peu pertinent en logique territoriale". Ensuite, page 25 toujours, "Saint-Exupéry n'offre donc pas un scénario crédible de dessaturation du nœud ferroviaire lyonnais, son développement -c'est une évidence- contribuera à une meilleure répartition des circulations et à la desserte des territoires du grand est lyonnais et des villes alpines. Il servira l'avenir de l'aéroport mais n'améliorera pas la situation des sections ferroviaires les plus contraintes au cœur du lot". Oui, on peut effectivement dire que Saint-Exupéry doit se développer, qu'il est souhaitable que Saint-Exupéry se développe mais pas au détriment de la Part-Dieu, que ce n'est pas en substitution des flux Part-Dieu que ce développement se fera ; et le développement est assez lent : je crois qu'en 2011 il y avait 21 arrêts quotidiens pour 15 destinations à Saint-Exupéry ; en 2012, 28 arrêts quotidiens et 35 destinations ; en 2013, 37 arrêts quotidiens et une destination de plus.

Il faut certainement développer Saint-Exupéry mais, malheureusement, ce ne sont pas les mêmes fonctions ni les mêmes qualités de service qui engendreraient le développement.

Je n'ai pas amené l'étude sur les flux ; comme elle l'a bien étudié, on pourra s'y reporter les uns et les autres. Je veux bien que vous fassiez une réfutation des options de Marie-Line Meaux, il ne faudrait pas que les remises en cause perpétuelles des options qui sont imaginées conduisent à reporter sine die les décisions en les mettant en concurrence avec d'autres. Je crois qu'il est sain de faire un choix, de l'examiner très profondément puis de s'y tenir, sinon on verra se reproduire ici des scénarii sur des infrastructures qui se sont déjà produits.

Rappelons-nous que cette gare de la Part-Dieu, la SNCF ne la voulait pas, elle souhaitait garder la gare des Brotteaux, son implantation s'est faite à contresens des axes de circulation du quartier et heureusement, même à contretemps, cette gare a été faite. J'espère qu'on sera capable, après les deux phases de requalification, de réaliser la troisième phase qui sera celle d'une gare en partie souterraine, ce qui nous projette un peu loin, dans les années 2028-2030, pour la réalisation.

Voilà, je n'ai rien à rajouter ni à répondre, me semble-t-il.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Simplement quelques mots. Evidemment, il y a eu un certain nombre d'analyses qui ont été faites, à la fois par la SNCF, par RFF, par le Conseil régional,

par le Conseil général, par toutes celles et tous ceux qui réfléchissent à ce problème de la desserte de l'agglomération depuis déjà quelques années.

Sur Saint-Exupéry, c'est une gare qui évidemment va se développer, Gilles Buna disait qu'on est passé de 21 arrêts quotidiens en 2011 pour 15 destinations à 37 arrêts quotidiens en 2013 pour 36 destinations au total.

Mais pourquoi cela ne peut-il pas se substituer à la Part-Dieu ? La Part-Dieu est au cœur d'un triple réseau, un réseau national et international, un réseau régional et, comme on l'a dit, avec les transports en commun, un réseau d'agglomération. C'est ce triple réseau qui fait la qualité de la Part-Dieu. On peut toujours imaginer que l'on déporte complètement ce triple réseau sur Saint-Exupéry, à ce moment-là, cela veut dire qu'il faut aussi déporter le cœur d'affaires de l'agglomération à Saint-Exupéry parce que cela n'aurait aucun sens d'avoir un hub qui soit à Saint-Exupéry et que tous les gens aillent à Saint-Exupéry pour revenir en métro au cœur de l'agglomération dans le quartier d'affaires de la Part-Dieu.

Donc on peut vouloir ce type de développement. Je rappelle que cela peut se faire, cela s'est fait dans un certain nombre de villes à travers le monde mais cela veut dire que l'on déporte le cœur de l'agglomération dans un endroit où on nous avait dit justement qu'entre Saint-Exupéry et la fin de notre agglomération, on voulait garder le V-Vert et un certain nombre de terrains non constructibles.

Alors, il faut savoir si effectivement on veut que l'agglomération se reconstruise sur elle-même ou si l'on fait le choix de l'étalement urbain, ce qui peut être pour moi un choix non soutenable mais qui peut être prôné mais en tout cas, ce n'est pas les orientations que le Grand Lyon a développées depuis un certain nombre d'années.

Voilà, chers collègues, je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

N° 2013-3914 - développement économique - Pôle de compétitivité Imaginove - Attribution d'une subvention à l'association Imaginove pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3915 - développement économique - Pôle de compétitivité Axelera - Attribution d'une subvention à l'association Axelera pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3916 - développement économique - Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3917 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3918 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon urban truck and bus (LUTB) - Attribution d'une subvention à l'association Lyon urban truck and bus - Rhône-Alpes automotive cluster (LUTB-RAAC) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3914 à 2013-3918. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, quelques mots rapides autour de ces cinq délibérations. On soutient l'animation des pôles de compétitivité. J'entends souvent dire, monsieur le Président, et encore jeudi en commission économique, qu'en matière de développement économique, quand quelque chose ne va pas, vous en êtes responsable, c'est de votre faute mais quand, pour les pôles de compétitivité, les résultats sont probants, vous n'y êtes pour rien. Face à cette incohérence, je voudrais rappeler un certain nombre d'éléments, un certain nombre de choses. Le Grand Lyon, sous votre impulsion, a pris une part importante dans ce succès car il a initié et accompagné la constitution des pôles en mobilisant les grands comptes, les PME, les centres de recherches et les partenariats avec Grand Lyon l'esprit d'entreprise.

Le Grand Lyon continue à soutenir et à accompagner les impacts positifs des pôles de compétitivité.

Impacts positifs sur les résultats au programme d'investissement d'avenir avec, par exemple, sur la Vallée de la chimie, le développement des différentes plates-formes Axel'One, IDEEL, le projet Gaïa ; au passage, tous ces projets montrent d'ailleurs que nous pouvons faire d'une contrainte en matière de développement durable une opportunité de développement économique au profit de nos concitoyens.

Impacts positifs sur les projets urbains, je pense en particulier à Gerland avec Lyonbiopôle, AcCinov, l'IRT qui font de Gerland un des premiers territoires européens en matière de biotechs qui structure la totalité de cet arrondissement et de ce quartier.

Ces pôles jouent le rôle de dynamique du territoire mais aussi d'amortissement de la crise avec l'ancrage des grandes entreprises sur notre territoire, le développement des PME, de l'attractivité pour la recherche et le développement et pour l'innovation.

A l'heure où l'on parle beaucoup de la compétitivité des entreprises, il est urgent de continuer à soutenir les pôles de compétitivité comme nous l'avons fait depuis le début du mandat puisque nous avons mobilisé 28 M€ au service des entreprises, de leur croissance, de l'emploi et donc de nos concitoyens. Le Grand Lyon, monsieur le Président et mes chers collègues, n'est pas étranger à ces succès et, en conclusion, n'oublions pas l'avis favorable de la commission sur ces cinq rapports.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates.

Mme la Conseillère LEVY : Merci, monsieur le Président.

"J'entends souvent dire que quand quelque chose ne va pas, c'est de votre faute, monsieur le Président" ; non, monsieur le Marquis, tout va bien ! Et d'ailleurs vous avez égrené à l'instant toutes les réussites du Grand Lyon.

Bien sûr, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire et je crois que la politique économique au Grand Lyon stricto sensu n'est pas celle que l'on devrait faire. Et doit-on le regretter d'ailleurs ? Je n'en sais rien, ou en conduire une autre ? Sûrement.

La Métropole va se constituer en janvier 2015 -enfin, nous l'espérons-, après les élections municipales et, pendant le mandat suivant, nous allons donc caler les personnels, les compétences, l'avenir bref, pour arriver enfin, en 2020, à l'élection -je l'espère comme tout le monde- au suffrage universel des élus communautaires. Cette assemblée sera enfin une assemblée indépendante, claire dans ses choix politiques et finalement adulte.

Merci, monsieur le Président ! Notre groupe, vous le savez, est très métropolitain et nous vous remercions, monsieur Gérard Collomb, Président, d'avoir fait avancer les choses avec votre collègue du Conseil général, Michel Mercier.

Pourtant, aujourd'hui, nous sommes tout de même dans le grand marché des compétences. Partout, vous dites que vous voulez la compétence économique et d'ailleurs votre collègue Queyranne, au Parti socialiste comme vous, n'apprécie pas du tout. Partout vous dites que c'est normal et que nous assumerons l'économie. Et pourtant, l'exemple des dossiers sur les pôles de compétitivité contredit votre enthousiasme mais surtout devrait nous faire réfléchir vraiment à notre futur positionnement. Car des compétences très lourdes se dessinent, un héritage se profile, celui des compétences sociales, humaines et culturelles, qui nous forcera à beaucoup de modestie, notamment en matière d'organisation.

On le voit d'ailleurs avec ces dossiers économiques, et plus particulièrement ceux sur les pôles de compétitivité, il va falloir se rendre compte que notre action en matière de développement économique est encore pour beaucoup dans le virtuel ou disons dans la communication. Ce n'est d'ailleurs pas mal car cela permet au Grand Lyon, et donc à vous-même, à vos équipes et à vos Vice-Présidents, de faire croire que nous sommes bien au cœur de l'économie.

Bien sûr, notre collectivité, grâce à votre capacité d'écoute, à vos nombreux déplacements entourés de délégations du monde économique partout ailleurs, vos amitiés fortes aussi avec certains d'entre eux vous placent toujours en bonne position pour faire croire que, sans vous, rien ne se ferait en matière économique à Lyon et dans le Grand Lyon.

Pourtant les dossiers qui nous concernent, les fameux pôles de compétitivité, je les prends pour exemple : nous avons un total de subventions de 605 000 €. C'est bien. A quoi sert cet argent en fin de compte ? Il sert à l'animation. La Région Rhône-Alpes finance, quant à elle, ces mêmes pôles à hauteur de plus de 1,5 M€, trois fois plus ! C'est sans compter également la participation de l'Etat, et bien évidemment, du secteur privé parce que l'intérêt des pôles sans le secteur privé, cela n'a plus d'intérêt.

Que montrent ces chiffres, rapidement ? Que nous sommes des accompagnateurs et que nous avons une politique d'appui des actions de la Région Rhône-Alpes, de l'Etat et des entreprises. Nous sommes une petite partie d'un ensemble. Cela n'enlève rien au travail des services du Grand Lyon ; d'ailleurs, monsieur Kimelfeld nous a dit, en commission, que l'administration faisait une ingénierie tout à fait gratuite aux côtés des entreprises -cela m'a étonnée d'ailleurs, la gratuité- mais il nous a dit que les projets existeraient tout de même.

Le Grand Lyon tire un avantage supérieur à sa participation et je dois dire que vous tirez -et je le redis encore- un joli avantage de communication personnelle et c'est très bien joué. Cependant, un peu plus de réalité serait préférable, en tout cas de respect de cette réalité, parce qu'il est de bon aloi de remettre en perspective l'action de chacun, pour y retrouver ses propres compétences et les bonnes proportions.

Car oui, vous réclamez la compétence économique partout où vous passez ! Vous annoncez, monsieur le Président, qu'elle sera un outil de développement, de rayonnement. Une lapalissade -si je puis me permettre- mais surtout une tentation qui risque d'être très budgétivore si nous l'assumons seuls vraiment puisque c'est la Région qui a cette responsabilité du pilotage de la coordination.

Je rappelle aussi que nous sommes en crise, ce qui impose de diminuer les dépenses publiques, nos concitoyens nous demandent cette bonne gestion. D'ailleurs, sur la Métropole, je note au passage que votre Vice-Président Jean-Paul Bret est sur une ligne bien différente de la vôtre, sur la police ou sur la culture.

Monsieur le Président et chers collègues, la Métropole ne pourra tout absorber car nous n'aurons pas les moyens et nos concitoyens nous demanderont des comptes. En revanche, elle se doit d'assumer les compétences qu'elle va recevoir en héritage du Conseil général et le faire bien et de façon raisonnable. Il faut de la clarté dans les compétences des collectivités locales. Nos collectivités se recentrent et il ne faut pas faire exploser les finances publiques.

Je finis en disant que nos chefs d'entreprise ont besoin de visibilité, de lisibilité. Les financements croisés en matière économique sont-ils justifiés ou non ? Je ne trouve aucune réponse dans vos discours. Ce qui redonnera confiance, finalement, au monde économique et l'envie d'investir c'est notre responsabilité, notre clarté et le soutien à un entrepreneuriat durable.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Levy. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. le Conseiller JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, comme il a été indiqué, les cinq délibérations qui nous sont présentées aujourd'hui concernent l'animation des pôles de compétitivité pour 600 000 €.

Je ferai une petite remarque sur ce que vient de dire madame Levy parce que je ne suis pas du tout d'accord sur l'appréciation selon laquelle nos concitoyens souhaitent que nous réduisions les capacités de financement de nos actions, dans les domaines économiques comme dans les autres, que ce soit en investissement, en fonctionnement ou en animation, bien au contraire. Et la question n'est pas là, elle est, au contraire, pour plus de moyens, pour plus de résultats et donc quel contrôle avons-nous sur le monde économique, sur ces résultats ? Et c'est là qu'il y a tout l'intérêt des pôles de compétitivité et de leurs financements croisés, parce que l'on a les moyens d'agir pour des résultats efficaces, concrets en matière de R&D, d'innovation, de création d'emplois, de formation, de ré-industrialisation.

En commission économique, nous avons eu une première présentation de l'évaluation nationale des pôles et du bilan de notre action, cette dernière représentant 27 millions par an depuis 2005. A propos de l'évaluation nationale, j'avais souligné ici-même, en juin dernier, sur la base de l'appréciation critique de la DATAR, certes des résultats probants -comme le dit notre

Vice-Président David Kimelfeld- mais aussi quelques faiblesses et préconisations et je les avais complétées de propositions alternatives tendant à une plus réelle efficacité sociale et économique, en rupture avec les exigences financières des dirigeants des grands groupes qui sont, ces derniers, des financiers et n'ont pas grand chose à voir avec l'esprit industriel.

Quelques remarques donc sur cette base.

D'abord, je note avec un certain intérêt que l'enjeu de la formation apparaît dans le bilan d'un de nos pôles (Axelera). En réaction à la dernière conférence de presse du Président de la République, Patrick Artus, l'économiste en vogue, indiquait que notre économie -donc notre industrie- avait besoin de monter en gamme et, pour cela, la formation, la qualification et la requalification étaient des enjeux essentiels. C'était en ce sens qu'au nom de mon groupe, je proposais de transformer les pôles de compétitivité, très connotés, en pôles de coopération en élargissant le champ de leur intervention à la formation. Cette dimension contribuera, si elle devient effective, à changer le sens du concept de compétitivité version Medef (alléger les charges humaines) au bénéfice d'une version alternative : valoriser les capacités humaines !

Ensuite, dans le bilan national, je note avec tout autant d'intérêt que les objectifs orientent les pôles de compétitivité d'une conception d'usines à projets à une conception plus large d'usines à croissance. Il s'agit donc de contribuer à industrialiser les résultats de la R&D et des innovations découvertes et donc de les financer. Mais, au vu de la frilosité des banques -que la conférence organisée dans les salons de la préfecture mercredi dernier me confirme complètement-, nous allons devoir, collectivités et Etat, intervenir auprès des banques et des organismes financiers pour qu'ils prennent les risques nécessaires et leur responsabilité aux financements, d'un point de vue industriel, d'un point de vue réel.

D'autre part -c'est une autre appréciation-, reconnaissons que les évaluations et les bilans des pôles qui nous sont présentés nous intéressent ainsi que l'esquisse de nouvelles orientations. Car, pour l'instant, il nous faut bien constater que nous avons peu d'informations sur les résultats concrets de nos financements ; les salariés des grands groupes et des PME concernés non plus, d'ailleurs.

Dans l'animation des pôles et leur gouvernance future, nous allons devoir organiser notre information pour suivre et cheminer dans la réalisation concrète des projets et exiger que, régulièrement, les partenaires sociaux des entreprises concernées soient, par leurs directions, sollicités, informés, consultés, associés... Car, sans ces retours de résultats et d'informations, il se dit tout et son contraire sur ces pôles financés publiquement : désengagement des grands groupes de leur effort de recherche -ce qui est d'ailleurs, entre nous, une réalité et un effet pervers des pôles-, peu d'effets et de résultats. Mais qu'en disent les laboratoires concernés et les PME qui sont probablement plus intéressés par la réalité de ces projets ? Où va l'argent et à quoi sert-il ? A payer certains plans sociaux comme il se murmure ? A augmenter les versements aux actionnaires ? Nous avons besoin de clarté, de transparence, d'efficacité pour créer les dynamiques qui sont sous-jacentes mais qu'il faut continuer à impulser

Dernière remarque : en juin dernier, je proposais que notre collectivité se rapproche du ministère en charge des pôles afin de faire connaître son expertise et, éventuellement, nos propositions. Or, je constate, en prenant connaissance d'une note de madame Fleur Pellerin, Ministre déléguée en charge, que seuls les Présidents des pôles sont associés et pris en

compte dans le nouveau plan des pôles de compétitivité. Si l'on veut que tout change sans que rien ne change -comme le dit la célèbre phrase issue du Guépard-, je crois que l'on ne peut pas mieux faire. Mais ce n'est pas de cela dont nous avons besoin pour l'emploi, pour la réindustrialisation et les chemins de sortie de crise !

C'est pourquoi, monsieur le Président, je vous propose à nouveau de solliciter les collectivités territoriales les plus impliquées dans les pôles de compétitivité et de voir avec elles comment aller voir madame la Ministre et faire part des préoccupations qui sont les nôtres et que nous pouvons croiser, définir, préciser dans un échange. Nous devrons en discuter d'ailleurs plus en détail car, selon le calendrier de la présentation du bilan, nous aurons à l'automne la proposition d'un nouveau cadre d'intervention et nous aurons donc à délibérer. Mais, d'ici là, il y a bien besoin de travailler et d'interpeller la Ministre en charge.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller VATÉ : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais juste faire deux remarques déjà faites en commission.

Première remarque, il faut arrêter de dire que les pôles de compétitivité ont été inventés par le Grand Lyon. La vérité est qu'à l'origine de ces pôles, on trouve un peu la Région d'avant 2004 et beaucoup le Gouvernement de l'époque, que vous combattiez.

Deuxième remarque, il faut arrêter de dire que les dépenses du Grand Lyon auraient, par la magie d'un gigantesque effet de levier, le pouvoir d'induire -je cite- vingt fois plus d'investissements publics et privés.

La vérité est que le Grand Lyon s'associe intelligemment pour 5 à 10 % au financement de programmes qui sont impulsés par d'autres acteurs. Dire le contraire c'est faire offense aux industriels et aux chercheurs qui, depuis l'origine, font vivre ces pôles et qui fournissent avec la Région et l'Etat 95 % du financement.

Sur ces deux points, en commission, nous avons eu un échange courtois avec le Vice-Président Kimelfeld et je voudrais ici le remercier pour trois raisons :

- premièrement, pour avoir constaté notre accord entre lui et moi sur le fond ;

- deuxièmement, pour avoir fait en sorte que la mention de l'effet induit par le Grand Lyon -je cite encore- ait déjà disparu du document qui est désormais accessible en ligne, en moins de 24 heures ouvrables c'est une performance ;

- troisièmement, je le remercie pour s'être clairement démarqué du discours boursoufflé qui est habituellement tenu sur ces sujets.

Jean-François Revel aurait dit : "Depuis le temps que le Grand Lyon rayonne, je me demande comment le monde entier n'est pas mort d'insolation !".

Naturellement, il reste encore entre vous et moi, monsieur le Vice-Président, un désaccord sur la lecture politique de ces choses mais c'est bien normal, sinon vous siégeriez de ce côté-ci de l'assemblée.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Peut-être quelques mots après ces interventions.

Pour madame Levy, si elle voulait se donner la peine de lire les textes de loi et de lire les débats en commission, elle ne dirait pas des choses qui sont fausses. On n'a jamais demandé, dans le texte de loi, d'avoir d'autres compétences économiques que celles qu'exerce aujourd'hui le Grand Lyon. Est-ce qu'elle voudrait que demain, dans une réforme, nous exercions moins de compétences économiques qu'aujourd'hui ? Pour ce qui me concerne, je considère, et depuis très longtemps, que les problèmes économiques sont évidemment totalement fondamentaux. Le développement de notre agglomération est évidemment fondé sur la capacité à maintenir son développement économique.

Et pour ceux qui penseraient que les choses sont simples et que tout se déroule facilement, s'ils savaient combien l'arrière-plan est un peu difficile ! Qu'ils demandent à celles et ceux qui investissent un peu dans cette agglomération ce qu'ils pensent de l'action du Grand Lyon et ils leur diront si le Grand Lyon est suiveur ou s'il impulse un certain nombre de politiques.

Nous l'impulsons dans tous les domaines. D'autres que nous pourraient le faire. Si, après tout, le Gouvernement, lorsqu'il lance un plan robotique, vient le faire à Lyon, c'est parce qu'il y a trois ans, nous avons lancé un salon Innorobo qui réunit l'ensemble de celles et ceux qui, aujourd'hui, s'occupent un peu de robotique en France. Si je vais aller avec une délégation, en juillet, au Japon, en Chine, en Corée du Sud, c'est parce que nous pensons qu'il y a un certain nombre de compétences à pouvoir attirer sur ce point dans notre agglomération.

Allez demander à ceux qui s'occupent de sciences du vivant s'il leur semble que le Grand Lyon est suiveur dans la conjoncture actuelle, si, lors de l'émergence du pôle de compétitivité, il a joué un rôle ou s'il s'est contenté vaguement de suivre les choses. Demandez aujourd'hui à ceux qui travaillent dans le domaine de la chimie, si le Grand Lyon se contente de regarder de loin, de son fauteuil et de mettre simplement quelques dizaines de milliers d'euros. Vous vous apercevrez que la réalité est un peu différente.

Pour mon collègue Jacquet, avec qui nous entretenons un dialogue régulier, je lui signale que, pour répondre à sa demande, le 18 juin prochain, j'organiserai un assez joli colloque avec Philippe Aghion, avec Patrick Artus, avec Laurent Davezies, avec un certain nombre de celles et ceux qui s'intéressent justement au fait que l'économie française doit retrouver sa croissance par un renouveau de son industrie.

Donc nous allons à la fois avoir l'application concrète à Lyon et un peu la discussion théorique au niveau national. On essaie de tenir les deux bouts de la corde.

Voilà chers collègues, constatant que tout le monde est d'accord avec ces dossiers et que madame Levy va pouvoir prendre connaissance de la loi -d'ailleurs elle commence en lecture en commission dès demain et devant le Sénat dès après-demain-, elle pourra être pleinement rassurée. Madame Levy, vous êtes rassurée ? Je vous en remercie. Vous voulez continuer sur votre discussion ?

Mme la Conseillère LEVY : Je ne me permettrai pas d'avoir une discussion privée en public avec vous. En revanche, je connais la loi, je la lis et je prenais ma casquette d'élue régionale parce que je pense que le rayonnement de Lyon ne peut se faire tout seul et, en matière économique, je persiste et signe sur l'idée, monsieur le Président, que suivre les actions et les animer, ce n'est pas mal aussi.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Levy, puisque vous avez lu la loi et que vous dites partout "Monsieur Collomb, vous voulez davantage de compétences économiques", etc., pouvez-vous me dire de manière précise, pour qu'on ne parle pas dans le vague, sur quel article déposé dans le projet de loi Métropole de Lyon vous appuyez ; il n'y en a aucun, madame !

Je mets donc aux voix ces dossiers.

Adopté, M. Millet (groupe Communiste et intervention citoyenne) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3920 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) du Rhône pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3922 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association L'incubateur au féminin Rhône-Alpes pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3923 - développement économique - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Action'Elles pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3920, 2013-3922 et 2013-3923. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable de la commission pour ces trois rapports autour de l'entrepreneuriat au féminin. Encore une fois, sans décevoir Fabienne Levy, pour dire que, y compris sur ces dossiers-là, je crois que le Grand Lyon est moteur autour du développement de l'entrepreneuriat au féminin sur son territoire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC, madame Dounia Besson.

Mme la Conseillère RABATEL : Pardon, c'est moi qui commence et Dounia continuera.

Monsieur le Président, chers collègues, ces trois rapports montrent l'implication du Grand Lyon dans le soutien à l'emploi des femmes, aussi bien dans les quartiers en politique de la ville que dans les entreprises de tailles diverses. Ils montrent aussi combien les femmes souhaitent elles-mêmes s'engager dans la dynamique économique de notre territoire.

Les femmes ne représentent encore que 30 % des créateurs et repreneurs d'entreprises. Et seulement une entreprise innovante sur dix est dirigée par une femme. Nous sommes en retard en la matière sur l'Allemagne, le Royaume-Uni et plus encore sur les Etats-Unis. Des actions résolues sont donc nécessaires.

La France ne peut se passer de cette source de création, de richesse, de cet élément de compétitivité que sont les femmes. Une étude de la Commission européenne montre que si le taux

d'emploi des femmes était équivalent à celui des hommes, notre potentiel de croissance -ce n'est pas négligeable la croissance- serait accru de 20 à 40 % selon la situation des pays. Mais les freins sont nombreux au développement de l'activité des femmes, depuis l'autocensure, le manque de confiance en soi, en passant par l'accès plus restreint au crédit ou la difficile articulation des temps de vie professionnelle et personnelle.

Le Grand Lyon apporte donc sa pierre avec ces subventions proposées, de 20 000 € pour l'incubateur féminin Rhône-Alpes Pionnières, de 10 000 € pour l'association Action'Elles et de 52 000 € pour le CIDFF.

Je voudrais souligner le dynamisme remarquable des associations et des réseaux de femmes chefs d'entreprises et cadres sur notre territoire ainsi que les efforts fournis par les femmes pour créer leur entreprise, leur emploi et de nombreux emplois. Car l'entrepreneuriat féminin ne vise pas forcément le petit projet mais participe à l'emploi, à l'innovation et au développement de notre agglomération.

L'incubateur Rhône-Alpes Pionnières permet, par exemple, la création de plusieurs sociétés innovantes non virtuelles, comme le recyclage de déchets d'ameublement dans l'économie circulaire ou le développement de chèques taxi payés par les parents pour leurs jeunes -une idée neuve en France- ou la fabrication de sous-vêtements pour les ados car rien n'existe aussi en France sur ce créneau à ce jour, ou la proposition de veille journalistique pour les entreprises, etc.

Incubateur et associations spécialisées comme Action'Elles s'efforcent de donner des conseils techniques pour consolider les projets économiques des femmes et les professionnaliser, afin que les projets tiennent sur le long terme. Juristes, experts-comptables, avocats, experts en création, chefs d'entreprises dispensent souvent bénévolement leurs conseils, et qu'ils en soient remerciés.

Le marrainage de soutien aux projets de femmes par d'autres femmes est développé par Action'Elles comme par l'incubateur. Même si tous les incubateurs sont mixtes, les femmes ont plus besoin d'encouragement que les hommes car elles ont été plus dévalorisées et elles ont aussi besoin de lieux dédiés pour oser.

À l'encontre des accusations de méchantes langues, les femmes savent s'entraider et, ce samedi 1^{er} juin, nous aurons le plaisir de lancer à Lyon le REF, le Réseau économique des femmes, avec notre Ministre Najat Vallaud-Belkacem, le Président de la CCI Philippe Grillot et David Kimelfeld, Président actif du Grand Lyon sur cette thématique. La réunion de 14 réseaux et associations féminins sur notre territoire est une première en France et un pas en avant très fort dans la cohésion, l'efficacité économique et la solidarité : les hommes savent très bien réseauter, les femmes s'y mettent aussi.

Je passe la parole à ma collègue Dounia Besson pour quelques mots sur la troisième subvention de ce soir : le CIDFF.

Mme le Vice-Présidente BESSON : Monsieur le Président, chers collègues, je tenais à saluer le travail de qualité du CIDFF dans l'accompagnement des publics féminins des quartiers en politique de la ville. En effet, ce dispositif soutenu depuis plus de dix ans au Grand Lyon se caractérise par une efficacité et une adéquation avec les besoins de ces publics féminins et, sur ces territoires, l'accompagnement socio-psychologique participe concrètement à la cohésion sociale. En effet, cet accompagnement socio-psychologique qui se fait en binôme permet de lever tous les freins qui ne permettent pas à ces femmes d'entreprendre.

Il est vrai que ces chiffres sont très satisfaisants et je tiens à rappeler qu'en période de crise économique, ce type de projet et d'action participe au développement économique et à la cohésion sociale et il est vrai que notre agglomération est très souvent citée en exemple en matière de cohésion sociale et en matière de lien social.

Il est vrai qu'aujourd'hui, avec les difficultés -à plusieurs reprises, j'ai pu participer à des comités de pilotage-, dans une période de crise économique, ce genre de projet doit être soutenu plus fortement et avec la raréfaction des financements publics, européens, il est très difficile de pouvoir continuer à financer ce type de projet. Il faut continuer à soutenir ce type de projet, il y va de l'équilibre de nos territoires et cette association produit concrètement de l'innovation sociale et réellement au service d'un territoire et des Grands Lyonnais qui y vivent.

Donc avis favorable du groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3925 - développement économique - Avenant n° 1 à la convention financière 2012-2013 avec la Fondation Bullukian - Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) - Année 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3925. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, un avis favorable pour l'avenant n° 1 à la convention 2012-2013 avec la Fondation Bullukian pour le cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA) pour l'année 2013.

M. le Vice-Président PHILIP : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération correspond à la troisième et dernière année du contrat triennal entre le Cancéropôle et le Grand Lyon, Grand Lyon qui soutient depuis 2002 un réseau de recherche; qui regroupe des universités, des hôpitaux, des instituts de recherche, des industriels autour de la lutte contre le cancer.

Je voudrais profiter de cette délibération pour vous éclairer sur le rapprochement entre le cancéropôle et le biopôle. Au titre du Grand Lyon, je préside le comité exécutif qui est l'émanation des financeurs, dont les décisions sont prises en amont dans le comité stratégique présidé par le Préfet de Région où siège Gérard Collomb pour notre collectivité.

En novembre 2011, Jean-Jacques Queyranne, Gérard Collomb et Michel Mercier ont envoyé une lettre de mission claire : "Vous avez su orienter ce cancéropôle vers le développement économique et le projet Preuve de Concept, qui est aujourd'hui unique en France, tout en continuant à collaborer avec les pôles d'excellence de Grenoble et tout en continuant à aider au développement du pôle stéphanois et du pôle clermontois. L'enjeu, dans les années qui viennent, est de rapprocher sur Lyon le biopôle et le cancéropôle" -fin de citation-

Le rapprochement entre Lyonbiopôle et le CLARA vise, en s'appuyant sur les compétences et caractéristiques de chacune des structures, à renforcer le transfert des connaissances issues de la recherche vers la clinique, d'une part, et le monde économique, d'autre part.

L'évaluation particulièrement positive de Lyonbiopôle a mis en évidence la qualité de l'animation scientifique et de l'accompagnement au montage de projets, des projets collaboratifs mais aussi la nécessité de progresser sur le lien avec le monde académique.

L'évaluation du cancéropôle par l'Institut national du cancer (Inca) a été également très positive et la qualité de l'implication des acteurs "académiques" a été soulignée ; cette fois-ci, c'est le lien avec le monde économique qui a été défini comme devant progresser.

On le voit, on est typiquement devant le "gagnant/gagnant" : au biopôle, on demande de se renforcer sur la partie académique et au cancéropôle de se renforcer sur la partie liens avec l'industrie. Chacun peut donc apporter un plus à l'autre, c'est la définition du "gagnant/gagnant".

La lettre de mission est de novembre 2011 et nous avons commencé en février 2012 à rencontrer les acteurs lyonnais, puis les Grenoblois, puis les industriels, puis les acteurs stéphanois et clermontois. On leur a rappelé le bilan du cancéropôle : 137 M€ depuis 2003, dont 61,4 M€ des collectivités pour les projets pour le cancer, ce dont les industriels en particulier sont parfaitement conscients. Nous avons eu un accord quasi unanime et le souhait de tous les acteurs de mettre en œuvre ce rapprochement avec le biopôle. Comme vous avez pu le constater, au mois de juin 2012, nous avons l'accord de tous les acteurs. C'était important, les collectivités et en particulier le Grand Lyon l'avaient fortement demandé ; mais, six mois plus tard, ce sont les acteurs qui le demandent et surtout qui en perçoivent l'intérêt.

Nous avons pu ensuite avancer rapidement dans cette dynamique de rapprochement. Les structures juridiques qui portent le CLARA (la Fondation Bullukian) et le pôle de compétitivité Lyonbiopôle (une association) sont trop différentes pour imaginer que les équipes soient intégrées, à court terme, dans le même organigramme. Il s'agit de regrouper les équipes dans le même lieu à Gerland, d'adopter des règles communes pour l'émergence et la sélection des projets. C'est ce qui va être fait puisque le transfert des équipes du CLARA vers le bâtiment Domilyon à Gerland aura lieu en octobre 2013.

Les financements qui sont affectés à Preuve de concept, madame Levy, autour d'un million d'euros par an, sont apportés très largement par le Grand Lyon. C'est l'usine à projets Preuve de concept juste à la sortie des universités, avant que l'industrie puisse financer et donc 20 % des dossiers qui ont été financés depuis 2002 sont aujourd'hui au stade du marché et le Grand Lyon est le premier financeur de la preuve de concept du CLARA.

Le groupe technique du biopôle, dont la composition sera élargie pour augmenter ses compétences en matière de cancérologie, appliquera ses procédures de labellisation des projets, en amont des différents appels à projets du cancéropôle.

Les interactions avec le monde industriel, les questions relatives au financement des PME, le développement à l'international mettront en œuvre le savoir-faire et les procédures de Lyonbiopôle, dans le but d'éviter les redondances.

Comme vous le voyez, nous sommes en train de réussir à regrouper à Gerland le biopôle et le cancéropôle pour rendre encore plus visible le pôle lyonnais de la santé. Cette réunion doit se faire sur le nom de biopôle car c'est le nom qui définit le mieux à l'extérieur le pôle de santé lyonnais. Simplement, le biopôle comportera un infectiopoôle et un cancéropôle travaillant

main dans la main et sera capable d'ailleurs -demain ou tout de suite- d'accueillir un nutripôle ou un neuropôle pour renforcer encore la visibilité du pôle de santé de la Métropole.

Le groupe Socialiste votera bien sûr ce rapport et je souhaiterais, comme l'a dit David Kimelfeld, que l'ensemble de l'assemblée soit en mesure de comprendre les progrès accomplis depuis maintenant plus de dix ans, sous l'impulsion du Grand Lyon et en particulier de Gérard Collomb, pour construire ce pôle santé qui sera lisible et visible dans la future Métropole et qui est incontestablement de niveau européen.

Je voudrais témoigner comme cancérologue, monsieur Vaté : il est vrai que le cancéropôle a été initié par madame Comparini, personne ne le discute, mais admettez, parce que c'est simplement la vérité, que le Grand Lyon a joué, avec ses services, un rôle de moteur, de démultiplicateur, d'impulseur de projet au départ et qu'aujourd'hui, c'est bien le Grand Lyon qui demande la réunion biopôle-cancéropôle et qui joue donc bien ce rôle d'accélérateur d'avancée, d'impulseur, un vrai rôle politique pour une vraie vision parce que, finalement, ce qui compte dans cette affaire, c'est la vision d'un pôle santé lyonnais dans lequel on réunirait les hôpitaux, les chercheurs, les industriels dans une dynamique qui doit évidemment, à terme, être créatrice d'emplois ; il se trouve que j'ai le "privilège" de travailler beaucoup actuellement sur le pôle cancer de Toulouse et si Sanofi quitte Toulouse et ne quitte pas Lyon, peut-être qu'on n'y est pas tout à fait pour rien.

M. LE PRÉSIDENT : Pas dans le fait qu'il quitte Toulouse mais dans le fait qu'il vienne à Lyon !

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

N° 2013-3955 - développement économique - Assemblées d'actionnaires de la société Euronews - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3955. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Monsieur le Président, c'est une désignation de nos représentants à l'assemblée de la société Euronews.

**Désignation de représentants au sein de
l'assemblée d'actionnaires de la société Euronews
(dossier n° 2013-3955)**

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Je vous propose ma candidature au poste de titulaire et celle de monsieur Jean-Michel Daclin au poste de suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord que vous acceptiez ce mode de scrutin.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Je mets donc ces candidatures aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Barge -pouvoir à M. Petit-, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; groupes Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) -sauf Mmes Bocquet et Levy qui se sont abstenues- ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (M. Justet, Mme Palleja, M. Pili) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge -pouvoir à M. Petit-, Calvel qui ont voté pour), Mmes Bocquet et Lévy (Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants -CDGL-UDI-) ; M. Broliquier (Non inscrits).

Adoptées.

(Messieurs Gérard Collomb et Jean-Michel Daclin sont désignés).

N° 2013-3932 - finances, institutions et ressources - Rapport annuel 2012 de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3932. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Quelques mots pour présenter ce rapport qui porte sur l'activité menée par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2012.

Je vais le faire brièvement, d'abord rappeler, parce que c'est le fondement de cette commission, l'ensemble de l'activité réglementaire qui a été menée au cours de l'année 2012. Ce sont cinq dossiers sur lesquels la commission a dû formuler un avis sur le choix du futur mode de gestion : le parking du centre commercial de la Part-Dieu, le chauffage urbain (réseau de chaud et froid urbains sur Lyon, Villeurbanne, Bron), bien sûr, le service public de l'eau potable, le très haut débit ainsi que le boulevard périphérique nord de Lyon.

C'est aussi l'examen et l'avis de pas moins de 40 délégations de service public, à travers l'analyse des comptes-rendus techniques et financiers des délégataires et c'est l'analyse de deux gros rapports que nous avons à examiner chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement ainsi que celui sur l'élimination des déchets.

Je veux surtout mettre l'accent sur ce qui a occupé la Commission consultative au cours de l'année 2012, à savoir la contribution que l'ensemble des associations a réalisée sur la réflexion que nous avons dans le cadre de la définition du cadre stratégique sur le futur service public de l'eau potable. Je rappelle qu'ils ont émis une contribution sur deux thématiques : la politique tarifaire, d'une part, la qualité de service, d'autre part. C'est un travail important qui a réuni les associations pendant six mois au cours de 9 réunions de travail, un certain nombre en articulation avec le groupe politique qui a eu à réfléchir à cette question et je voulais saluer la grande qualité de cette contribution puisqu'elle a été reprise, dans les grandes lignes, dans le cadre de la délibération que nous avons prise en novembre dernier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, notre assemblée est

appelée à débattre sur le bilan d'activités de la Commission consultative des services publics locaux, dont les prérogatives ont été définies dans la loi de 2002 relative à la démocratie de proximité.

Notre groupe n'a pas d'observation majeure à formuler sur le fonctionnement de cette instance, si ce n'est pour se féliciter qu'elle joue un rôle effectif et utile auprès de notre assemblée, même si l'on peut toujours s'interroger sur la représentativité de sa composition, eu égard au caractère éminemment politique des sujets traités.

Mais, par analogie et parallélisme des formes, je voudrais profiter de cette délibération pour émettre un vœu concernant une autre instance participative qui a été consacrée par la loi Voynet de 1999, je veux parler du Conseil de développement.

Depuis de très nombreuses années, notre collectivité a toujours eu le souci de privilégier la réflexion prospective. Aujourd'hui, notre Conseil de développement, dans la continuité de Millénaire 3, constitue une référence sur le plan national. Les avis qu'il produit, soit dans le cadre de saisines de l'Exécutif, soit au titre d'auto-saisines, contribuent fortement à éclairer la réflexion et à guider l'action des décideurs politiques. Naturellement, la présence de Jean Frébault à la présidence de ce conseil constitue un atout considérable, eu égard à sa grande compétence et à l'expérience qu'il a de la problématique de l'aménagement du territoire et du développement local.

Il me semble que ce travail du Conseil de développement n'est pas assez connu ni suffisamment reconnu. C'est la raison pour laquelle, monsieur le Président, notre groupe émet le vœu que notre assemblée soit amenée à débattre annuellement du compte-rendu d'activités du Conseil de développement, à l'instar de ce qu'elle fait pour la CCSPL.

Par ailleurs, nous souhaitons également que tous les avis rédigés par le Conseil de développement fassent l'objet d'une présentation en commission générale. De telles dispositions contribueraient à mieux mettre en valeur, auprès des élus et auprès de nos concitoyens, le rôle et l'apport éminents d'une instance dont la collaboration ne pourra aller que crescendo dans la perspective de l'émergence de la grande métropole que nous appelons de nos vœux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération très succincte est l'occasion pour nous d'aborder, comme mon précédent collègue, les questions de démocratie et de gouvernance à l'échelle bientôt métropolitaine.

Il existe effectivement, à l'heure actuelle, sous l'égide de Gérard Claisse, de nombreuses instances formelles -dont certaines obligatoires- d'information, de consultation et de concertation au sein du Grand Lyon ainsi que des démarches de prospective semi-participative, comme tout ce qui a été engagé autour du plan climat et du Conseil de développement.

Un petit point de méthode : s'il est vrai que ces instances sont très intéressantes, elles travaillent tout de même au consensus -enfin, ce qu'il en est donné aux élus- et il serait très intéressant de laisser apparaître les dissensus...

M. LE PRÉSIDENT : C'est bien le consensus !

Mme la Conseillère BAUME : C'est bien le consensus mais il serait intéressant que le dissensus nous soit remonté à nous, les élus. Il s'agit de favoriser et d'accompagner la participation des habitants donc de la société civile organisée comme dans le cadre de la CCSPL, ou non organisée comme entre autres à Lyon, Villeurbanne, où conseil de quartier ne signifie pas juste organiser le lobbying pour peser sur des décisions, avec ou sans rapports de force, mais signifie -et je pense qu'il y a consensus là-dessus- être en capacité de prendre en charge collectivement des problèmes et des projets, donc se donner des cadres et des outils, y compris à l'échelle métropolitaine. Et il est bien évident que les cadres et les outils sont fixés dans le cadre de la politique publique votée par des élus issus des urnes.

Dans le modèle de la transition que les écologistes appellent de leurs vœux et portent, ce sont les habitants eux-mêmes et les changements dans leur mode de vie qui déterminent la dynamique de transformation des villes.

Vous l'aurez compris, pour les écologistes, ces questions de participation citoyenne ne se résument pas à l'expression de paroles de citoyens-usagers mais recouvre les enjeux globaux d'une citoyenneté dite "active" avec, pour notre collectivité, quatre points concrets que nous vous proposons, qui ne sont pas nouveaux, que nous répétons depuis le début du mandat et je pense que cela fait consensus parmi bon nombre de groupes dits "de gauche" :

- l'accentuation des formes d'accompagnement aux changements de comportements. On en parle souvent quand on parle de déchets, lorsqu'on parle d'éducation au développement durable et à l'environnement et cela pourrait se généraliser sur d'autres thématiques ;

- l'échange direct, comme le disait mon collègue, avec le Conseil de développement ici, en séance plénière, en présence des élus ; que ce soit effectivement sous la forme d'une commission générale n'est pas gênant mais il est vrai que ce serait intéressant que ces gens qui travaillent pendant des heures puissent physiquement présenter leurs travaux ici et non l'inverse que ce soit nous qui allions les écouter ;

- l'instauration du droit de pétition (référendum d'initiative locale) non pas comme outil de défiance mais comme outil d'interpellation des élus que nous sommes ;

- l'accès encore plus démocratisé aux données publiques, dans la continuité de la logique open data qui est déjà portée ici au Grand Lyon. Pour ne citer qu'un exemple très concret que Gérard Claisse a cité tout à l'heure, l'inexistence d'un budget annexe sur la collecte et le traitement des ordures ménagères ne facilite pas la véritable transparence que pourtant nous appelons tous de nos vœux avec l'open data.

Il va de soi que ces quatre propositions vont dans le sens d'une responsabilisation de chacun -nous ne mélangeons pas démocratie représentative et démocratie participative, il n'y a pas de démagogie dans mes propos-, élus à temps plein issus des urnes et habitants contribuables soucieux de la construction d'un avenir commun et désirable. Nous voterons avec plaisir ce rapport.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller PETIT : Intervention retirée.

M. le Vice-Président CLAISSE : Quelques éléments de réponse puisqu'un certain nombre de sujets ont été abordés plus largement que le simple rapport d'activités de la Commission consultative.

Sur les deux vœux de monsieur Barthélémy -et j'ai cru comprendre, lorsque nous avons réuni les groupes politiques, puisque chaque année nous avons un déjeuner avec les groupes politiques et le Conseil de développement pour échanger sur les perspectives, que ce qui a été dit par monsieur Barthélémy est assez largement partagé-, on a des perspectives sur la prise en compte, dans le cadre de la nouvelle loi en cours d'élaboration sur la Métropole de Lyon, d'un passage obligé pour présenter le bilan du Conseil de développement devant l'Assemblée communautaire ; c'est un amendement qui était porté par la coordination nationale des Conseils de développement et que le Président du Grand Lyon et Sénateur-Maire a relayé auprès de la commission des lois ; donc, à l'avenir nous aurons ce passage obligé et salutaire, bien sûr dans mon esprit.

Pour ce qui est des commissions générales, peut-être que l'on ne peut pas le faire sur toutes les délibérations du Conseil communautaire. En tout état de cause, il y en a peut-être un certain nombre qui le méritent : je pense notamment au débat que nous aurons sur le projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre du PLU qui pourra peut-être faire l'objet d'une présentation de la contribution du Conseil de développement qui a été faite par le passé.

Sur les propositions d'Emeline Baume au nom du groupe Europe Ecologie-Les Verts sur l'accentuation des formes d'accompagnement au changement, nous allons mettre en place un cycle de formation plan climat auprès des conseils de quartier ; c'est une manière de permettre à chaque acteur, et notamment les acteurs les plus impliqués dans la démocratie participative, de participer aux enjeux que nous avons mis en œuvre. Sur l'open data, nous venons de lancer aujourd'hui la version 1 du site open data dit "Smart Data" du Grand Lyon ; bien évidemment ce site va se développer.

Vous aviez une troisième proposition sur un certain nombre de sujets sur lesquels nous travaillons actuellement. L'instauration d'un droit de pétition fait partie de l'acte III de la réforme territoriale. Vous le savez, voilà des sujets sur lesquels, aux différents niveaux de responsabilité, des réflexions et des perspectives sont engagées.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Moi je veux simplement me féliciter que madame Baume constate avec nous que la transition écologique est en route dans le Grand Lyon avec des Vice-Présidents aussi éminents que Bruno Charles. Voilà, merci beaucoup.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE

N° 2013-3934 - finances, institutions et ressources - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2013-3935 - finances, institutions et ressources - Mise à disposition partielle du service des relations internationales de la direction de l'attractivité et des relations internationales de la Communauté urbaine de Lyon à la Ville de Lyon - Avenant n° 1 à la convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Sécheresse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3934 et 2013-3935. Monsieur Sécheresse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président SÉCHERESSE, rapporteur : Il s'agit, monsieur le Président, de modifier la convention de mise à disposition d'emplois entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine et, plus précisément, d'assurer le transfert d'un emploi vacant en charge des affaires européennes de la Ville vers le Grand Lyon. Ce transfert a été présenté en comité technique paritaire le 18 avril dernier.

Il s'agit, comme la commission en a débattu, de procéder à la création d'un emploi de catégorie A. La personne qui occupera ce poste sera basée à Bruxelles et c'est donc une des chevilles ouvrières d'une politique européenne qui est en train de se redéfinir. La particularité de ce poste nécessite des aménagements, en particulier celui d'établir des frais d'hébergement particuliers ainsi que l'établissement de frais de repas et de représentation sur présentation de factures.

Ce dossier qui facilite la mise en place d'une présence plus active du Grand Lyon à Bruxelles a reçu un avis favorable de la part de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le dossier numéro 2013-3935 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre.

Dans l'avant-dernier paragraphe de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"En application de l'article D 5211-16 du code général des collectivités territoriales, le coût unitaire journalier constaté par la Ville de Lyon pour cette nouvelle action s'élève à 111,14 € pour 2013 et pour une quotité de 40 % du temps de travail.

Par ailleurs, pour une année de mise à disposition et pour cette même quotité, le nombre prévisionnel d'unités de fonctionnement s'établit à 92 jours."

au lieu de :

"En application de l'article D 5211-16 du code général des collectivités territoriales, le coût unitaire journalier pour cette nouvelle action s'élève à 111,14 € pour 2013. Le nombre prévisionnel d'unités de fonctionnement s'établit pour une année de mise à disposition à 92 jours."

Trois minutes pour le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. le Conseiller BARTHELÉMY : Monsieur le Président, mes chers collègues, depuis 2009, la Communauté urbaine et la Ville de Lyon ont signé une convention destinée à harmoniser l'action de ces deux collectivités en direction de l'international. Il s'agit aujourd'hui d'étendre cette collaboration dans le cadre d'une présence auprès des instances de l'Union européenne.

Si l'on peut difficilement s'opposer à un tel projet, l'on peut cependant s'interroger sur l'opportunité de le rendre plus ambitieux. En effet, notre collectivité est engagée aujourd'hui dans la construction d'une Métropole, dont j'ai eu l'occasion de dire ici qu'elle constituait une éclaircie réconfortante dans le contexte grisailleux d'un projet de loi de décentralisation par ailleurs bien décevant.

Et je considère qu'il ne s'agit que d'une étape. Notre ambition doit être de faire émerger la grande métropole lyonnaise à l'échelle de l'aire urbaine dont le Pôle métropolitain est aujourd'hui l'esquisse. Seule cette entité disposant d'un poids démographique conséquent, d'un potentiel économique puissant et diversifié et d'un réseau de polarités urbaines complémentaires sera en mesure de supporter la compétition avec les grandes cités européennes.

Dans cette optique, il me paraîtrait fondé de définir notre stratégie internationale à l'échelle du Pôle métropolitain. Une telle initiative aurait deux avantages : d'une part, cela constituerait une avancée positive pour nos partenaires des agglomérations de Saint Etienne, Bourgoin et Vienne, qui pourraient ainsi bénéficier de la dynamique existante de Lyon à l'international ; d'autre part, cela dénoterait notre volonté affirmée de faire émerger, à terme, une grande métropole au service du développement économique dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale fortement décentralisée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller AUGOYARD : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, enfin, le Grand Lyon va renforcer les moyens qu'il donne à sa politique européenne. Nous devons être l'une des dernières grandes collectivités à ne pas avoir un véritable service Europe, alors que c'est à cette échelle que se joue notre rayonnement. Il était enfin temps.

Alors que la crise appelle au pessimisme et que l'engagement européen de nos gouvernants s'essouffle, c'est aux citoyens et aux collectivités de montrer leur foi et leur confiance dans le projet d'intégration européenne s'ils veulent construire l'Europe des citoyens et des territoires plutôt que celle des traders et des banquiers.

Mais, mes chers collègues, cette délibération est aussi l'occasion de faire le point sur votre politique de rayonnement.

Je ne vais pas vous répéter tout ce que j'ai déjà dit à de nombreuses reprises depuis le début de ce mandat en la matière, et notamment lors de l'occasion que vous avez manquée d'une vraie, d'une grande et d'une unique Cité de la gastronomie à Lyon.

Je ne vais pas non plus utiliser l'actualité de la semaine dernière par laquelle nous apprenions que le salon de l'auto n'aura pas lieu. Vous n'êtes pas responsable de la crise de l'automobile...

M. LE PRESIDENT : Pas à moi tout seul en tout cas !

M. le Conseiller AUGOYARD : ...bien que la tentation soit grande de vous tenir pour responsable tant vous vous arroyez tous les succès de notre agglomération, même lorsqu'ils sont le résultat du travail des entrepreneurs et des sportifs.

Je voudrais surtout souligner le manque de souffle de votre politique européenne. Des choses bien sont faites mais ce n'est pas assez au regard des ambitions que vous affichez et sur lesquelles vous communiquez sans arrêt. Quelle a été la dernière candidature de Lyon pour accueillir le siège d'une grande organisation internationale ? Quels sont les moyens que vous mettez pour que Lyon soit présente dans toutes les discussions ? Pourquoi Lyon n'est-elle pas l'agglomération à laquelle on pense lorsque l'Union européenne veut créer un Institut technologique ou un nouvel organisme ?

Vous communiquez en disant que vous donnez à l'agglomération des infrastructures qui lui permettent d'être une grande métropole européenne. Alors, puisque nous aurons un Grand stade et que nous avons déjà une halle d'athlétisme à la Duchère et le stade de Gerland...

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas grâce à vous !

M. le Conseiller AUGOYARD : ...Ne m'interrompez pas s'il vous plaît ! ...pourquoi ne portez-vous pas la candidature de Lyon

pour des Jeux européens, c'est-à-dire des jeux olympiques au niveau continental, ou pourquoi pas pour des Jeux olympiques de la jeunesse ? Ce seront des événements rassembleurs et nous en avons bien besoin.

Et, au passage, je profite également de cette délibération, puisque nous avons une Maison de la francophonie, pourquoi ne rayonnons-nous pas par notre langue ? C'est un débat actuel au Parlement. Sommes-nous moins rayonnants lorsque la ville intelligente, le réseau intelligent ou Info-traffic sont préférés à la Smart city, aux smart grids et à Onlymoov' ? Nous avons déjà échappé de peu à Lyon Airports ; c'est moins fashion me direz-vous mais pas dans le temps. Pourtant, les gens, ce qu'ils cherchent aujourd'hui c'est de l'authenticité et pas forcément du fashion.

M. LE PRESIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller THÉVENOT : Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention porte à la fois sur ce rapport et sur le précédent qui traitait des créations de postes.

Lorsque ce rapport de créations de postes a été abordé en commission des finances, j'ai constaté avec intérêt que ces créations se faisaient à masse salariale constante et, ingénument, j'ai posé la question de savoir si ces postes résultaient d'un redéploiement. Pas du tout ! Les postes en question ont été financés avec une enveloppe nouvelle dans le budget 2013 ; il n'y a pas de masse salariale constante avec 2012.

Poursuivant sur ma lancée, j'ai demandé si, lorsque des agents du Grand Lyon partaient en retraite, on s'interrogeait sur l'opportunité de leur remplacement. Effectivement, on s'interroge mais on ne répond jamais dans le sens qu'il faut supprimer un emploi. Alors, tout de même, nous sommes dans une période où la réduction des dépenses publiques est devenue une obligation forte -le Gouvernement l'a compris, le Président de la Cour des Comptes le dit pratiquement chaque mois- et je m'interroge : comment comptez-vous contribuer, dans notre collectivité, à la réduction des dépenses publiques ?

La deuxième question est plus particulière, elle concerne la création de ce poste à Bruxelles. J'ai demandé ce qu'allait faire ce fonctionnaire, on m'a dit qu'il allait assurer une présence de Lyon à Bruxelles. Je souligne tout de même qu'il existe déjà une présence de la Région Rhône-Alpes et je me félicite que le représentant du Grand Lyon soit logé dans les mêmes locaux que les représentants de la Région Rhône-Alpes ; si cela n'avait pas été le cas, cela aurait été proprement aberrant.

Ses missions, qui seront d'assurer une présence de Lyon, seront en même temps de suivre les dossiers de financement accordés par l'Europe ; je souligne toutefois qu'au sein de la direction des finances du Grand Lyon, il existe déjà un certain nombre de fonctionnaires qui suivent ces questions. Et -m'a-t-on dit aussi- il sera là pour faire du lobbying. Alors là, permettez-moi de sourire tout de même ! A Bruxelles, je crois qu'il y a une profusion de lobbyistes et que ce n'est pas la présence d'un fonctionnaire de catégorie A de la Communauté urbaine de Lyon qui assurera un lobbying efficace auprès des autorités bruxelloises. En matière de lobbying -je le dis avec une pointe d'ironie mais je le pense tout de même sérieusement-, le meilleur de nos lobbyistes c'est vous, Président, c'est vous qui devez assurer la présentation, porter la parole de Lyon à Bruxelles et ce n'est pas la création d'un poste de catégorie A qui va suffire !

Je crois aussi que si l'on veut assurer une présence de Lyon sur la scène européenne -on l'a abordé tout à l'heure-, il y a nécessité de développer Saint-Exupéry, de développer son aéroport et de développer sa gare. Je l'avais dit dans cette assemblée il y a

plusieurs mois, un des critères aujourd'hui pour reconnaître une ville internationale c'est l'existence de liaisons intercontinentales directes avec les autres continents. A partir de Lyon, on a des liaisons avec l'Europe, bien sûr, il y a la liaison vers Dubaï mais on n'a pas de liaison vers l'Asie, on en n'a pas vers les Amériques et autres et je pense que c'est absolument fondamental.

Alors, il ne s'agit pas de s'agiter sur sa chaise comme des cabris -comme disait le Général de Gaulle- pour dire Milan, Barcelone... Une étude vient nous rappeler opportunément que la taille critique aujourd'hui d'une Métropole à l'échelle européenne -je ne dis pas mondiale, vu la taille des métropoles en Chine- c'est 3 millions d'habitants ; nous en sommes encore loin, et même en additionnant Saint Etienne, Grenoble, Bourg en Bresse, Roanne, Villefranche, Tarare,... que sais-je encore, on n'atteindra pas cette taille. Et, sur un territoire qui sera complètement éclaté, je veux bien qu'on crée des métropoles mais une métropole ne peut pas s'étendre sur des centaines de kilomètres carrés, ce n'est pas sérieux !

Par contre, ce qui est sérieux c'est de faire en sorte qu'à partir de Saint-Exupéry, on puisse rejoindre d'autres continents et, pour cela, Saint-Exupéry devrait être dans la Métropole, je crois que c'est une grave erreur -comme le disait notre collègue Geourjon tout à l'heure- que ce ne soit pas le cas. Tout récemment je l'ai expérimenté : pour aller sur un autre continent en partant de Lyon aujourd'hui, il faut passer par Paris, Londres, Francfort ou bien Zurich ; la ville de Zurich, avec environ 500 000 habitants, est devenue un véritable hub international, les avions Lyon-Zurich sont pleins : pour accéder à Lyon lorsqu'on vient en Europe d'un autre continent, on n'y vient pas directement, on passe par une de ces grandes Métropoles que j'évoquais mais aussi par Zurich. Donc gardons l'esprit clair, les idées raisonnables, faisons en sorte de procéder par étapes et veillons d'abord à ce que Saint-Exupéry nous ouvre une porte vers le monde avant de créer un poste de fonctionnaire pour s'occuper de lobbying à Bruxelles.

Nous nous abstiendrons sur ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Celles et ceux qui sont les mieux placés pour regarder si Lyon les intéresse, ce sont d'abord les étrangers. Si les représentants des Emirats la semaine dernière étaient à Lyon, c'est parce qu'ils ont vu qu'il y avait un petit peu de potentiel. Je ne sais pas s'il s'agit d'une métropole ou d'une grande région vague, en tout cas, il y a du potentiel. La semaine dernière, il y avait aussi le Vice Premier Ministre de Singapour qui était à Paris, avec qui je déjeunais parce qu'il avait vu que Lyon avait aussi un peu de potentiel. Plein de gens à travers le monde s'aperçoivent que Lyon est internationale ; cher ami Thévenot, si vous vous ne vous en apercevez pas, tant pis, on s'en passera !

Je mets aux voix les dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés ; MM. Assi, Barge -pouvoir à M. Petit-, Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) ; Synergies-Avenir ; Communiste et intervention citoyenne ; Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - Union des démocrates et indépendants (CDGL-UDI) ; Europe Ecologie-Les Verts ; Rassemblement démocrate et radical ; Gauche alternative, écologique et citoyenne ; Objectif Lyon Métapolis ; Non inscrits (MM. Brolquier, Justet, Mme Palleja, M. Pili) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge -pouvoir à M. Petit-, Calvel qui ont voté pour).

Adoptés.

Rapporteur : M. le Vice-Président SÉCHERESSE.

N° 2013-3941 - proximité et environnement - Plan énergie climat - Accompagner le développement de la filière bâtiment durable - Attribution d'une subvention à la Maison de l'emploi et de la formation (MdEF) de Lyon - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3941. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur : Le 13 février 2012, nous avons approuvé le plan d'actions partenarial du Plan énergie climat. Ce plan nous permettra d'atteindre nos objectifs tout en aidant la filière bâtiment durable à se structurer et se consolider par un partenariat avec la Maison de l'emploi et de la formation (MdEF). Il s'agit donc, par la présente délibération, de subventionner la MdEF afin qu'elle pilote un plan d'actions en cinq actes visant à apporter information et appui technico-méthodologique aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux professionnels de l'insertion de l'emploi et de la formation afin de permettre le développement de la filière durable.

M. LE PRESIDENT : J'ai un temps de parole pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, par cette délibération, nous entendons soutenir le plan d'actions de la Maison de l'emploi et de la formation sur les enjeux de la filière bâtiment durable et l'appui aux demandeurs d'emploi, aux personnes en insertion ou en reconversion professionnelle afin de faire découvrir les métiers verts, de mettre en relation les professionnels et les demandeurs, d'organiser des parcours de découverte.

Cette démarche s'inscrit dans le plan d'actions partenarial du Plan énergie climat voté en 2012 et, bien évidemment, elle est tout à fait intéressante.

Nous savons que, outre les enjeux environnementaux d'économies d'énergie et de réduction des gaz à effet de serre, le Plan climat doit générer, dans le domaine du bâtiment, une activité économique évaluée à 100 à 200 M€ par an pour le logement social et de 230 M€ pour le logement privé, soit plus de 3 milliards sur les dix ans dans notre seule agglomération ! Ces chiffres considérables portent, je vous le rappelle, sur la réhabilitation de 4 000 logements sociaux par an et de 12 000 logements privés. La réalité est aujourd'hui encore loin de ces objectifs mais c'est bien ce qui est visé dans notre Plan climat.

Ainsi, une telle activité va générer des besoins d'emplois sur notre territoire et il est tout à fait indispensable que le secteur du bâtiment prenne le virage de la transition écologique. Au plan national, la transition écologique de l'économie c'est plus d'un million d'emplois, comme les écologistes le rappellent souvent ici ou au Parlement.

Alors, bien sûr, les 15 000 € que nous allons verser à la Maison de l'emploi vont dans le bon sens mais, sur le plan quantitatif, on est loin des besoins ! Comme l'indique le rapport, la MDEF touchera quelques dizaines de personnes -tant mieux !- mais c'est insuffisant par rapport aux enjeux. Avec l'ensemble des acteurs économiques qui ont signé le Plan climat, les syndicats professionnels du bâtiment, les fournisseurs d'énergie, nous devons aller beaucoup plus loin et à un rythme plus soutenu.

Pour autant, cela ne passe pas nécessairement par un engagement financier du Grand Lyon auprès de ces acteurs mais

par une animation soutenue de la mise en œuvre du Plan climat dans le domaine de l'habitat mais peut-être aussi par des programmes expérimentaux de rénovation thermique avec des chantiers pilotes, des nouveaux programmes de recherche-développement pour mettre au point des techniques de rénovation innovantes, des programmes de formation professionnelle plus importants à destination des professionnels qui veulent progresser ou des personnes en recherche d'emploi, en insertion ou en reconversion actuellement ou ceux qui veulent se reconvertir, par une revalorisation des métiers du bâtiment dans la formation initiale des jeunes.

Impulsons, monsieur le Président, puisque vous nous avez expliqué que le Grand Lyon était à la pointe de l'impulsion avec les pôles de compétitivité. Vous l'aurez compris, la rénovation thermique et le bâtiment durable sont une formidable opportunité de mener des politiques conjointes et cohérentes de développement économique, de l'emploi et de l'insertion. C'est un objectif que notre groupe assigne à la future Métropole qui aura les compétences et les moyens de le faire.

Alors, sans attendre la Métropole et 2015, nous souhaitons une mobilisation du Grand Lyon dès 2013 beaucoup plus importante pour engager une politique de rénovation du logement véritablement créatrice d'emplois.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'entends les conseils de notre collègue qui dit : "Impulsons, impulsons !". Je nous compare en matière de logement par rapport aux politiques qui peuvent être impulsées ailleurs et si, je peux lui donner un conseil, c'est de dire peut-être ailleurs on regarde l'action du Grand Lyon en matière de logement -et nous en parlons tout à l'heure- et alors là, on pourrait me dire après : "Impulsons, impulsons !".

Je mets donc aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

N° 2013-3942 - proximité et environnement - Accès aux unités de valorisation énergétique des déchets - Approbation d'une convention-type - Direction de la propreté -

N° 2013-3943 - proximité et environnement - Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2013 - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Ariagno a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3942 et 2013-3943. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur : La délibération numéro 2013-3942 vise à permettre l'accès gratuit aux associations et régies de quartier à caractère non lucratif aux unités de valorisation énergétiques de Rillieux la Pape et Gerland afin qu'ils puissent y apporter les déchets ménagers générés au cours de leurs actions d'insertion.

Quant à la délibération numéro 2013-3943, elle concerne l'attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers afin qu'elle continue à développer le compostage dans notre agglomération.

Ces deux rapports ont reçu un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps d'intervention du groupe Europe Ecologie-Les verts.

Mme la Conseillère BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, avec ces deux rapports, il est donc question d'une compétence du Grand Lyon qui nous concerne tous et qui mobilise beaucoup d'argent public : la collecte et le traitement de nos poubelles.

J'aborde ce soir volontairement cette compétence non pas sous l'angle habituel et attendu de notre santé et de la préservation de l'environnement mais bien sous l'angle de la gestion des fonds publics.

Ce service presque quotidien est rendu via une taxe dont s'acquittent les Grands Lyonnais, dont la bonne gestion met aussi l'argent public comme levier -impulseur comme vous voulez- pour créer et maintenir des emplois locaux non délocalisables à très forte utilité sociale.

Pour mémoire, depuis septembre 2012, l'avenir du traitement de nos poubelles se construit. Il est question, à l'horizon 2019-2020 -ce n'est pas si loin- de 395 M€ d'investissements, c'est-à-dire à peu près 20 % de l'actuel plan de mandat. J'ai la conviction que ces moyens financiers injectés en priorisant l'implication des habitants permettraient de concourir aux objectifs que nous avons tous votés ici de réduction, récupération, réemploi et recyclage. Je m'autorise donc ici à souligner de nouveau que 100 000 tonnes de déchets incinérés ne créent que 20 à 40 emplois locaux alors qu'une filière locale de récupération et de réemploi proposerait à 200 personnes un emploi.

Très concrètement, ce soir, nous votons avec plaisir le soutien symbolique aux actions d'accompagnement de compost collectif et semi-collectif porté par l'association Les Compostiers. Pour que cette démarche ne reste pas marginale, c'est-à-dire une simple action d'accompagnement aux changements de comportement et parfois même de réappropriation de l'espace public, il est nécessaire que, dans chacune des Conférences des Maires, cette question de la valorisation des fermentescibles soit abordée -ce qui est probablement le cas- dans la logique des discussions autour de la mise en place du Plan climat et qu'à l'échelle territoriale, donc de chacune des Conférences des Maires, une association ou un opérateur privé puisse intervenir.

J'ajoute que, désormais, la collecte des biodéchets -parce qu'on parle de biodéchets- et en particulier la question des gros producteurs est un véritable sujet aussi au niveau national et cela fera l'objet d'un groupe de travail dans le cadre de la Conférence environnementale de cet automne. Nul doute que le Grand Lyon pourrait expérimenter dans la continuité de ce qui se fait déjà avec certaines cantines d'écoles et démontrer que le Grand Lyon est un territoire d'innovation sociale et environnementale.

Deuxième point, nous entérinons aussi un soutien aux activités des régies de quartier par le biais de la gratuité du traitement des déchets issus de leurs activités à l'incinération. Ces régies de quartier sont des acteurs importants et forces de proposition en termes de récupération et de réemploi aussi -je l'ai déjà dit- mais le réseau national des recycleries-ressourceries travaille très étroitement avec ces structures très bien implantées dans nos communes. Il faut désormais, en cette presque fin de mandat, que le Grand Lyon accompagne ces nouvelles activités de réparation qui sont des niches pour les structures d'activités par l'insertion économique, comme l'a dit ma collègue Thérèse Rabatel tout à l'heure.

Nous voterons donc avec plaisir ces deux rapports, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, madame Baume. Et un jour, c'est avec plaisir que je vous présenterai le Père Pedro de Madagascar ; nous pourrions échanger utilement sur le tri ensemble.

Je mets aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

N° 2013-3954 - proximité et environnement - Périmètre de Protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) sur le territoire de la Communauté urbaine - Secteurs de la Plaine de l'est lyonnais, Val d'Ozon et Balmes Viennoises, des Plateaux du sud-ouest, des Vallons de l'ouest lyonnais, des Monts d'Or, du Franc lyonnais - Consultation de la Communauté urbaine de Lyon sur les projets de périmètre de PENAP - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Ariagno a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3954. Monsieur Ariagno, vous avez la parole.

M. le Conseiller ARIAGNO, rapporteur : Il s'agit, par la présente délibération, d'approuver les projets de périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains avec, là encore, un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Concernant la carte annexée au rapport relative au secteur des Plateaux du sud-ouest, une erreur de tracé de périmètre sur la commune de Givors a été constatée. Cette erreur a été rectifiée dans la carte ci-après annexée (*VOIR annexe 2 page 44*).

J'ai un temps de parole du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

Mme la Conseillère BONNIEL-CHALIER : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je suis convaincue qu'un large consensus existe dans cette assemblée sur l'importance de cette délibération concernant la gestion du foncier sur notre agglomération. Ici, comme dans les Communes ou au sein du Pôle métropolitain, le devenir des espaces agricoles périurbains inquiète. Notre capacité à endiguer l'extension de la ville et l'étalement urbain est interpellé.

Aussi, nous nous dotons de différents documents de gestion du territoire et d'urbanisme à différentes échelles. Avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT), nous sommes tombés d'accord -un consensus, comme vous le disiez tout à l'heure- sur l'importance de préserver du foncier agricole et des trames vertes et bleues. Nos documents d'urbanisme prévoient, par ailleurs, de densifier la ville en cohérence avec notre Plan climat et avec la volonté de réduire l'empreinte écologique de nos activités de travail ou de loisirs.

Avec le renforcement de la protection de certaines zones périurbaines en les classant en protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels (PENAP), nous avons une opportunité complémentaire d'articuler la densification urbaine avec des respirations vertes. Là encore, je crois que vous serez tous très majoritairement d'accord.

Sauf que, sur certaines zones de protection, de graves incohérences apparaissent entre nos différents documents de planification et de protection. Je parlerai en l'occurrence du V Vert de la Plaine de l'est lyonnais. C'est un peu technique : une opération a consisté d'abord à classer en zone agricole protégée (ZAP) une zone rebaptisée "Biézin" -en réalité la partie nord du V Vert-, classement adopté au niveau municipal à Chassieu. Maintenant, on nous propose au Grand Lyon -voyez, ce n'est pas au même endroit- une protection PENAP

qui ne couvre qu'une partie située au nord-est de la voie verte sur la commune de Genas mais pas sur la partie ouest, sur les communes de Chassieu et de Décines, curieusement ; enfin pas curieusement, on va voir pourquoi.

Il serait tout de même plus cohérent que le V Vert soit l'objet d'un classement d'ensemble et de la manière la plus protectrice, c'est-à-dire en PENAP. Notre plan local d'urbanisme a statué en faveur de son caractère continu, sa fragmentation nuisant à sa capacité -je cite- de structuration du devenir de l'agglomération. Pourquoi ? Précisons que le classement en simple ZAP est bien moins contraignant que celui en PENAP. En ZAP, il suffit de l'avis de la Chambre d'agriculture pour que les terrains redeviennent constructibles et, du coup, perdent leur vocation agricole. Alors que ce n'est que par arrêté ministériel qu'une PENAP peut être modifiée.

Nous dénonçons dans cette affaire l'affichage politique puisque la création d'une zone agricole protégée était l'une des conditions fixées par le Gouvernement pour délivrer la déclaration d'intérêt général du projet OL Land. L'outil ZAP n'aurait finalement pour avantage que de maintenir les prix du foncier assez bas et d'éviter les spéculations plutôt dans la perspective d'urbaniser à terme. Et, bien sûr, la ZAP n'empêchera pas les échangeurs routiers ou les voies d'accès au Grand stade OL Land. On comprend mieux pourquoi en précisant, il me semble.

Nous savons tous très bien qu'en urbanisant progressivement le V Vert, qui sera prochainement traversé par un tramway, ainsi qu'en accordant un permis de construire autorisant la création d'un centre Leclerc de la taille du Carré de Soie à proximité du Grand stade et aux abords d'une rocade "est" déjà saturée, les chances de survie économiques des agriculteurs s'amenuisent de jour en jour. L'évolution vers du maraîchage, notamment en agriculture biologique, serait pourtant souhaitable ; il faut pour cela qu'ils aient accès au PSADER (projet stratégique de développement agricole et de développement rural), ce qui serait possible en classement PENAP mais pas en ZAP. Excusez-moi de tous ces sigles mais on fait avec !

En fouillant le dossier, l'observatoire d'UrbaLyon souligne que si l'habitat est souvent pointé du doigt comme cause majeure de diminution des espaces cultivés, les activités économiques et commerciales et les infrastructures de transports contribuent de manière importante à l'artificialisation des sols, évolution d'autant plus préoccupante qu'elle a lieu dans les secteurs à fort potentiel agricole. Je rappelle -mais vous le savez peut-être- que 300 hectares disparaissent chaque année sur le territoire du Grand Lyon.

Le Pôle métropolitain s'est engagé -et c'est bien- dans une charte d'objectifs en faveur de l'agriculture périurbaine et nous nous en félicitons. Ce changement d'échelle est important mais il ne saurait suffire si nous ne nous attelons pas ensemble à lancer une véritable réflexion sur la maîtrise du coût du foncier, sur les effets spéculatifs et ce qui sous-tend les processus d'étalement.

Voilà donc ce que je voulais dire à propos de l'espace V Vert, qu'il aurait été bien plus intéressant de classer en PENAP.

Avec toutes ces réserves, malgré tout, étant donné l'importance de la délibération, nous voterons ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ce dossier car vous savez que l'agriculture me tient à cœur.

Vecteur d'équilibre des espaces dans notre agglomération, l'agriculture périurbaine doit être sécurisée parce que les agriculteurs, premiers amoureux de la nature, peuvent nous aider dans notre politique de développement durable et de protection des espaces naturels, parce que l'agriculture périurbaine est l'outil qui va nous permettre de développer davantage les circuits courts. C'est important pour les habitants-consommateurs mais c'est important pour nos collectivités à travers les cantines scolaires. En effet, outre les Communes avec les écoles primaires, la future Métropole devra se préoccuper de bien nourrir les collégiens dont elle aura désormais la charge.

Les PENAP, c'est un dossier au long cours depuis 2005-2006, d'abord piloté par le Département avec le SEPAL puis par le Grand Lyon. Je rappelle que le PSADER, projet stratégique pour l'agriculture et le développement rural, dans lequel s'inscrivent ces périmètres PENAP, est le fruit d'une élaboration à plusieurs partenaires : Département, Grand Lyon, Région, Communautés de communes de l'est lyonnais, preuve, s'il en était besoin, de l'utilité de la coopération entre collectivités.

On sait tous combien il est difficile pour un agriculteur de s'installer aujourd'hui, particulièrement sur un territoire comme le nôtre où les projets de développement bien nécessaires peuvent faire peur aux futurs exploitants agricoles. Ce projet est très important : par ces périmètres, nous allons sécuriser l'investissement des agriculteurs. Grâce aux PENAP, ce sera plus facile. Nous le voyons dès maintenant dans nos communes ; je citerai l'exemple d'Irigny, où plusieurs jeunes agriculteurs ont d'ores et déjà décidé de s'installer grâce à ce dispositif : trois jeunes de moins de trente ans qui vont reprendre des exploitations anciennes, des terres dont plus personne ne se souvenait les avoir cultivées. L'expérience réussie des actions menées depuis de longues années par le Syndicat mixte des Monts d'or doit aussi nous inspirer. Le but est de permettre l'installation de jeunes agriculteurs et leur pérennisation.

C'est donc un nouveau souffle qu'apportent les PENAP à l'agriculture dans le Grand Lyon, amorce d'une politique encore plus opérationnelle et déterminée.

Je vous proposerai donc plusieurs piliers d'action : l'unité foncière de l'exploitation, les bâtiments d'exploitation, le logement. Nous devons nous doter d'une véritable stratégie foncière tant pour le foncier non bâti que pour le maintien de la vocation agricole des bâtiments construits en zone agricole. Soyons créatifs pour ne plus subir les événements à chaque cessation d'activité. Profitons de la révision du PLU, par exemple pour créer des ZAC agricoles.

Aussi, nous ne pouvons que donner un avis très positif sur ce projet et nous espérons qu'il permettra de convaincre tous les partenaires : Communes, intercommunalités ou Chambre d'agriculture.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai un temps de parole pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller BOUSSON : Monsieur le Président, mes chers collègues, au mois de mars, nous délibérons sur un marché relatif aux périmètres de protection de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains soit les PENAP. Nous avons alors profité de ce temps pour évoquer la difficulté que les élus avaient, pour certains d'entre eux, de mettre en place ces périmètres et de la faiblesse des moyens dont ils disposaient pour intervenir en amont.

En effet, nos Communes connaissent une pression foncière forte du fait d'une attractivité résidentielle liée à leur caractère paysager particulier. Elles détiennent peu de réserves foncières pour beaucoup d'entre elles. Or, l'arbitrage entre maintien de zones agricoles et naturelles et urbanisation pour nécessité d'équipements ou de logements sociaux par exemple n'est pas toujours aisé. D'autres contraintes annexes, humaines ou naturelles, se superposent à ces problématiques, comme le fait de voir certains propriétaires payant des terrains en zone A et N "geler" leurs parcelles car ils gagent qu'elles deviennent à moyen terme constructibles. L'éparpillement de parcelles naturelles ou agricoles en raison de successions ou d'indivisions ou par un mitage urbain antérieur en est une autre. Sans compter également une topographie contraignante dans nos communes classées en zone de montagne. Tout ceci rend difficile l'élaboration de périmètres pertinents et l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs.

Les PENAP représentent un outil d'aménagement du territoire essentiel pour notre agglomération et contribuent au maintien de son équilibre. C'est une vision qui s'inscrit dans la durée et garantit une qualité de vie et un développement harmonieux à long terme entre les espaces pluriels pour les générations futures. À ce propos, nous souhaitons également qu'une période de sûreté soit déterminée pour ces espaces classés avant un changement éventuel de leur vocation.

Nous nous étonnions du "retard" pris pour délibérer et de l'action du Conseil général pour instituer ces PENAP car la démarche de concertation était menée depuis 2008, comme vous le rappelez. Et nous y voilà enfin, cette procédure est lancée ! Nous ne pouvons que nous réjouir sur le fond car nous l'attendions avec une certaine impatience.

Nous avons d'ailleurs reçu en mairie, ce jour, si je ne me trompe, un courrier du Conseil général du Rhône nous indiquant le lancement de la procédure avec ses trois étapes :

- la consultation des collectivités compétentes, dont le Grand Lyon, pour laquelle nous délibérons ce soir ;
- l'enquête publique sur la base des dossiers de consultation, à partir de septembre 2013,
- l'approbation des périmètres par le Conseil général.

Cependant, même si nous saluons le lancement enfin annoncé, nous trouvons regrettable d'avoir dû attendre autant et de se retrouver confrontés à un calendrier proche de celui des élections municipales -mais, en fait, mieux vaut tard que jamais !-.

L'action et la mise en oeuvre des PENAP est une action de fond et nous espérons que la proximité du calendrier électoral n'entachera pas celui de l'enquête publique, que les PENAP ne deviennent pas l'instrument d'enjeux électoraux où l'intérêt particulier primerait sur l'intérêt général ou que l'enquête publique soit teintée d'une certaine politisation pour des spéculations à court terme ; ceci ne pourrait qu'entretenir la confusion et limiterait la lisibilité des habitants dans nos Communes.

Enfin, nous avons bien reçu dans nos Communes les projets de périmètres de protection. Or, certains ne semblent pas reprendre exactement les résultats des échanges conclus entre Communes et Conseil général. Nous souhaitons donc que ces ajustements soient effectués avant toute décision finale et dans le cadre des rapprochements que nous avons avec le Grand Lyon. S'ils apparaissent à la marge ou non significatifs pour le Conseil général, ils sont néanmoins importants pour la cohérence de nos limites et de nos territoires communaux. Nous

demandons à ce que les services de la Communauté urbaine qui nous représentent s'assurent que les conclusions et cartes de périmètres soient conformes à la volonté des Communes et reflètent les échanges engagés.

De plus, il y a deux mois, nous vous interrogeons sur les conditions de mise en œuvre du PSADER et des PENAP dans le futur contexte que sera la métropole lyonnaise. Quid du devenir de ce dossier ? Le Grand Lyon mué en Métropole prendrait-il cette compétence et deviendrait-il à la fois décideur et instructeur de ce dossier ? Pouvez-vous nous éclairer ?

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Donc, pour répondre simplement à votre intervention, évidemment que je demanderai aux services du Grand Lyon de regarder un peu les limites. Pour le reste, il est clair que, sur le territoire de la Communauté urbaine, nous allons prendre l'ensemble des compétences du Conseil général et donc, à un moment donné, y compris ce type de dossiers sera instruit à l'intérieur de la Métropole.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller ARIAGNO.

N° 2013-3945 - urbanisme - Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de demain - Convention locale - Délégation générale au développement urbain -

N° 2013-3946 - urbanisme - Démarche EcoCité - Programme d'investissements d'avenir Ville de Demain - Projet Pass urbain - Convention avec SETEC ITS - Délégation générale au développement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3945 et 2013-3946. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'approuver la participation du Grand Lyon au projet EcoCité, projet auquel nous avons répondu, qui fait partie du programme d'investissements d'avenir lancé par le Gouvernement en 2010 et qui vise à introduire auprès des acteurs des méthodes innovantes dans la gestion des collectivités et d'en faire des vitrines du savoir-faire français dans le domaine de la ville durable.

La candidature du Grand Lyon a été retenue en février 2012. Elle s'inscrit précisément dans le cadre de notre Plan climat et s'appuie sur quatre expérimentations dont l'objet est de les répliquer plus largement : la création d'un laboratoire de la ville de demain avec le macro-lot de Confluence, la rénovation BBC des bâtiments existants, les réseaux de chaleur et les nouvelles énergies, la mobilité, la logistique urbaine, les dispositifs de régulation des véhicules polluants et la billettique intégrée.

Le périmètre d'intervention des projets EcoCité retenus sera Confluence, Gerland, Vallée de la chimie, un territoire stratégique de 3 000 hectares et de 70 000 habitants. Les conventions seront signées avec dix projets sélectionnés ; un reste en cours de discussion sur Gerland, c'est la modélisation urbaine "ForCity", en raison d'une position à préciser de nos partenaires.

Cinq actions n'ont pas été retenues mais, avec les dix qui ont été retenues, nous pouvons imaginer que nous avons là un très beau résultat et un résultat financier. Je regrette au passage

-et cela renvoie au plan climat- que la partie que nous avons proposée sur l'interface financière pour porter financièrement, entre des montages très compliqués, de multiples financeurs et l'utilisateur final n'ait pas été retenu mais on avait tout de même beaucoup insisté parce qu'il y a beaucoup d'innovations sur le plan technologique mais des innovations financières, ce n'est pas rien du tout, il aurait été intéressant de les citer.

Nous avons quand même dix programmes qui ont été retenus. Je les rappelle pour mémoire :

- Gerland : l'étude technique sur l'éco-rénovation de la Cité Jardin ;
- Confluence : le macro-lot ;
- Confluence : la rénovation au niveau BBC de la Cité Perrache. J'insiste sur ce projet parce que c'est près de 3 M€ qui vont être donnés dans le cadre de ce programme à l'OPH Grand Lyon habitat pour la rénovation de la Cité Perrache, le surcoût de 4 M€ et la différence seront pris par le Grand Lyon, pour arriver à un niveau BBC rénovation de très grande qualité. Je pense que c'est un résultat tout à fait exceptionnel et pas tout à fait inattendu mais qui est un très bon résultat ;
- Confluence : le parc de stationnement mutualisé. Je ne développe pas parce que ce serait très long ;
- Confluence : l'installation photovoltaïque sur la patinoire pour la production d'électricité pour les véhicules -vous en avez déjà été informés- ;
- Confluence : le réseau de chaleur, qui a été également installé ;
- la vallée de la Chimie : la récupération de la chaleur industrielle,
- les dispositifs de régulation des véhicules polluants ;
- la billettique intégrée : le Pass urbain,
- le centre de consolidation des chantiers.

Vous voyez qu'il y aurait de quoi, sur chacun d'entre eux, faire de longs développements. Tout cela représente un apport, pour le programme EcoCité, de 4 M€, pour un programme qui porte à peu près 15 M€ au total.

Voilà ce que nous avons à décider. Dans la dernière vague des EcoCités retenue par ce programme, on peut trouver Lille Métropole, Toulouse, Rouen et le Grand Lyon.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération qui engage les moyens financiers avec les partenaires sur ce programme.

M. LE PRESIDENT : Je vous rappelle que le dossier numéro 2013-3945 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur chaque pupitre.

La décision du Premier Ministre datée du 13 mai 2013 permet d'ajouter une action et un maître d'ouvrage à la convention locale EcoCité.

Il s'agit du projet de rénovation de la Cité Perrache, dont le maître d'ouvrage est l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat. Le Premier Ministre autorise la Caisse des dépôts et consignations à contractualiser sur l'action "Rénovation niveau BBC de la Cité Perrache" à hauteur de 2 876 805 €.

Il convient donc de lire, à la fin du paragraphe 3° - **Confluence : Macro-lot (fiche action n° 1.3.1)** de l'exposé des motifs :

"Cité Perrache (fiche action n° 1.3.4)

Le projet de rénovation niveau BBC de la Cité Perrache sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon habitat a été sélectionné lors du

Comité de pilotage national du 29 mars 2013 et fait l'objet d'une décision du Premier Ministre datée du 13 mai 2013, pour une subvention d'investissement à hauteur maximale de 2 876 805. La Communauté urbaine s'engage à compléter le financement de l'Etat sur ce projet."

au lieu de :

"Le projet de rénovation niveau BBC de la Cité Perrache sous maîtrise d'ouvrage Grand Lyon habitat a été pré-sélectionné (volet investissement) et fera l'objet d'une lettre d'adhésion à la convention locale et d'une future délibération, suite aux décisions favorables du Comité de pilotage national du 29 mars 2013. La Communauté urbaine s'engage à compléter le financement de l'Etat sur ce projet."

Il convient de lire dans le b) - du dispositif :

"b) - la convention locale à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations, la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence et Grand Lyon habitat."

au lieu de :

"b) - la convention locale à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations et la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence."

J'ai une intervention du groupe Europe Ecologie-Les Verts.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, mes chers collègues, bien évidemment, j'ose exprimer de la satisfaction de voir ce projet arriver à une phase opérationnelle, un projet qui a eu une gestation un peu longue et -pour paraphraser mon collègue Gilles Buna- comme le produit n'est rien sans le processus, il n'est pas inutile de revenir sur le processus.

Mais pourquoi ce processus a été long ? Parce que nous avons plusieurs divergences de vue avec l'Etat. L'Etat voulait des innovations techniques, voulait des beaux objets, voulait des bâtiments BBC -simplement, le problème c'est que ce n'était pas très innovant, on les avait déjà-, voulait des bornes de recharge de voitures électriques dans les rues pour les prendre en photos et les montrer -le problème c'est que ce n'est pas notre priorité- et nous voulions, à l'inverse, repartir de la ville existante, partir des problématiques de transformation de la ville existante.

Et, là, il y a eu un désaccord sur le fait que l'Etat ne voulait pas la réhabilitation des bâtiments anciens. Alors, on a fait un choix, on a fait le choix de les maintenir dans notre candidature alors que l'Etat n'en voulait pas, en prenant le pari que ce qui était impossible avant 2012 le serait après 2012. Et nous avons à moitié gagné -avec les limites précisées par mon collègue Olivier Brachet- sur le fait qu'aujourd'hui, les réhabilitations de la Cité Perrache et l'étude sur la Cité Gerland sont incluses dans ce projet EcoCité alors que l'Etat n'en voulait pas.

C'est un peu une réponse -comme je l'avais écrit avant- à madame Levy, justement, il y a une vraie différence de logique entre le projet qui nous a été proposé et qui était de la communication -mais que de la communication- et le projet que nous avons soumis, qui était le projet, à chaque fois, de répliquabilité de transformation de la ville et transformation de la ville sur elle-même.

Un petit regret, c'est que la continuité territoriale qui a été imposée par l'Etat ne nous a pas permis de mettre d'autres projets qui auraient valu le coup pour les booster un petit peu, que ce soit au Carré de Soie, que ce soit à la Part-Dieu. Nous aurions pu, si l'exigence d'une continuité territoriale n'avait pas

été une exigence forte de l'Etat, peut-être relever encore plus le niveau de cette candidature. Je regretterai, par exemple, que l'opération du mail de Fontenay n'ait pas été retenue -on la fera tout de même !-, tout simplement parce que l'innovation urbaine, l'innovation de planification n'était pas à l'époque, pour l'Etat, innovation. Et, de la même façon que pour Olivier Brachet, aujourd'hui, l'Etat va vers les guichets uniques. Nous aurions peut-être pu gagner deux ans si, avant 2012, l'Etat nous avait autorisés à y aller.

Je n'égrainerai pas tous les projets -Olivier Brachet l'a bien dit-. Simplement, sur le périmètre, nous avons choisi un territoire qui permettait d'avoir des problématiques bien différentes : la Confluence, la Vallée de la Chimie, Gerland. Ce sera un laboratoire de la transformation de la ville sur elle-même qui a pour objet d'être à chaque fois répliquable sur l'ensemble de l'agglomération.

Je voudrais dire que ce n'est pas un exploit d'être retenu par l'Etat au titre du programme EcoCité mais, si on compare les projets des différentes villes, je crois que le projet du Grand Lyon est sans conteste de grande qualité.

Juste une petite remarque pour terminer. Beaucoup de choses, vous voyez, sont sur la production d'énergie et la raréfaction de la ressource énergétique. Je crois qu'il faudrait réfléchir là-dessus puisque la facture énergétique du Grand Lyon est de 5 milliards d'euros sur un PIB de 60 milliards et, si nous atteignons nos objectifs du Plan climat, 20 % d'énergie économisés, c'est un milliard d'euros qui ne part pas ailleurs. Si nous en produisons 20 % de moins, c'est un autre milliard d'euros qui reste sur le territoire.

Alors je ne ferai pas de la nostalgie sur la croissance mais la problématique énergétique et la capacité à penser l'écosystème urbain peut-être nous permettre de penser à une prospérité, même si la croissance ne revenait pas.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Néanmoins, je préférerais qu'elle revienne !

J'ai un temps de parole pour le groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller AUGOYARD : C'est un titre personnel qui est partagé !

Monsieur le Président, mes chers collègues, avant tout, je dois souligner l'effort de continuité que montre ce dossier qui est le résultat du Grenelle de l'environnement porté par Jean-Louis Borloo dès 2007. C'est une chance pour notre agglomération de bénéficier de ce label et des subventions qu'il comporte. La délibération proposée étant très vaste, je vous propose de me concentrer sur trois thèmes : le Pass urbain, les fleuves et Confluence.

Avec le Pass urbain, vous inventez l'eau chaude : un support qui permet d'accéder à de multiples services, cela existe déjà. Nous avons juste été frileux dans la mise en œuvre. J'espère que l'étude lancée dans le dispositif sera étendue à toute l'agglomération. La carte Técély peut fournir un premier support sur lequel on pourra mettre le porte-monnaie électronique, la bibliothèque, la carte étudiant etc., comme on met déjà Vélo'v.

Autre point, le Rhône qui est au cœur du territoire ciblé par la délibération. Il est pris en compte, notamment en matière de transport, de travaux et de détente. On doit souligner les efforts faits depuis un moment en la matière. Je suis heureux de voir qu'ils continuent et que la ville ne tourne plus le dos au Rhône.

Je veux conclure avec Confluence. A force de courir après les labels pour ce grand projet urbain, on en vient à oublier qu'il s'agit d'un quartier où des gens vivent et travaillent, donc se déplacent. Prenons garde aux innovations d'aujourd'hui qui seront, demain, les causes d'une restructuration du quartier ! Regardons par exemple ce que nous faisons actuellement à la Part-Dieu où nous réparons aujourd'hui les erreurs d'hier.

Ce n'est pas affreusement anti-développement durable que de dire qu'il faut des voiries suffisantes, des transports en communs suffisants. Le dogme de la contrainte doit laisser sa place au pragmatisme de la conviction. Et cela sera possible en favorisant les transports en commun, en les rendant attractifs ; ce ne sera pas le cas tant que le seul moyen d'y aller sera un T1 à prendre à la station de Perrache. Si le métro ne sera pas amené à la pointe de la Confluence avant de nombreuses années, soyons pragmatiques, prolongeons le T2 ! Nous vous le proposons depuis de nombreuses années et on attend toujours.

A plus long terme, Confluence ne sera une véritable éco-cité qu'une fois l'axe autoroutier déclassé. Je regrette que cet enjeu ne figure pas dans les projets EcoCité, ne serait-ce qu'en objectif.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la ville de demain se construit avec ses habitants. J'espère donc que la démarche EcoCité ne sera pas un machin d'experts mais bel et bien une aventure collective, vécue et portée par les Grands Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Intervention retirée. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le Conseiller DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, quand on est en responsabilité d'une collectivité, que ce soit une petite Commune ou une agglomération, deux enjeux se présentent véritablement :

- "faire marcher l'organisation", c'est à dire garantir auprès de la population le bon fonctionnement des services publics de la compétence de la collectivité en question,

- préparer l'avenir, qu'il soit de moyen ou de long terme.

Il y a parfois des arbitrages à faire entre ces deux objectifs. Par exemple, construire un tramway, rénover un tunnel aboutit à un service dégradé dans un premier temps avec des embouteillages supplémentaires. Heureusement, à moyen terme, la population constate et utilise de nouveaux services, des équipements rénovés et peut alors apprécier le bien-fondé du choix des élus.

Quand nous travaillons pour le long terme, c'est un peu plus complexe. Il y a des arbitrages à faire là aussi entre des services immédiats dont tout le monde peut bénéficier : le rythme d'entretien de la voirie par exemple et d'autres produits ou services dont le bénéfice n'apparaîtra que dans un plus long terme, hors de portée électorale, qui concerneront les générations futures. EcoCité fait clairement partie de cette catégorie-là de projets.

Les Vice-Présidents Brachet et Charles ont donné beaucoup de détails sur ces dispositifs innovants. Pour ma part et au nom du groupe Socialiste et apparentés, je souhaite insister surtout sur l'aspect politique de cette démarche.

Avec EcoCité, nous sommes au cœur des métiers du Grand Lyon et bientôt de la Métropole : faire la ville, la penser dans

tous les rouages de son fonctionnement : les flux des habitants, les approvisionnements des services et des commerces, les consommations des habitants, l'énergie également.

Cette démarche englobe à la fois les aspects d'expérimentation, d'apprentissage, le côté "laboratoire" en quelque sorte de la fabrication de la ville de demain. Mais aussi, surtout, presque un passage à l'acte résolu. Il ne s'agit pas ici de raisonner sur des modèles informatiques, par exemple ou sur des maquettes mais de construire et de rénover dans le concret, dans la réalité de vrais morceaux de ville comme à Confluence ou à Gerland ou de reconstruire des représentations et des ambiances, par exemple comme dans la Vallée de la Chimie.

De plus, nous sommes dans une position d'exemplarité vis-à-vis d'autres grandes agglomérations françaises et aussi européennes, et ce n'est pas l'aspect le moins intéressant parmi les aspects du projet.

Il me paraît opportun de faire un parallèle avec un autre de nos projets actuels, celui de la Métropole de Lyon, dont une première version a été présentée au Sénat et amendée par la commission des lois récemment. En effet, c'est un projet qui nous engage pour l'avenir. Cette affaire d'EcoCité, c'est un projet laboratoire, source d'enseignements et de progrès. Il a vocation à être diffusé, à être un exemple pour d'autres grandes agglomérations et a besoin, pour être mené à bien, de faire provoquer un accord large qui ira bien au-delà de la majorité qui a fait naître ce projet de Métropole.

Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste et apparentés soutient la démarche EcoCité.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je vais mettre aux voix ces dossiers.

Adoptés à l'unanimité, MM. Collomb, Darne J, Bouju, Crimier, Bernard B., Lévêque, Giordano, Broliquier, Barret, Deschamps, délégués du Grand Lyon au sein de la SPL Lyon Confluence, n'ayant pris part ni au débat ni au vote du dossier n° 2013-3945 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET

N° 2013-3947 - urbanisme - Plan de soutien 2013 - Aide à la primo-accession pour le logement collectif neuf - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3947. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

(Projection de diapositives -**VOIR annexe 3 page 45-**)

M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, dans les précédents conseils, j'avais évoqué ce que nous allons entreprendre pour soutenir le logement dans un contexte national plutôt en crise. Nous vous avons présenté les résultats en matière de logements sociaux qui concourent, pour près de la moitié, à la production de logements dans nos objectifs SCOT situés autour de 8 à 10 000 logements. Quand je vous les avais présentés, vous avez pu voir que nous avions eu de très bons résultats en 2012. En 2013, nous ferons autant, il y a des moyens financiers pour réaliser 4 000 à 4 800 logements sociaux.

Je vous avais également présenté ce que nous allions entreprendre avec la réforme de l'ANAH sur le stock, c'est-à-dire ce que nous allons faire en direction du parc existant de manière à profiter des nouvelles mesures de l'ANAH : abonder ces mesures avec les aides de Grand Lyon, les inscrire dans le cadre du Plan climat et pouvoir avoir enfin une action large dans ce domaine.

Aujourd'hui, c'est un troisième pilier en quelque sorte de notre plan de soutien global que je vais essayer de vous présenter, concernant le logement abordable.

En réalité, nous sommes actuellement dans une situation où le parc public et le parc privé s'entraînent l'un et l'autre pour réaliser le résultat de 9 à 10 000 logements. La promotion immobilière aujourd'hui en France -vous le savez- subit de graves revers, entre autres du fait de la disparition de la loi Scellier et à des retraits de l'ordre de 40 à 50 %. Dans l'agglomération lyonnaise, ce retrait se vérifie ; il n'est pas aussi important mais il atteint maintenant une limite que nous ne voulons pas voir baisser plus. C'est pour cela que nous mettons en place cette politique de l'accession et du logement abordable. Je vais vous la présenter.

Il s'agit essentiellement de mettre en place une aide du Grand Lyon sur des logements ciblés, pour des ménages ciblés, c'est-à-dire en fait sous plafond, bénéficiant du PTZ -je vous en parlerai tout à l'heure- et sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon. En bref, ce que nous allons faire c'est essayer de mailler tout le territoire -je dis bien tout le territoire et tous les arrondissements-, de sorte que, dans la totalité de ceux-ci, nous trouvions des logements abordables.

L'objectif c'est 1 100 primes, c'est-à-dire 1 100 logements qui seront donnés à des ménages pour soutenir et remonter la production de logements de la promotion immobilière d'un millier, c'est-à-dire d'une marche d'escalier de 3 000 vers 4 000, et de façon à garder le socle des 4 000 logements produits.

Tous les logements collectifs neufs répondant aux critères suivants seront labellisés abordables, c'est-à-dire tous les prix inférieurs à 2 800 € le mètre carré sur l'ensemble du territoire de l'agglomération ainsi que tous les prix qui se situent entre 2 800 et 3 600 € le mètre carré et qui sont inférieurs de 20 % au prix du marché. Vous avez compris que nous avons donc défini, avec nos partenaires de la promotion immobilière, dans tout le territoire de l'agglomération, les prix du marché tels qu'ils sont aujourd'hui. Autrement dit, l'aide que nous allons mettre en place s'appuie sur des prix constatés aujourd'hui, qui nous serviront de référence pour labelliser les aides que nous fournirons aux personnes en matière de logement abordable. Il y aura donc un seul label logement abordable pour l'ensemble de la production sociale ou privée, qui sera à destination de ceux qui pourront en profiter à moins de 2 800 € le mètre carré.

Juste une explication : l'accession sociale -terme que l'on utilisait pour ce que faisaient les bailleurs sociaux- allait jusqu'à 3 300 € le mètre carré. Ce que nous demandons à la promotion privée c'est de démarrer en-dessous de 2 800 € et de faire aussi, entre 2 800 et 3 600 €, 20 % d'abattement sur les prix du marché. Bref, nous avons une gamme de prix qui est celle dans laquelle nous avons vérifié, au moment du Pass-Foncier, la pertinence d'une cible de clientèle qui soit sur cette gamme de prix ; nous avons réalisé, à l'époque, plus de 1 000 Pass-Fonciers.

Nous pensons aujourd'hui qu'il y a une demande d'accession abordable de gens qui ne se décident pas à l'achat mais qui pourraient se décider s'ils savaient qu'ils avaient une opportunité en-dessous du prix du marché et si nous pouvons abonder

celle-ci d'une aide du Grand Lyon, voire d'une aide de la Commune qui pourrait être abondée et faciliter la décision.

Ces logements pourront être dans tous les programmes à raison de quelques unités. Ce n'est pas tout un programme qui sortira en logements abordables ; un programme pourra comprendre de la VEFA HLM, du privé-privé sur le marché libre et également du logement abordable sur les prix plafonds que nous avons décidés dans une grille des Communes et des quartiers de Lyon qui est maintenant arrêtée.

Il est important également de préciser -et là j'anticipe des remarques qui pourraient être faites- que nous avons réfléchi à tenter d'éviter un piège dans lequel sont tombées de nombreuses aides publiques en direction du privé ces dernières années, c'est-à-dire des aides qui sont répercutées dans les prix. En réalité, nous avons arrêté l'ensemble des prix avec la promotion sur l'ensemble des quartiers de l'agglomération, au jour d'aujourd'hui et, à partir du mois de juin, cette gamme de prix sera celle à partir de laquelle nous définirons nos aides ; je le rappelle : moins de 2 800 € le mètre carré ou 20 % en-dessous du prix du marché entre 2 800 et 3 600 €, et ceci dans tous les quartiers de l'agglomération.

Avec cela, nous pensons pouvoir relancer un millier de logements d'ici la fin 2014. A cette action sera ajoutée celle de la VEFA HLM : un millier de logements que nous faisons avec la promotion immobilière. Si j'ajoute les deux, cela fait 2 000. Nous allons faire venir la SNI pour réintroduire des investisseurs institutionnels pour un demi-millier de logements.

Vous voyez que, sur ces prix, nous allons impacter plus de la moitié de la production de la promotion immobilière. Nous aurons deux effets : un effet de relance de la production et un deuxième effet de balisage -j'allais dire d'enchaînement- des prix dans des gammes de prix qui ne pourront pas déraiper sur l'ensemble de l'agglomération pour 2 000/2 500 logements, c'est-à-dire la moitié de la production ; c'est tout de même quelque chose d'important.

Je pense qu'avec ce que nous avons fait par ailleurs dans les secteurs de mixité sociale, etc., nous avons un ensemble politique qui arrime petit à petit les prix dans des zones convenables.

Voilà ce que nous votons ce soir.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Voyez donc la campagne que l'on va lancer dans les jours qui viennent. Nous avons tout à l'heure une conférence de presse et d'abord une réunion de mise en commun avec l'ensemble des promoteurs immobiliers et des sociétés et offices HLM de l'agglomération. Donc c'est le plan 3A (accession à prix abordable) avec cette communication pour faire en sorte que le maximum de Grands Lyonnais puissent en profiter.

J'ai une demande de temps de parole du groupe Centristes et démocrates pour le Grand Lyon - UDI.

M. le Conseiller VINCENT : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'aide à l'accession au logement est très importante pour nos concitoyens. Nous sommes satisfaits que nous puissions mettre en place des outils au service des Grands Lyonnais pour les accompagner en ces moments difficiles. En tant que Centristes, nous sommes très attachés à l'aspect social de la politique de la Communauté urbaine ; cette délibération va dans le bon sens.

Vous savez d'ailleurs toute l'importance que j'attache à la résolution du problème foncier qui pénalise bon nombre de nos

Communes dans la réalisation de leurs ambitions en matière de logement, et en particulier de logement social, d'accession sociale à la propriété mais aussi le souhait de privilégier le parcours résidentiel. Poursuivant l'expérience positive du Pass-Foncier, l'aide à la primo-accession pour le logement neuf était nécessaire et aura, je l'espère, des résultats aussi convenables.

Par ailleurs, nous devons rester vigilants sur un certain nombre de points. Il est en effet essentiel pour la mixité sociale que cette démarche puisse aider les jeunes ménages à s'installer sur l'ensemble du territoire du Grand Lyon, et ce même lorsque le foncier est cher.

Pareillement, si nous pensons que travailler avec les promoteurs immobiliers est une bonne chose puisque cela les responsabilise, nous devons veiller à la qualité du logement ; logement abordable ne doit en aucun cas être synonyme de logement bas de gamme. Dès lors, il est indispensable de contrôler la qualité environnementale de ces logements. Alors que depuis plusieurs semaines nous parlons d'économies d'énergie et de développement durable dans le bâti, il serait regrettable que les Grands Lyonnais qui bénéficieront de ces aides se retrouvent dans un logement peu économe en énergie.

Le rapport propose 1 100 aides pour une expérimentation jusque fin 2014. Est-ce bien suffisant pour répondre à la demande de logement et d'accession à la propriété des ménages aux revenus modestes ? D'autant plus que l'échéancier prévoit 300 000 € de crédits de paiement en 2013, cela semble faible pour garantir un vrai effet de levier sur la période de sept mois jusqu'à la fin l'année. Il nous semble que c'est dès maintenant qu'il faut donner le coup de pouce, pour bien lancer l'opération et s'assurer du succès.

En outre, je me demande s'il n'aurait pas fallu détailler davantage les aides forfaitaires : 3 000 € pour un ménage de trois personnes et moins, 4 000 € pour quatre personnes et plus : on voit que les familles nombreuses aux revenus modestes sont désavantagées. L'aide ne prend pas assez en compte la taille du foyer qui impose une certaine surface de logement et donc un prix plus élevé. Or, si l'on aide des ménages, c'est bien pour un logement ; un critère de surface dans le calcul de l'aide aurait été préférable.

Quoiqu'il en soit, cette période expérimentale sera l'occasion de voir ce qui marche et ce qu'il faut améliorer.

Nous approuvons ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Monsieur le Président, chers collègues, avant de commencer mon intervention, je voudrais excuser l'absence de Michel Havard qui, vous le savez, s'intéresse particulièrement à ce sujet et qui devait intervenir sur ce dossier aujourd'hui. En effet, Michel Havard est en déplacement à Bordeaux pour recevoir une délégation chinoise dans le cadre de son mandat de Président de l'association HQE sur le sujet de la qualité environnementale des bâtiments ; pour cette raison, il ne pouvait être rentré à Lyon à temps pour notre Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Il sait que les primaires sont à Lyon !

Mme la Conseillère DAGORNE : Oui, ne vous inquiétez pas, il est sur le retour ! Et nous sommes là, il n'est pas tout seul !

(Rires dans l'assemblée).

Avec cette proposition aujourd'hui, vous prenez enfin en compte la demande d'accompagnement des primo-accédants que notre groupe a faite depuis longtemps. Mais il s'agit d'un projet de dernière minute, concocté en fin de mandat, qui arrive par un heureux hasard sur un sujet qui est l'objet même de la première proposition phare présentée par Michel Havard pour la campagne municipale de Lyon.

En effet, le 31 janvier dernier, l'une des premières propositions évoquées est celle du "chèque premier logement". Cette proposition forte est destinée à aider les primo-accédants, souvent de jeunes couples, à s'installer ou à rester à Lyon. Cette proposition est proche de celle déjà appliquée avec succès à Marseille depuis plusieurs années ; elle est plus large que celle-ci :

- une négociation de la municipalité directement avec les banques pour obtenir des taux préférentiels et donc réduire les montants de remboursements mensuels,
- un plafond d'aide calculé sur le prix du mètre carré des logements à Lyon,
- une aide destinée au neuf comme à l'ancien,
- une aide évolutive en fonction de la qualité écologique du bâtiment,
- une aide destinée uniquement aux primo-accédants,
- une aide proposée sur l'ensemble d'un mandat.

Aujourd'hui, le 27 mai, vous nous soumettez une délibération sur le même sujet. Vous pourrez nous dire que vous y pensiez depuis longtemps mais, pour le moins, on peut observer que c'est un hasard curieux du calendrier pour lancer une nouvelle initiative. Que l'on s'inspire des bonnes idées ne nous dérange pas, surtout au bénéfice des Lyonnais et habitants du Grand Lyon, à la condition que la copie soit la meilleure.

Hélas, cette proposition est partielle et ne retient qu'une aide limitée dans le temps (fin 2014) et limitée en nombre d'attributions et d'un montant faible, qui nous laisse penser qu'elle aura peut-être du mal à susciter l'intérêt. Et surtout elle ne pourra bénéficier à des acquéreurs sur le territoire de la Ville de Lyon en raison du prix au mètre carré. Alors cela profitera peut-être à des primo-accédants du reste de l'agglomération où les prix au mètre carré sont moins élevés. On peut s'en réjouir mais les Lyonnais vont peut-être déchanter !

Pour nous, les conditions posées aujourd'hui sont bien trop restrictives et pas assez ambitieuses pour assurer une réelle efficacité. Mais nous sommes sur le bon chemin -comme l'a dit Max Vincent, on va dans le bon sens-, alors nous voterons pour cette "expérimentation" avant d'aller plus loin.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Brachet, peut-être quelques mots sur le plan technique, j'en dirai quelques-uns sur le plan politique.

M. le Vice-Président BRACHET : Sur le plan technique, j'ai regardé la proposition de Michel Havard mais c'est typiquement le genre de proposition que nous avons étudiée il y a de nombreux mois puisque la réflexion sur le logement abordable a été entamée avec la Fédération de la promotion immobilière exactement en mai dernier, il y a plus d'un an en arrière en 2012. Donc ce n'est pas ces dernières jours que nous l'avons entamée et ce sont des dizaines de réunions que nous avons faites avec eux pour arriver à cette carte des prix plafonds sur l'agglomération lyonnaise.

L'inconvénient de la méthode que suggère Michel Havard c'est que c'est typiquement le genre de méthode dont l'effet est la répercussion immédiate sur les prix, c'est-à-dire que tous les montages financiers qui sont faits tiennent compte des aides et ensuite le prix vendu intègre toutes les aides qui sont faites. C'est un mécanisme qui a souvent été déploré. Donc il nous fallait nous y prendre autrement que par un chèque qui donne des occasions. Mais si c'est pour payer plus cher quelque chose qui ne l'était pas au début, cela ne sert pas à grand-chose. Il fallait donc raisonner par l'autre bout, c'est-à-dire commencer par fixer les prix. Et c'était cela la vraie négociation avec nos partenaires : comment fixer les prix sur l'ensemble des territoires, par quartier, par agglomération ? Cela c'était compliqué, cela c'était difficile.

Aujourd'hui, il y aura du logement abordable dans tous les quartiers de l'agglomération lyonnaise entre 2 800 € et 3 600 € le mètre carré et à moins de 2 800 € le mètre carré dans certains cas, dans la limite des 1 100 logements. Nous verrons bien sûr, en faisant une évaluation en temps réel, si nous devons ouvrir un peu plus, si l'affaire se déroule bien, rapidement et très vite -on tient compte des remarques de Max Vincent-. Sur le Pass-Foncier, quand on a vu que cela démarrait, on a mis des moyens supplémentaires jusqu'au jour où tout s'est arrêté pour des raisons gouvernementales, et ce n'était pas de notre fait. De la même manière, nous ferons cela jusqu'en 2014 et nous poursuivrons après.

Quant à la question de savoir si ce n'est pas assez ambitieux, il faut tout de même que l'on soit clair avec les chiffres : s'il y a un retrait de 1 000 dans la promotion immobilière, avec toutes ses conséquences très graves, un effort de 1 000 de plus de notre part est aussi bon que le retrait a été très grave. Par conséquent, commençons par compenser les effets les plus négatifs pour retrouver notre rythme de production de ces dernières années qui était à un très haut niveau et ensuite on fera plus. Mais, pour faire plus, il faut déjà faire ce qui est nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, chers collègues, juste quelques mots.

J'ai bien vu effectivement l'effet de manche, dans une période où il faut en avoir. Le problème c'est qu'évidemment, être accusé de copier, certes, mais mauvais copieur, le problème est que nous n'étions pas seuls. Comme vient de vous le dire Olivier Brachet, cela fait maintenant un an que nous discutons avec l'ensemble des promoteurs immobiliers de la place lyonnaise. Et donc j'espère qu'ils ont évidemment quelque sens de ce qu'il faut faire pour pouvoir relancer le logement sur l'agglomération lyonnaise. Il est vrai que, cet après-midi, nous n'avions pas de promoteur immobilier chinois mais tous les autres étaient là. Ils étaient une quarantaine présents, représentant tous les secteurs de l'immobilier depuis l'accession sociale jusqu'à l'accession normale à la propriété. Et je signale que nous travaillons.

Je ne vais pas donner de nouvelles propositions parce que j'ai peur qu'on les copie. Alors, je vais vous indiquer quelques sujets dont on a discuté depuis quelques mois avec les promoteurs immobiliers, concernant par exemple le PLU-H. Donc nous avons discuté ensemble pour qu'ensuite, cela libère un peu la parole sur ces sujets, sur la simplification du règlement, harmonisation centre-périphérie, sur la hauteur des constructions, sur les combles et couronnements, sur les normes de stationnement, sur les espaces verts (pleine terre, murs végétaux, toitures végétalisées), EBC, EVMV, discontinuité de la forme urbaine, notamment URM, césures et fractionnements, traitement et programmation des RDC, flexibilité des rez-de-chaussée, densibilité dans les zones UD discontinues, dans les zones en cœur d'îlot UB, dans les zones en bande constructible sur les terrains denses. Nous avons discuté de la cinquième façade et de

la sécurité des toitures et terrasses et des installations de production d'énergie, de la mixité des fonctions superposition, juxtaposition, mixité horizontale et verticale. Donc sur tous ces projets, que tous les candidats s'expriment librement sans crainte d'être copié, nous l'avons déjà résolu.

Voilà, je mets aux voix le dossier.

Adopté, MM. Justet et Pili (Non inscrits) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

N° 2013-3951 - urbanisme - Lyon 5° - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice - Demande de subvention auprès de l'Etat - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Augoyard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3951. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

M. le Conseiller AUGOYARD, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Ce rapport concerne l'aménagement du débouché de la passerelle du palais de justice dans le cinquième arrondissement de Lyon. Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'Etat de 111 000 €, Etat qui, avec le Conseil général du Rhône, a déjà magnifié le palais de justice et a donc apporté une contribution substantielle à ce projet du Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai un temps de parole du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le Conseiller BUFFET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller AUGOYARD.

N° 2013-3952 - urbanisme - Lyon 7° - Projet Guillotière - Secteur Mazagran/Deperet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3952. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Dans le cadre de la requalification du secteur Guillotière, il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour le projet du secteur Mazagran/Deperet. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Centristes et démocrates.

M. le Conseiller GEOURJON : Centristes et démocrates - UDI ! Monsieur le Président, mes chers collègues, vous nous proposez ce soir de voter et discuter de l'avenir du quartier Mazagran dans le septième arrondissement, enfin ou plutôt seulement !

Je voudrais rappeler ce qu'est le quartier Mazagran : c'est cet îlot dans le quartier de la Guillotière, gelé suite à l'abandon du prolongement de l'avenue Félix Faure jusqu'à la rue de l'Université. Aujourd'hui, que constatons nous ? Un quartier qui se paupérise, avec un habitat dégradé, à la limite de l'insalubrité. Un quartier présentant de nombreux espaces résiduels laissés à l'abandon, des zones de stationnement sauvage, des façades

dégradées suite à des opérations de démolition bâclées et non achevées, une impossibilité de construire de nouveaux bâtiments, une absence de rénovation des bâtiments existants du fait de l'incertitude sur le devenir du quartier. En bref, c'est un quartier entier de Lyon qui se meurt, un quartier pourtant de l'hypercentre de Lyon qui bénéficie d'un emplacement stratégique à cinq minutes à pieds de la place Bellecour et à proximité immédiate de deux lignes de métro et d'un tramway.

Lors de notre séance de mai 2010, vous nous aviez expliqué que le lancement des études techniques était nécessaire pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin d'aboutir à un projet global pour ce quartier. A l'époque, je vous avais rappelé que Gilles Buna, votre adjoint à l'urbanisme à Lyon, avait mandaté dès 2006 le cabinet d'architectes Civita pour cela. Six ans après, on voit qu'on n'a pas beaucoup bougé. Les conseils de quartier et le CIL de la Guillotière travaillent eux aussi depuis des années sur ce dossier ; ils vous ont interpellé à plusieurs reprises, ils ont le sentiment que ce dossier n'est pas prioritaire et n'avance pas. En tout état de cause, la concertation ne doit pas servir de prétexte à l'inaction.

M. LE PRESIDENT : Je retiendrai votre parole. Je suis totalement d'accord avec vous !

M. le Conseiller GEOURJON : Merci, monsieur le Président, nous avons au moins un point commun.

Nous avons entendu quelques discours mais jamais de vraie vision, depuis treize ans. C'est sans doute cette absence de vision sur ce quartier qui a été sanctionnée lorsque le quartier n'a pas été sélectionné dans le programme national des quartiers anciens. Or, il y a urgence, ce n'est plus le temps des rustines.

Je me souviens de votre volonté de mettre l'art et la culture au cœur d'un vaste projet sur ce quartier. Vous nous aviez proposé, en novembre 2010, en Conseil municipal de Lyon, de subventionner à hauteur de 60 000 € le projet de la galerie Tator de containers recyclés pour accueillir des créateurs, des designers sur le parking récemment réaménagé de la rue Jangot. Notre groupe avait eu raison de voter contre ce projet puisque aujourd'hui, trois ans après, nous n'avons encore rien vu s'installer.

Aujourd'hui, nous sommes toujours sur le seul secteur Mazagran/Deperet, alors qu'il faudrait élargir le périmètre de réflexion et d'action à tout l'ensemble Montesquieu, Sébastien Gryphe, Saint Michel, Chalopin.

Là, il semblerait que le projet avance un peu, très peu, je dirai même que c'est bizarre mais peut-être souhaitez-vous pouvoir dire dans quelques mois : "Nous avons agi pour Mazagran". Du coup, le projet proposé n'est qu'un petit aménagement paysager circonscrit à une petite partie de l'îlot Mazagran.

Au-delà de vos habituels "coups de com", quel calendrier nous proposez-vous pour faire vraiment évoluer ce quartier dans une vision d'ensemble ambitieuse ? Cette vision globale est indispensable pour donner un avenir à ce quartier. L'enjeu pour nous est double : rénover et requalifier le quartier tout en préservant la possibilité pour les habitants actuels de rester dans leurs appartements après rénovation. Oui, nous pensons que ce quartier devrait être le lieu d'expérimentation d'un système de conventionnement avant rénovation avec les propriétaires fonciers et la collectivité ou les bailleurs sociaux. De tels dispositifs existent avec succès, par exemple à Lisbonne ou à Edimbourg.

Il faudra également, dans le cadre de la rénovation de ce quartier, prévoir une réelle liaison verte du parc Blandan

jusqu'aux berges, via l'université, liaison qui permettrait elle aussi de revaloriser le secteur Mazagran. Mais cela, j'imagine que ce n'est pas possible, jusqu'au jour où vous nous direz que vous avez toujours porté cette idée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Sur ce dossier, je veux juste dire, pour relativiser vos propos, que nous mettons tout de même 6 M€, simplement pour la partie qui concerne l'aménagement proprement dit, sans compter évidemment toutes les parties foncières, immobilières, etc., ce qui fait tout de même, je crois, 340 € du mètre carré, ce qui n'est pas mal pour un quartier délaissé.

Je mets aux voix ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

N° 2013-3953 - urbanisme - Lyon 7° - Parc Blandan - Entités esplanades et douves - Parc nature - Lot n° 4 : aménagements paysagers - Autorisation de signer l'avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement-

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2013-3953. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission à propos des esplanades et des douves du parc Blandan dans le cadre du lot n° 4 (aménagements paysagers) pour faire un parc nature.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. J'ai une demande d'intervention du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme la Conseillère DAGORNE : Monsieur le Président, mon intervention à l'occasion de ce dossier sur le futur parc Blandan concerne principalement la nouvelle voirie entre la rue du Repos et la rue Victorien Sardou.

En premier lieu, je voudrais signaler les questions qui se posent actuellement sur les usages de cette voie. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'aujourd'hui, une certaine anarchie y règne ; on constate une installation, déjà, au bout de quelques mois, de mauvaises habitudes, de mauvais usages -pour ne pas dire plus-, avec une circulation aléatoire puisque la rue est empruntée dans les deux sens mais aussi du stationnement dans tous les sens et aussi quelques rodéos nocturnes, sans parler d'autres activités commerciales plus illicites.

Par ailleurs, lors de la réunion du 3 octobre de bilan de concertation sur le parc Blandan, j'avais interrogé les intervenants, notamment les Vice Présidents Gérard Claisse et Gilles Buna, sur le choix du sens de circulation de la voie de desserte située à l'arrière du grand casernement et nécessaire à sa desserte. Le choix présenté lors de la réunion a été mis en application dans les jours qui ont suivi et il était, jusqu'à il y a quelque temps, dans le sens sud-nord, de la rue du Repos à la rue Victorien Sardou.

A l'époque, j'avais émis des réserves, sans pour autant avoir une position très affirmée, demandant plus d'informations.

Ce choix ne me semblait pas compatible avec la future école et avec la future entrée du parc sur la rue Sardou. En effet, je crains comme les riverains que cette desserte ne serve à un accès plus rapide, une espèce de shunt pour aller du nord au sud de la rive gauche en allant vers l'ouest. Le risque était de voir le flux de voitures augmenter au fil du temps lorsque les automobilistes auront pu repérer ce raccourci, même s'il est contraignant. Il avait été répondu que la question était entendue et que, suite à la mise en service de la voie et à l'observation de son fonctionnement, une éventuelle adaptation du projet serait décidée si elle était nécessaire. A ce jour, nous n'avons pas eu d'information sur ce sujet. Actuellement, la rue a changé de sens, certainement dans le cadre des travaux propres au futur parc et en même temps liés à la construction de la future école puisque la rue Victorien Sardou est barrée.

J'aimerais savoir où en sont les études aujourd'hui dans un mode de fonctionnement normal, hors travaux de la rue Victorien Sardou, si cette décision de changement de sens de circulation est définitive et si quelques moyens de sécurisation sont prévus.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Quignon nous dit qu'actuellement, on est en mode de fonctionnement de chantier ; cela répond à votre question.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des Présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2013-3909 - Vernaison - Extension du parking de la gare (P + R) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2013-3909 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2013-3910 - Grigny - Requalification du haut de la rue de Bouteiller (entre les rues Pierre Sépard et Caraca) - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3911 - Saint Germain au Mont d'Or - Requalification de l'avenue de la Paix et la place du 11 novembre 1918 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3912 - Vaulx en Velin - Réaménagement de l'avenue Roger Salengro - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

N° 2013-3913 - Lyon 8° - Aménagement de voirie rue de Champagneux au droit du groupe scolaire Marie Bordas - Versement d'un fonds de concours de la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon - Approbation d'une convention - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3910 à 2013-3913. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2013-3919 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'Association de développement local pour l'emploi et la formation (ADL Villeurbanne) pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3921 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3924 - Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Sport dans la ville pour son programme d'actions 2013 "Entrepreneurs dans la Ville" - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local -

N° 2013-3926 - Attribution d'une subvention à l'Association des instituts Carnot pour l'organisation de la 4° édition du salon Les Rendez-vous Carnot 2013 du 9 au 10 octobre 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité -

N° 2013-3927 - Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3928 - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en oeuvre de la démarche Citytechs 2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3929 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'université de Lyon dans le cadre du soutien au projet de l'Institut des épilepsies (IDEE) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation -

N° 2013-3930 - Attribution d'une subvention à l'association Jeunes ambassadeurs pour son programme d'actions 2012-2013 - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

N° 2013-3931 - Demande de subvention auprès du Ministère des affaires étrangères pour l'organisation du Bureau exécutif de l'association Cités gouvernements locaux unis (CGLU) du 5 au 7 juin 2013 à Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le Vice-Président Kimelfeld comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3919, 2013-3921, 2013-3924, 2013-3926 à 2013-3931. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KIMELFELD.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2013-3933 - Fourniture et mise en oeuvre de logiciels informatiques dans les domaines de la gestion et du décisionnel et prestations d'assistance technique - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné madame la Conseillère Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2013-3933. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Conseillère LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère LAURENT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2013-3936 - Attribution d'une subvention à l'association Air Rhône-Alpes (ARA) pour son programme d'actions 2013 - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2013-3937 - Gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - Convention avec l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) pour les années 2013 à 2016 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2013 - Direction de l'eau -

N° 2013-3938 - Aménagement des berges du Rhône - Service public de distribution d'eau potable - Gestion des compteurs d'eau pour les bateaux de croisière - Avenant à la convention du 7 novembre 2006 signée avec Véolia eau - Direction de l'eau -

N° 2013-3939 - Vaulx en Velin - Champ captant de Crépieux-Charmy - Enlèvement des atterrissements et réhabilitation de la canalisation sous le Vieux Rhône - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de l'eau -

N° 2013-3940 - Meyzieu - Réalisation des aménagements permettant de garantir la conformité de la station d'épuration de Meyzieu vis-à-vis de la directive Eaux résiduaires urbaines (ERU) - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché - Direction de l'eau -

N° 2013-3944 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Avenant à la convention tripartite de financement - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur le Conseiller Coste comme rapporteur des dossiers numéros 2013-3936 à 2013-3940 et 2013-3944. Monsieur Coste, vous avez la parole.

M. le Conseiller COSTE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble des dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Reppelin -pouvoir à M. Abadie-, délégué du Grand Lyon au sein de l'association Air Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2013-3936 (*article L 2131-11 du code général des collectivités territoriales*).

Rapporteur : M. le Conseiller COSTE.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2013-3948 - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Place Cavellini - Requalification provisoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

N° 2013-3949 - Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Projet de renouvellement urbain - Création d'une voie et d'un espace public - Avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

N° 2013-3950 - Villeurbanne - Quartier des Brosses : îlot de la Poudrette - Opération de résidentialisation du foyer Nicolas Garnier - Attribution d'une subvention à association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le Conseiller David comme rapporteur du dossier numéro 2013-3948. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le Conseiller DAVID, rapporteur en remplacement de M. le Conseiller LLUNG, absent momentanément, pour les dossiers n° 2013-3949 et 2013-3950 : Avis favorable de la commission pour les trois dossiers, monsieur le Président, en l'absence de monsieur Llung.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DAVID.

(La séance est levée à 20 heures 20).

Annexe 1 (1/11)

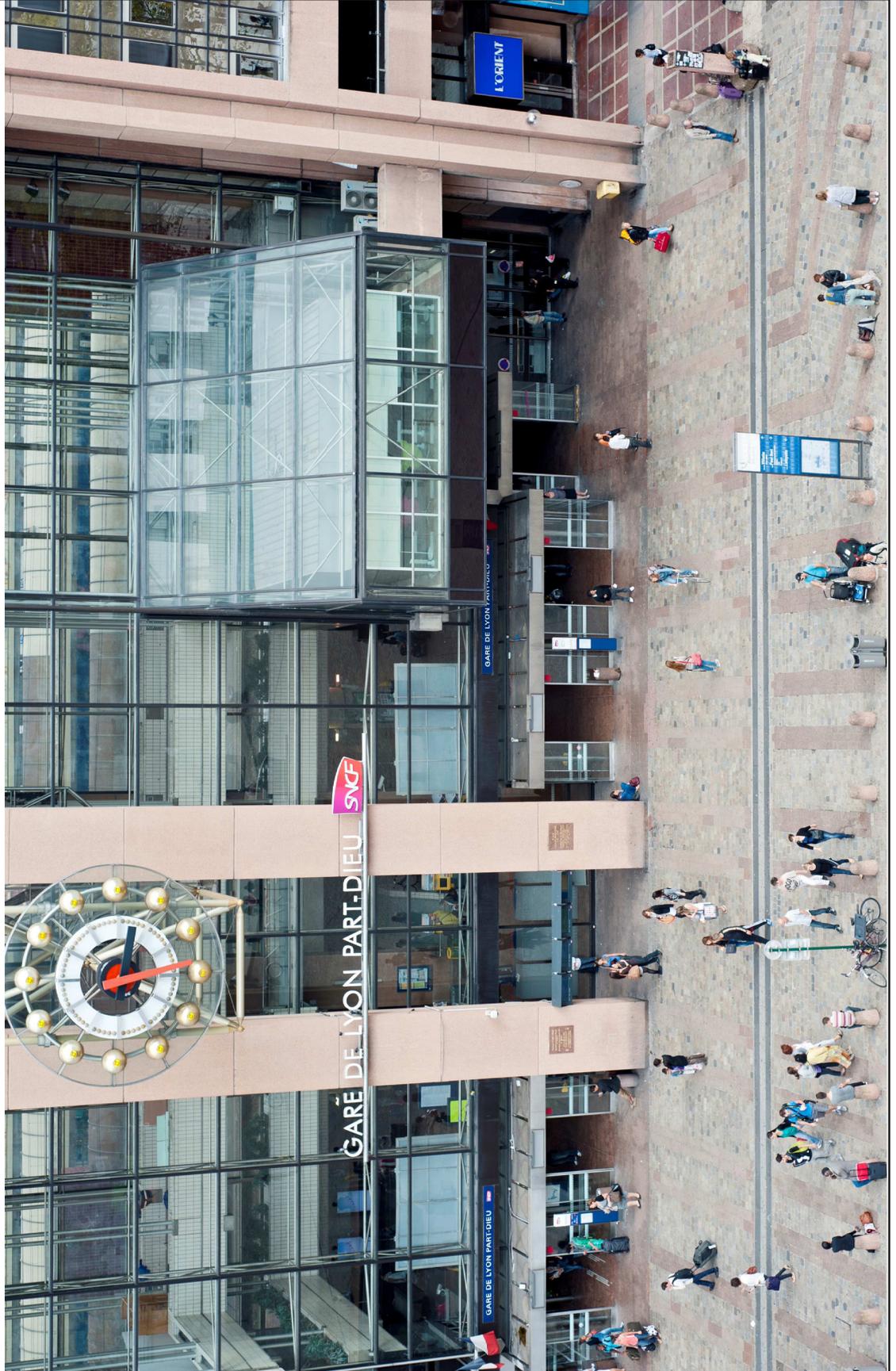
Pôle d'échange multimodal Part-Dieu et création de la voie L

(dossier n° 2013-3908)

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Buna

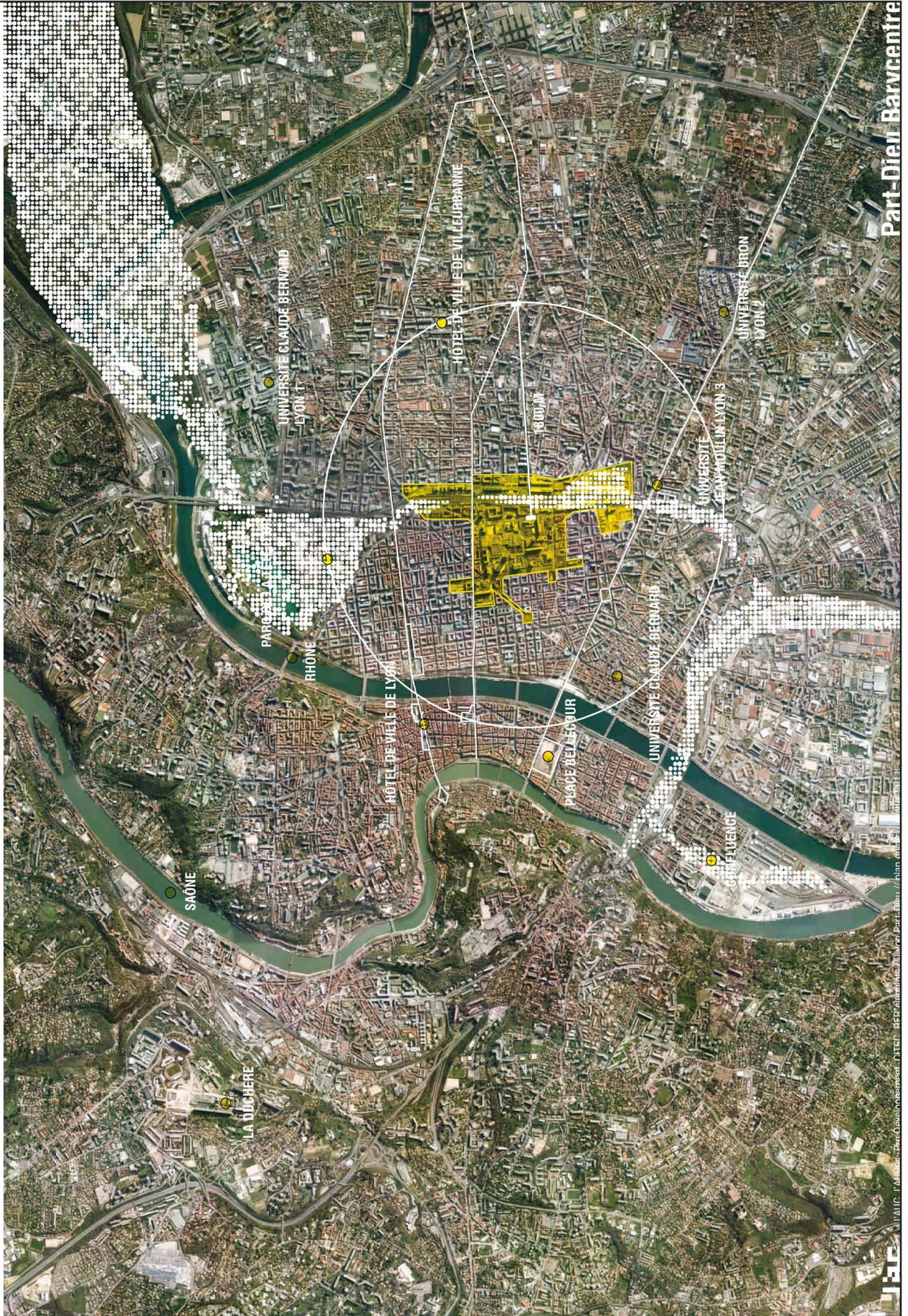
**PROJETS D'AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL
ET CREATION DE LA VOIE L**

Lancement de la concertation préalable Juin-octobre 2013



Annexe 1 (2/11)

> UN QUARTIER AU CŒUR DE LA METROPOLE LYONNAISE

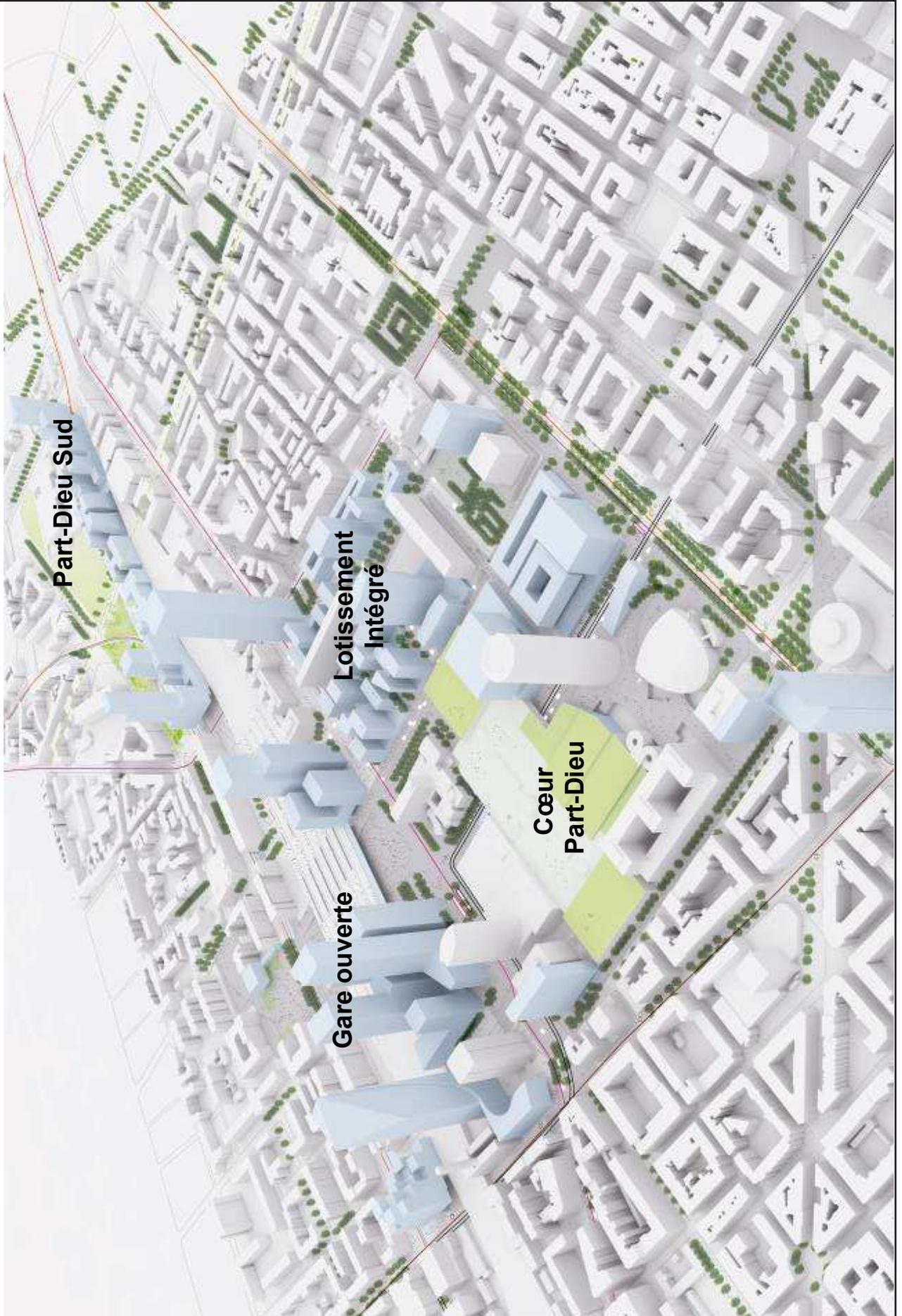


Part-Dieu Barcentre

SAÛNE
LA DUCHÈRE
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1
HOTEL DE VILLE DE LYON
HOTEL DE VILLE DE VILLEURBANNE
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 2
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 3
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 4
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 5
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 6
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 7
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 8
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 9
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 10
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 11
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 12
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 13
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 14
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 15
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 16
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 17
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 18
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 19
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 20
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 21
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 22
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 23
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 24
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 25
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 26
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 27
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 28
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 29
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 30
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 31
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 32
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 33
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 34
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 35
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 36
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 37
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 38
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 39
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 40
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 41
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 42
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 43
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 44
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 45
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 46
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 47
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 48
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 49
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 50
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 51
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 52
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 53
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 54
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 55
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 56
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 57
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 58
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 59
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 60
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 61
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 62
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 63
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 64
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 65
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 66
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 67
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 68
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 69
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 70
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 71
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 72
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 73
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 74
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 75
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 76
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 77
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 78
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 79
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 80
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 81
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 82
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 83
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 84
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 85
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 86
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 87
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 88
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 89
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 90
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 91
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 92
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 93
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 94
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 95
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 96
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 97
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 98
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 99
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 100

Annexe 1 (3/11)

> 2012 : LE PLAN DE REFERENCE URBAIN

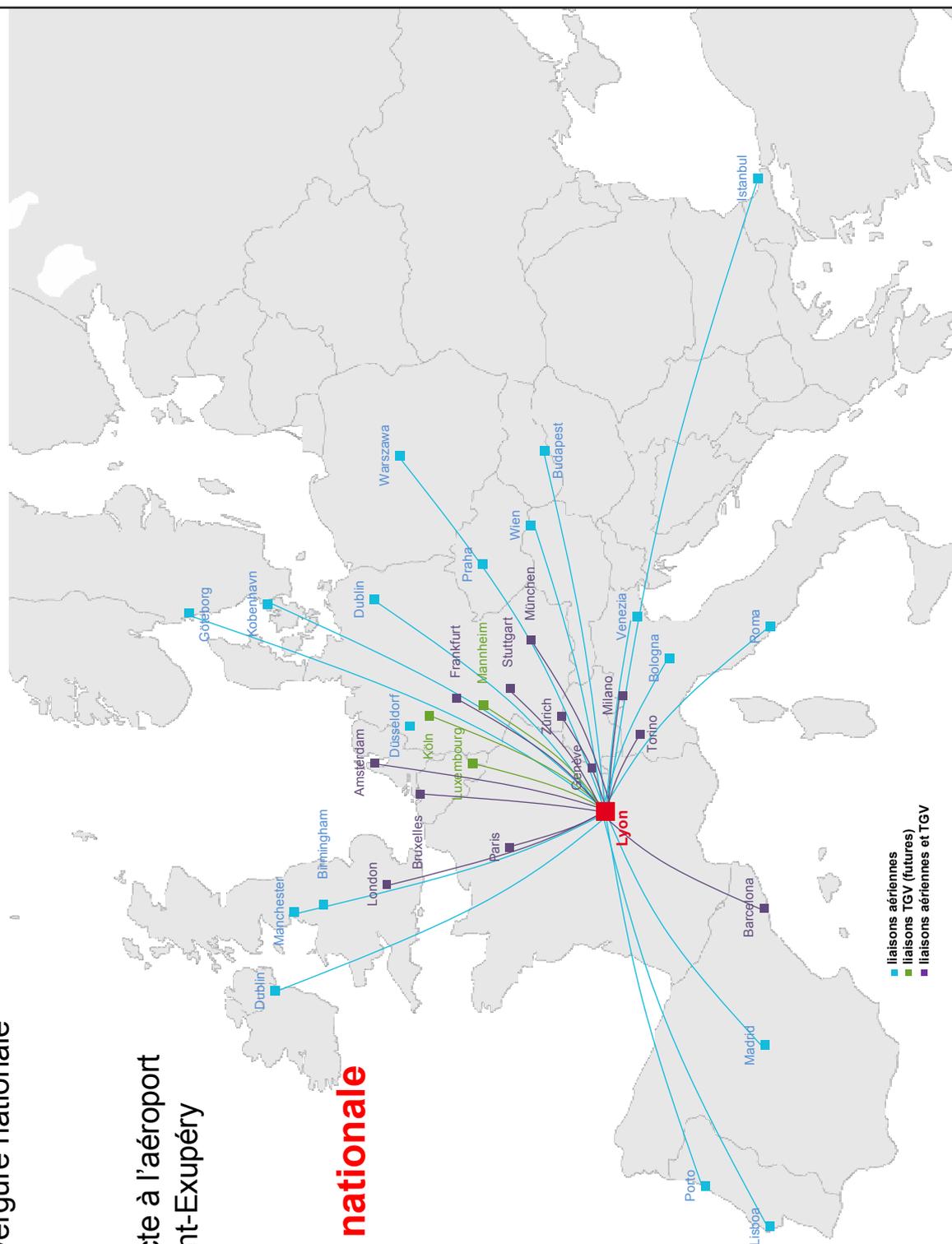


Annexe 1 (4/11)

> UN QUARTIER CONNECTE AUX GRANDES METROPOLES EUROPEENNES

- > Une gare TGV d'envergure nationale et européenne
- > Une connexion directe à l'aéroport international Lyon-Saint-Exupéry

» Porte d'entrée internationale et nationale

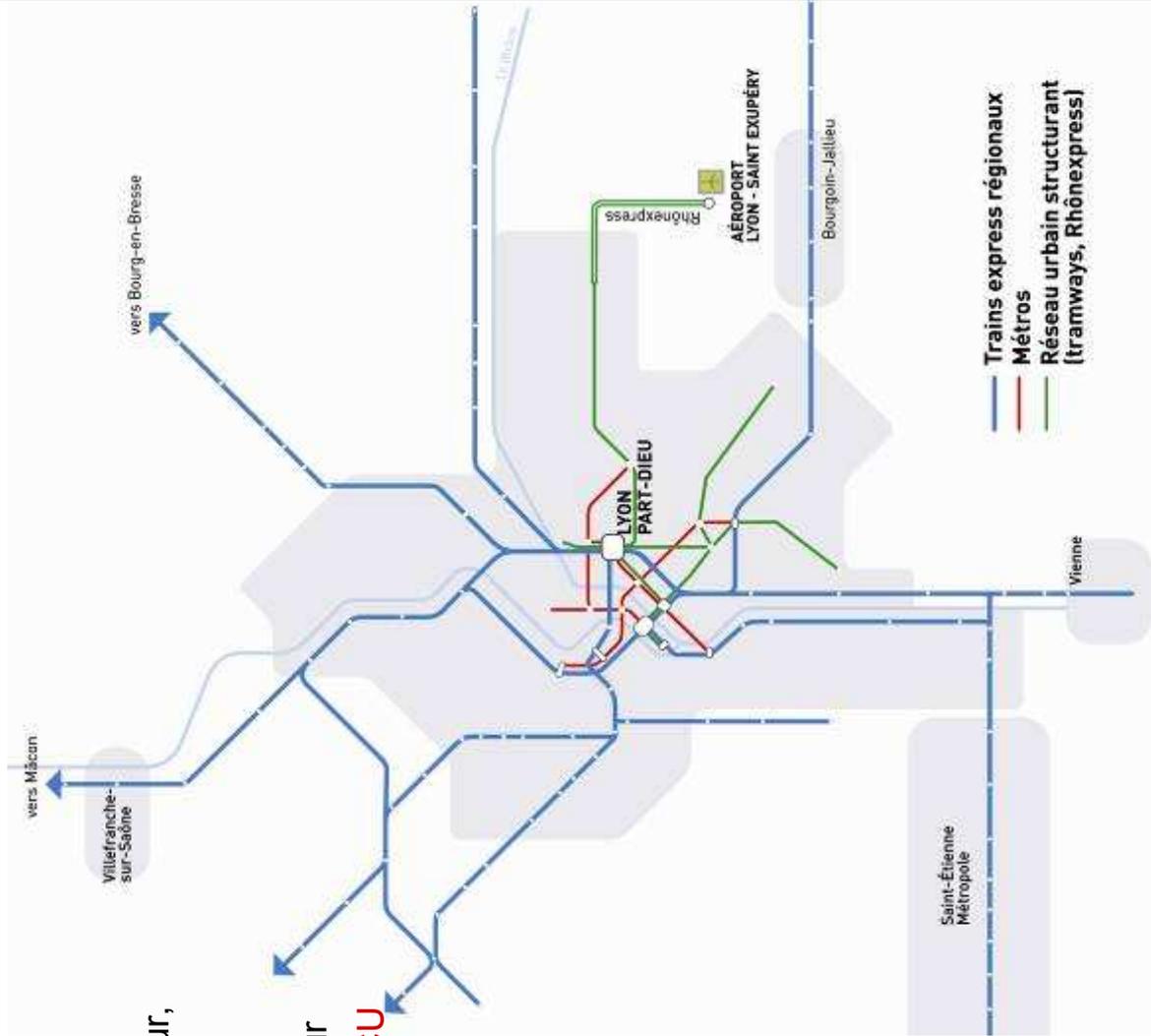


Annexe 1 (5/11)

> UNE PORTE D'ENTREE METROPOLITAINE

> Quartier central et hyperconnecté dans la métropole lyonnaise :

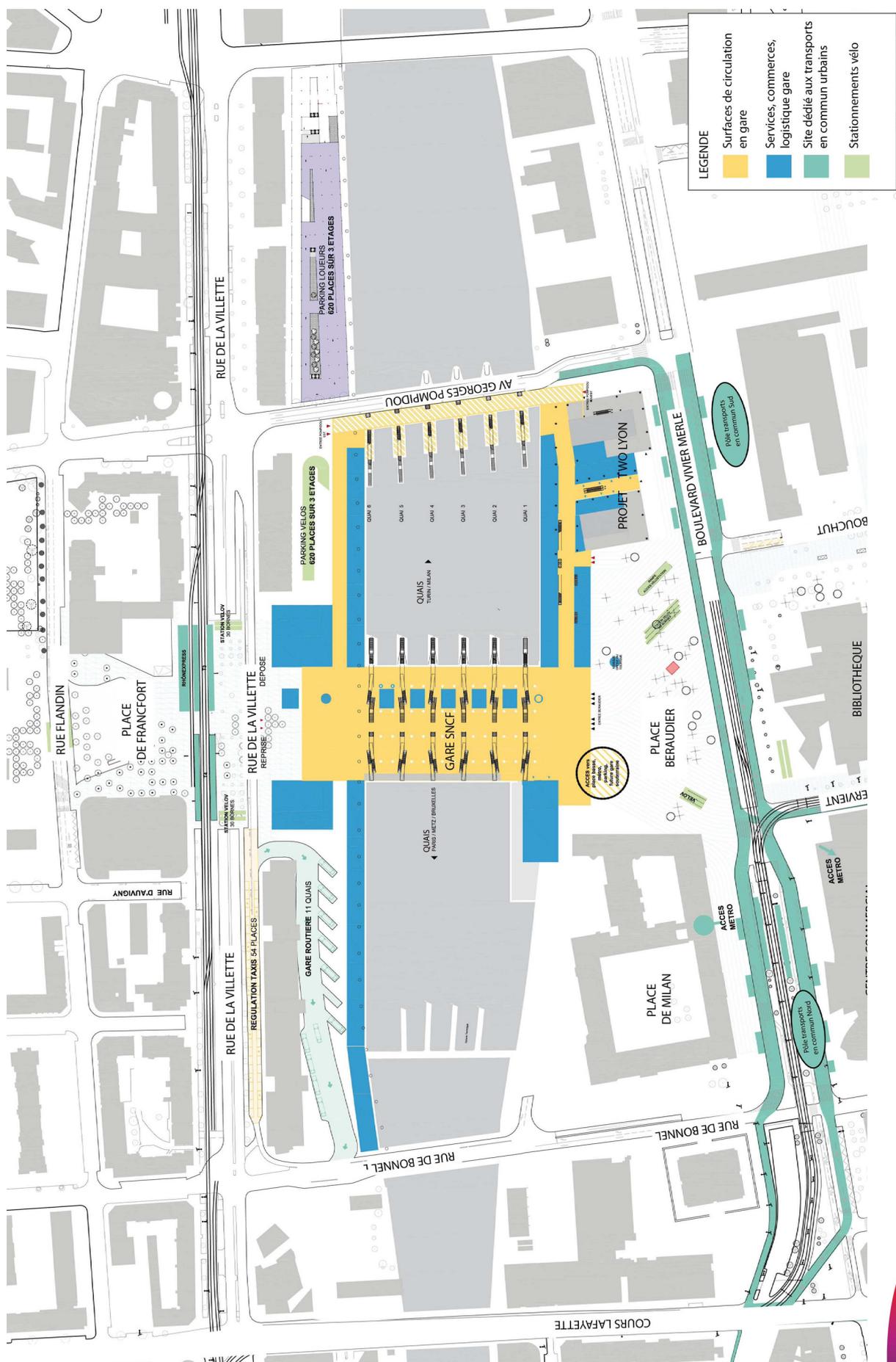
- Une gare TGV/TER : **89 300** usagers/jour,
- Un pôle multimodal (metro, tramway, 13 lignes de bus, taxis, Velo'v, loueurs) :
 - **traversé par 123 600** voyageurs/jour
 - **praticqué par 150 000 voyageurs TCU** par jour



» Un espace d'affluence et de redistribution des flux

Annexe 1 (6/11)

> SPATIALISATION GLOBALE DU PROJET



GRAND LYON
communauté urbaine

RESEAU FERRÉ DE FRANCE

Gares & Connexions

SNCF

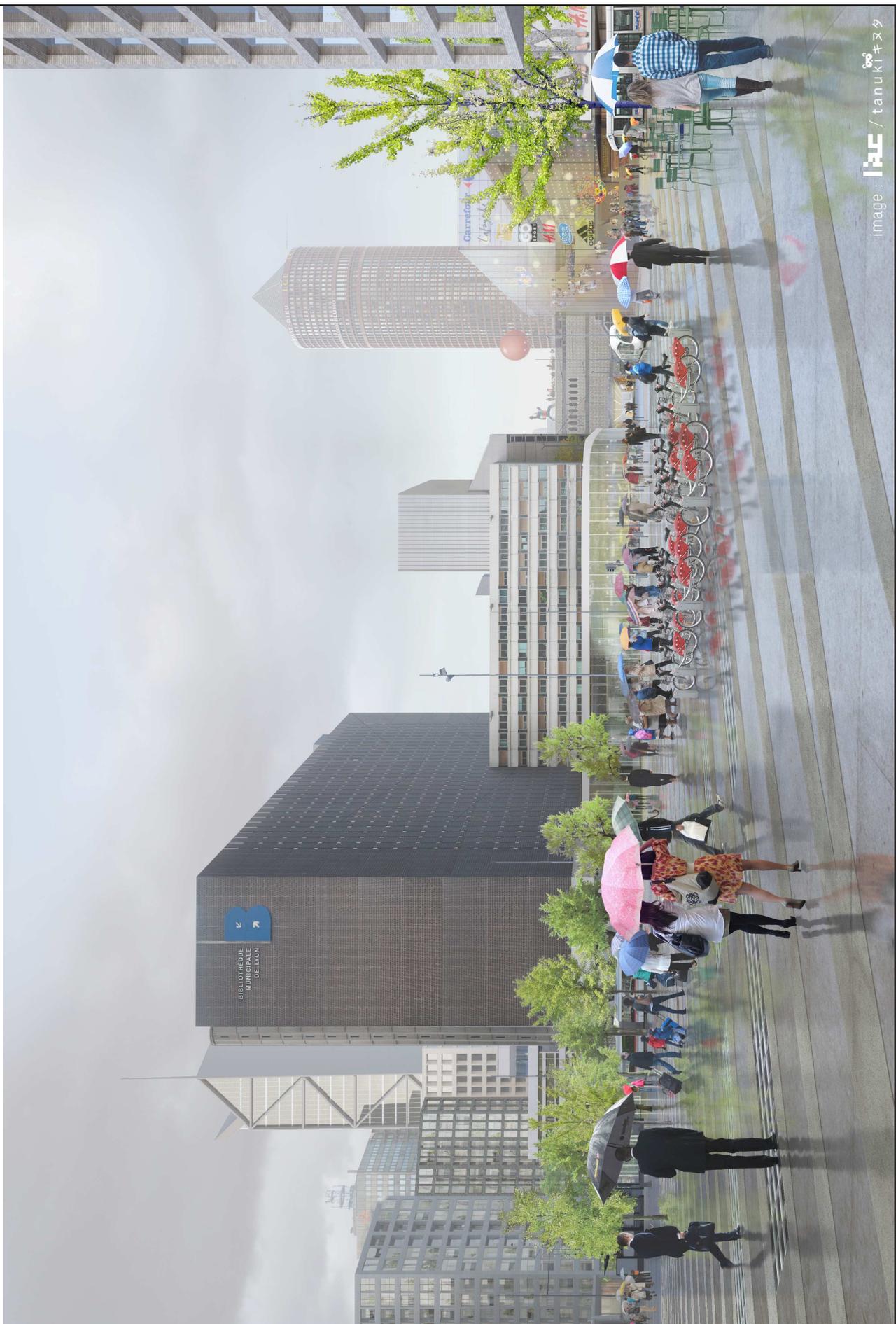
Annexe 1 (7/11)

> PERSPECTIVE FAÇADE CÔTÉ BÉRAUDIER



Annexe 1 (8/11)

> PERSPECTIVE DE LA PLACE BÉRAUDIER LIBÉRÉE DU BÂTIMENT B10



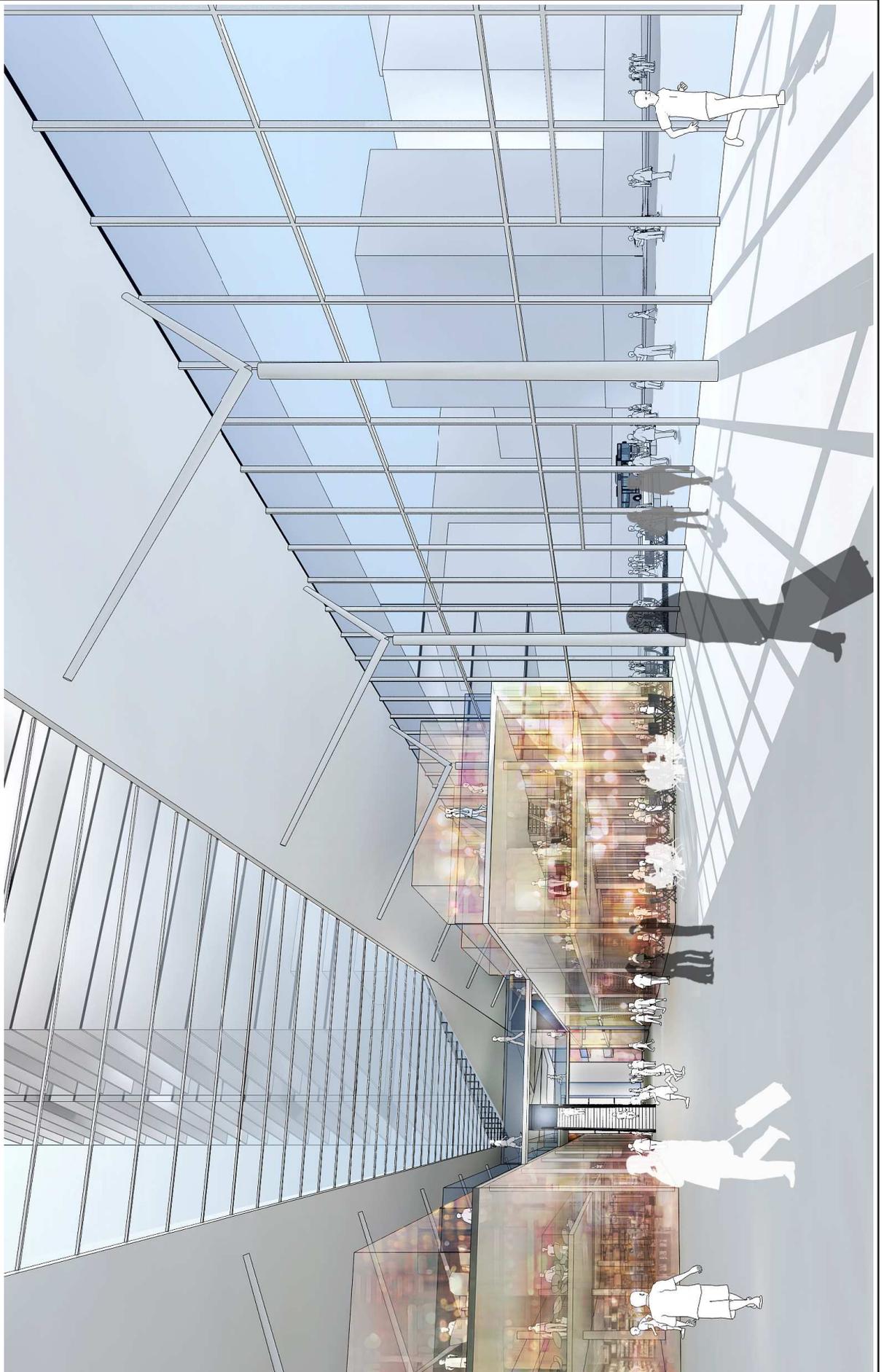
Annexe 1 (9/11)

> PERSPECTIVE DU HALL POMPIDOU VERS LA GALERIE BÉRAUDIER ET LE HALL CENTRAL



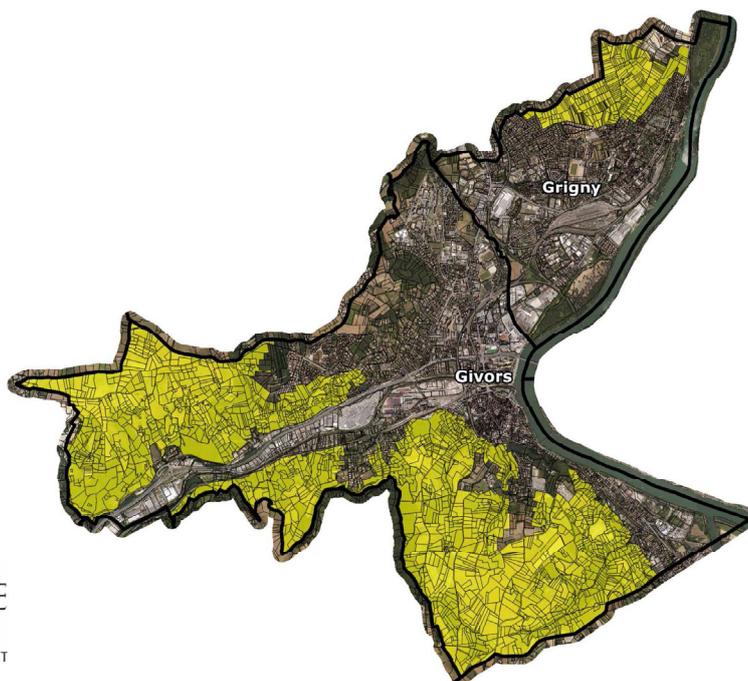
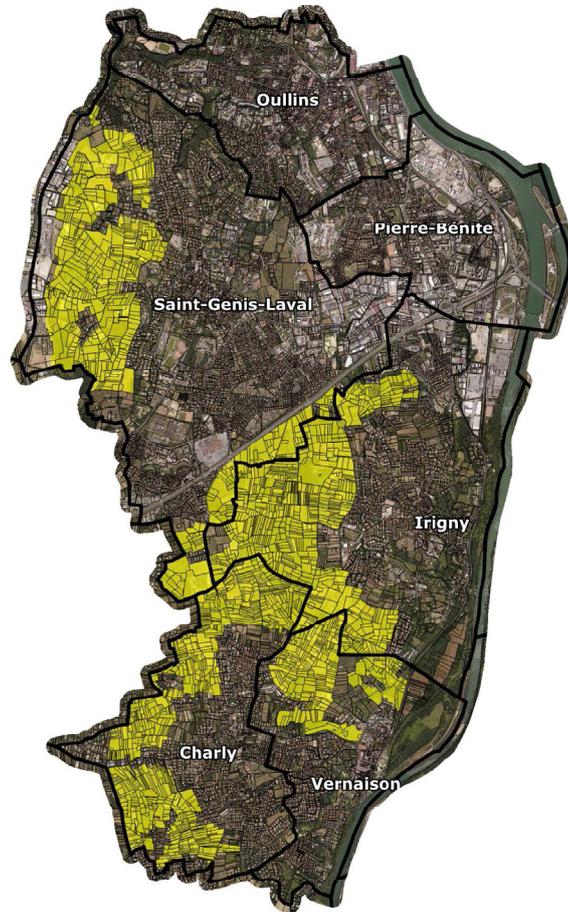
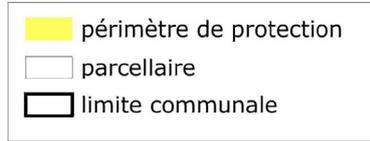
Annexe 1 (10/11)

> PERSPECTIVE DU HALL CENTRAL VERS LA GALERIE BÉRAUDIER ET LE HALL
POMPIDOU



Annexe 2

Carte rectificative jointe à la note au rapporteur concernant le dossier n° 2013-3954

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS - SECTEUR PLATEAUX DU SUD-OUEST

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

Département du Rhône - droits réservés
Direction aménagement durable - mars 2013
sources : BD Parcellaire (c) IGN



0 300 600
Mètres

Annexe 3 (1/16)

Lancement de la prime à l'accèsion abordable du Grand Lyon

(dossier n° 2013-3947)

Documents projeté lors de la présentation par monsieur le Vice-Président Brachet

**Lancement prime à l'accèsion
abordable du Grand Lyon**

27 mai 2013

Conseil de communauté

Prime à l'accession abordable

➤ **Mise en place d'une aide du Grand Lyon à l'accession en tirant parti de l'expérience du Pass-Foncier® (2009-2010)**

- sur des logements ciblés
- pour des ménages ciblés
- mais sur l'ensemble du territoire et auprès de tous les promoteurs et acteurs de l'accession neuve

➤ **Objectifs : 1100 primes entre juin 2013 et décembre 2014**

- Soutenir la demande :
 - pour les candidats à l'accession qui reportent leurs projets d'acquisition
- Encourager l'offre :
 - pour orienter l'ensemble des acteurs de l'accession (promoteurs, constructeurs organismes sociaux et coopératives HLM) de logements sociaux) vers une production comprenant des logements à prix abordable

Annexe 3 (3/16)

Logements éligibles

- **Tous les logements collectifs neufs répondants aux critères suivants :**
- prix inférieurs à 2800 €/m² SHAB hors stationnement
 - Ou prix inférieurs de 20 % au prix de marché (plafonnés à 3600 €/m²) sur la base de prix plafonds défini au regard des valeurs de marché (*co-construits – base CEC/IM*)
 - Et qui auront reçu le **LABEL Grand Lyon** (sur demande)
- **Un seul vocable : ACCESSION ABORDABLE qui comprend**
- l'accèsion sécurisée développée par les bailleurs et coopératives HLM
 - et l'accèsion abordable développée par les opérateurs privés

Logements éligibles

➤ **Afin de pouvoir développer l'offre sur l'ensemble du territoire, de manière sécurisée,**

- 3 ou 4 logements seulement sur un programme peuvent être abordables,
- Tous les logements abordables doivent répondre individuellement aux objectifs de prix
- Les ventes sont assorties de clauses anti spéculatives uniformisées pour éviter le dévoiement de l'intervention du Grand Lyon,

Annexe 3 (5/16)

La prime : critères d'éligibilité et montant

➤ Ménages bénéficiant d'un PTZ 2013, donc

- **Primo-accédants**
- **Sous plafonds de ressources**
 - ✓ *Par exemple* personne seule : jusqu'à 2400 €/mois
 - ✓ Couple 2 enfants : jusqu'à 4800 €/mois

➤ Montant

- **3000 €** pour les ménages de 3 personnes et moins
- **4000 €** pour les ménages de 4 personnes et plus
- Possibilité d'abondement des communes, pouvant être assorti de conditions spécifiques (sortie du parc social par exemple)

Annexe 3 (6/16)

Mise en œuvre

- Labellisation des opérations dès **mi juin 2013**
- Durée du dispositif « expérimental » : **jusqu'au 31 décembre 2014**
- **Bilans en temps réel** du dispositif
- Informations sur les procédures seront disponibles sur le site du Grand Lyon www.grandlyon.com

Annexe 3 (7/16)

**Un label pour les opérations
proposant de l'accèsion
abordable**

Annexe 3 (8/16)

Un nom pour qualifier l'offre

Accession A prix Abordable

Annexe 3 (9/16)

Un nom pour qualifier l'offre

Accession A prix Abordable

PLAN 3A

Annexe 3 (10/16)

Un nom pour qualifier l'offre

Accession A prix Abordable

PLAN 3A

Le bon plan pour devenir propriétaire !

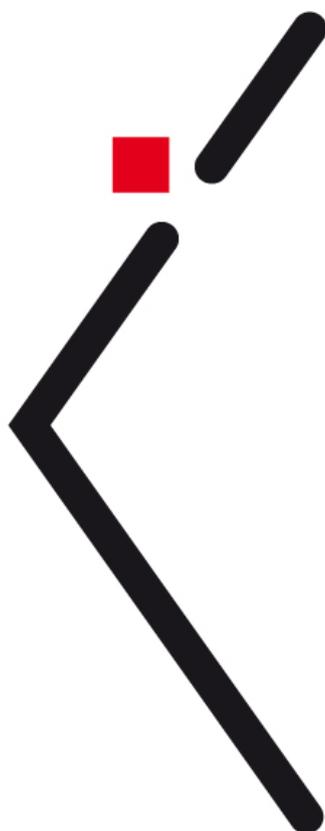
Annexe 3 (11/16)

**Un univers graphique
fortement évocateur**



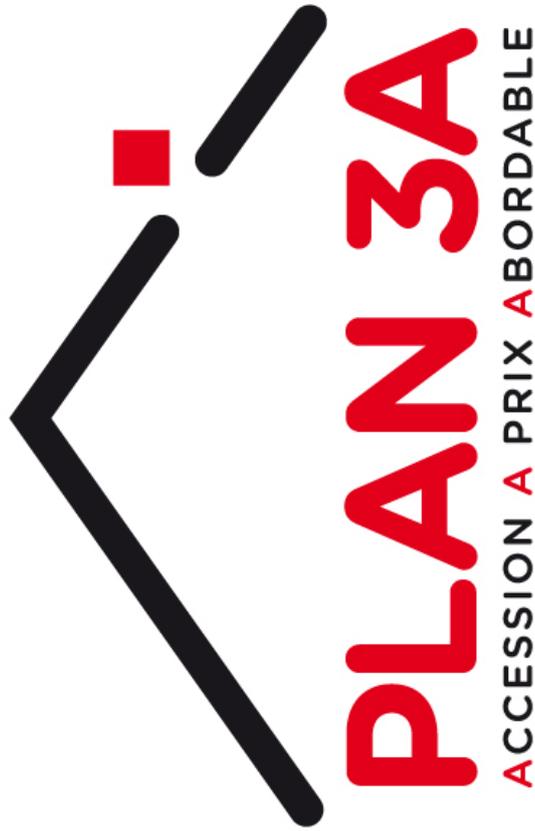
Annexe 3 (12/16)

**Un univers graphique
fortement évocateur**



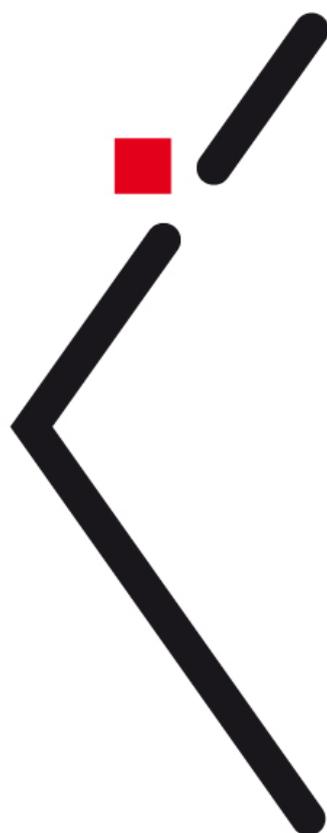
Annexe 3 (13/16)

**Un univers graphique
fortement évocateur**



Annexe 3 (14/16)

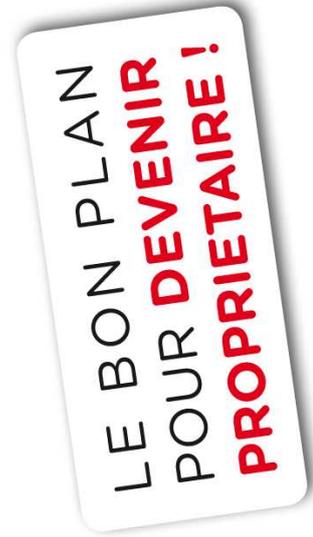
**Une attribution du
dispositif à la collectivité**



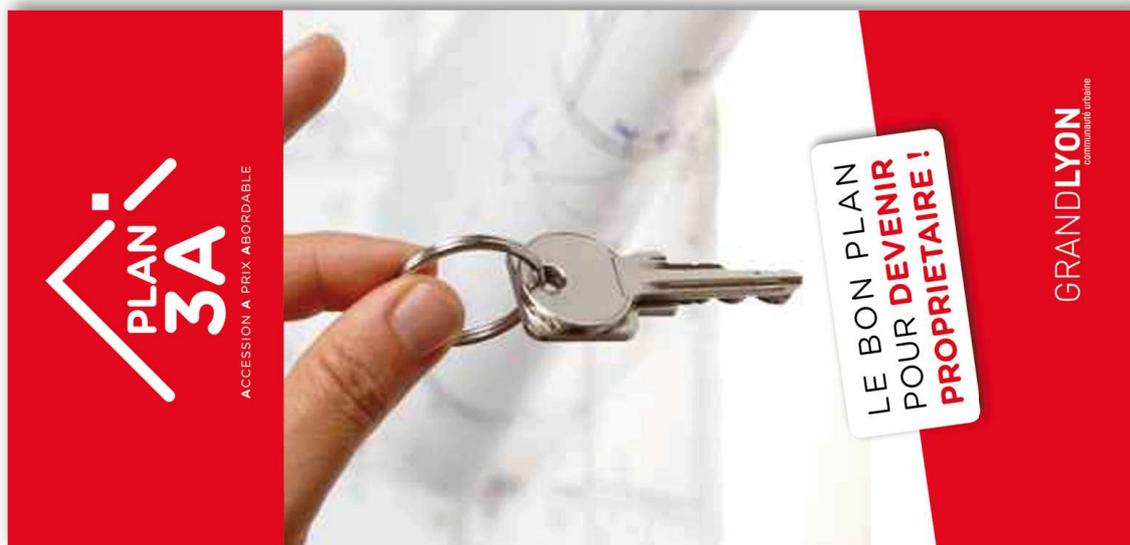
PLAN 3A
ACCESSION A PRIX ABORDABLE

GRANDLYON

Annexe 3 (15/16)



Annexe 3 (16/16)



PLAN 3A
ACCESSION A PRIX ABORDABLE

LE BON PLAN
POUR **DEVENIR**
PROPRIETAIRE !

GRANDLYON
communauté urbaine



Des logements
de qualité en dessous
des prix de marché
et des aides
personnalisées pour
devenir propriétaire.

GRANDLYON
communauté urbaine

